

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA SALUBRITÉ URBAINE ET DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE

OFFICE IVOIRIEN DES PARCS ET RESERVES

PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATIONAL DE LA COMOË

Site du Patrimoine mondial et d'une Réserve de biosphère



Période 2015 - 2024

Partenaires techniques et financiers



Agence Française de Développement



Agence de coopération technique allemande
(*Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH*)



Afrique Nature International



Banque mondiale



Banque nationale allemande pour le développement
(*Kreditanstalt für Wiederaufbau*)



Coopération allemande



Centre de Recherche en Ecologie



Centre Suisse de Recherche Scientifique



Fauna and Flora International



Fondation pour les Chimpanzés sauvages



Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire



Fonds pour l'Environnement Mondial



Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture/Centre du Patrimoine Mondial



Programme sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO
(*Man and Biosphere*)



Station de Recherche en Ecologie de la Comoé



Union Internationale pour la Conservation de la Nature

Le Directeur Général de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves

Le Comité de gestion locale du Parc national de la Comoé

et

Le Conseil de gestion de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves

ont successivement validé le présent Plan d'aménagement et de gestion du Parc national de la Comoé pour la période 2015 – 2024.

Monsieur le Ministre en charge des parcs nationaux et réserves naturelles en a ensuite approuvé la mise en œuvre par l'Arrêté ministériel n° 0018/MINESUDD/CAB du 27 février 2015 dont la copie figure à la page suivante.



Le fleuve Comoé et sa forêt galerie (Photo : Francis Lauginie).

En page de titre, un éléphant traversant la Comoé (Photo : OIPR).

**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
DE LA SALUBRITE URBAINE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline - Travail**



**Arrêté n° 018 /MINESUDD/CAB du 27 FEV 2015, portant approbation
du Plan d'Aménagement et de Gestion du Parc national de la Comoé**

**LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SALUBRITE URBAINE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles ;
- Vu le décret n° 2002-359 du 24 juillet 2002 portant création, organisation et fonctionnement de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves ;
- Vu le Décret n°2012-1118 du 21 novembre 2012 portant nomination du Premier Ministre, tel que modifié par le décret n°2013-784 du 19 novembre 2013 ;
- Vu le décret n° 2012-1119 du 22 novembre 2012 portant nomination des membres du Gouvernement, tel que modifié par les décrets n° 2013-505 du 25 juillet 2013, n° 2013-784, n° 2013-785, n° 2013-786 du 19 novembre 2013 et n° 2014-89 du 12 mars 2014 ;
- Vu le décret n° 2013-506 du 25 juillet 2013 portant attributions des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n°2013-802 du 21 novembre 2013 ;
- Vu le décret n° 2014-507 du 15 septembre 2014, portant organisation du Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable ;

Considérant que les objectifs et les opérations définies dans le Plan d'aménagement et de gestion du Parc national de la Comoé répondent aux enjeux de conservation qui ont motivé la création du Parc national de la Comoé.

ARRETE

Article 1^{er} : Le Plan d'aménagement et de gestion du Parc national de la Comoé tel qu'annexé est approuvé et valable pour la période 2015-2024.

Article 2 : Ce plan définit les options et les grandes orientations de gestion du Parc national de la Comoé en vue de sa gestion durable.

Article 3 : La Direction de Zone Nord-est de l'OIPR et ses partenaires sont chargés de la mise en œuvre de ce Plan d'aménagement et de gestion.

Article 4 : Le Plan d'aménagement et de gestion du Parc national de la Comoé peut être actualisé à mi-parcours de sa mise en œuvre sur autorisation du Conseil de Gestion de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (COGES –OIPR).

Article 5 : Le Directeur Général de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à compter de la date de signature et sera publié partout où besoin sera.



The image shows a circular official seal in blue ink. The text around the perimeter of the seal reads 'Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable' and 'Le Ministre'. In the center of the seal is a coat of arms featuring a palm tree and a sun. A handwritten signature in blue ink is written across the seal.

Dr. Rémi ALLAH-KOUADIO

Ampliations:

- Présidence de la République..... 1
- Cabinet Premier Ministre 1
- Secrétariat Général du Gouvernement... 1
- Tous Ministères 29
- Directions MINESUDD 15
- Archives MINESUDD 1
- OIPR 1

AVANT-PROPOS

Un processus participatif et pédagogique orienté vers l'opérationnalité

Le Projet d'Appui à la Relance de la Conservation des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (PARC-CI) a donné l'occasion de procéder à l'actualisation du Plan d'aménagement et de gestion du Parc national de la Comoé (PNC). En effet, un tel document existe depuis 2001, le premier document de programmation remontant, sous la forme d'un schéma d'aménagement, à 1974. C'est au cours d'un atelier tenu à Kafolo en juin 2000, dans le cadre du Programme transitoire pour la conservation du PNC, sur financement de la Commission européenne, qu'un Plan d'aménagement et de gestion avait été élaboré et adopté par les partenaires du projet et la Direction de la Protection de la Nature du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Ce premier plan n'a pu être mis en œuvre, faute de financement en raison de la longue crise sociopolitique que le pays a traversée. La version de ce document, produite en 2001, a ensuite été adaptée, tout en l'actualisant, au format du "Plan type d'aménagement et de gestion" (PAG) des parcs nationaux et réserves de Côte d'Ivoire établi, en 2005, par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR). La Direction de Zone Nord-Est (DZNE) a ainsi produit, en 2012, un document déjà très élaboré et c'est sur cette version que le processus d'actualisation s'est exercé.

Une dizaine d'années après l'atelier de Kafolo, cette version 2012 du Plan d'aménagement et de gestion du PNC a pu être soumise à une analyse approfondie en vue de la rédaction d'un plan définitif conforme aux normes internationales. Cette actualisation était rendue nécessaire, non seulement parce que le précédent document était arrivé au terme de sa validité mais, surtout, parce qu'il était permis de penser que les événements de la dernière décennie avaient amené des changements importants justifiant une nouvelle interprétation du contexte dans lequel les interventions allaient être programmées.

Après une mission de collecte d'éléments complémentaires (mai – juin 2012), un premier atelier de planification s'est tenu à Bondoukou du 17 au 20 juillet 2012. Il a permis de réunir, dans un souci de large concertation, 43 participants représentant :

- les populations de la périphérie du Parc national de la Comoé
- les élus locaux des départements de Bouna, Nassian, Dabakala et Ferkessedougou
- des responsables des sous-préfectures jouxtant le parc
- les partenaires techniques au niveau local et national
- les chercheurs opérant dans le domaine de la conservation
- les partenaires financiers

Il est ensuite apparu nécessaire d'affiner les résultats de ce premier exercice de planification, ce qui s'est fait lors d'un second atelier également tenu à Bondoukou (7 – 9 mai 2013) mais, cette fois, restreint à la participation de 12 techniciens – huit de la Direction de Zone Nord-Est, deux de la Direction générale et deux d'*Afrique Nature*). Dans la foulée, un Groupe de travail chargé de la finalisation du document (six cadres de la DZNE, cinq de la DG et deux d'*Afrique Nature*) a été désigné par la Direction générale de l'OIPR. Plusieurs séances de travail réunissant les cadres de la DZNE (incluant les chefs de secteurs) et le Groupe de travail se sont ensuite tenues.

Cette actualisation du Plan d'aménagement et de gestion du PNC s'est donc bien déroulée selon un processus participatif ayant aussi permis de former les agents de la DZNE à l'élaboration d'un document destiné à leur servir de tableau de bord pour l'exercice de leur mission. L'appropriation de son contenu était, en effet, un élément essentiel, de même que sa réorientation vers l'opérationnalité.

Le pragmatisme a présidé aux réflexions au cours desquelles les responsables de la DZNE et de l'OIPR ainsi que leurs partenaires se sont efforcés, sans négliger le "souhaitable", de proposer une démarche cohérente pour mettre en œuvre le "réalisable".

A ce propos, par rapport au plan type, les anciennes fonctions de gestion sont maintenant présentées sous forme de programmes d'intervention afin de conserver une logique de mise en œuvre par rapport à la stratégie de conservation définie à la suite des deux ateliers susmentionnés. Une telle approche est en cohérence avec le souci de la Direction Générale de l'OIPR de faire évoluer la forme des plans de gestion vers celle d'outils plus opérationnels.

Deux amendements sont également à noter : d'une part, l'ajout d'un diagnostic de l'état de conservation du PNC comprenant une analyse des problèmes qui a servi de base à la conception de la stratégie d'intervention et, d'autre part l'insertion, au titre de l'état des lieux, d'une section traitant des principales actions menées depuis la création du parc.

Une large validation

La validation de ce nouveau plan s'est faite en plusieurs étapes :

- lors d'une réunion avec les partenaires techniques et financiers, tenue le 14 octobre 2014 au siège de l'OIPR
- lors de la session du 13 novembre 2014 du Comité de gestion du PNC qui s'est tenue à Dabakala sous la présidence de Monsieur le Préfet de région
- lors d'une réunion extraordinaire du Conseil de gestion de l'OIPR, tenue le 30 décembre 2014

Les listes des participants aux deux ateliers de planification et aux trois réunions de validation susmentionnées figurent en Annexe 1.

Une équipe d'élaboration et un groupe de travail

L'élaboration du présent plan d'aménagement et de gestion a principalement été conduite par l'équipe de la Direction de Zone Nord-Est de l'OIPR, avec un appui technique d'*Afrique Nature*.

Sous la présidence du Directeur Général de l'OIPR, le Colonel Tondossama Adama, le Groupe de travail chargé de la finalisation du document était constitué :

- de quatre cadres de la DZNE (Kouadio Roger, Ouattara Amara, Toulo Alain, Zékré Sylvestre)
- de cinq membres de la Direction Générale (Ahoulou Kouamé Ernest, Diarrassouba Issa, N'Dri Kouamé Pascal, Ngoran Djé François, Ouattara Kassoum)
- du Directeur de la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (Fanny N'golo)
- de deux représentants d'*Afrique Nature* (Diarrassouba Seydou et Francis Lauginie)

Remerciements

L'équipe de la DZNE et les membres du Groupe de travail assurent de leur sincère gratitude tous les participants aux différents ateliers de concertation ainsi que les représentants des partenaires techniques et financiers ayant accompagné ce processus d'actualisation des orientations de gestion du PNC.

D'une manière plus générale, ils tiennent à remercier tous les responsables et interlocuteurs qui, par leur disponibilité, ont bien voulu faciliter la collecte des informations nécessaires à la rédaction du présent document puis le bon déroulement des travaux de planification.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	4
SOMMAIRE	6
ABREVIATIONS ET ACRONYMES	8
RESUME	9
INTRODUCTION	12
TITRE I. PRESENTATION DU PARC NATIONAL DE LA COMOÉ	
Chapitre I. Désignation et situation	
1.1. Situation géographique et administrative	14
1.2. Historique	14
1.3. Principales actions menées depuis la création du parc	18
Chapitre II. Milieu naturel	
2.1. Géomorphologie	25
2.2. Climat	25
2.3. Réseau hydrographique	27
2.4. Pédologie	27
2.5. Végétation et flore	27
2.6. Faune	31
2.7. Risques naturels majeurs	37
Chapitre III. Environnement socio-économique et culturel	
3.1. Populations de la périphérie	38
3.2. Patrimoine culturel et historique	45
3.3. Régime foncier	45
3.4. Economie locale	45
3.5. Infrastructures et équipements	49
TITRE II. CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL	
Chapitre IV. Cadre juridique	
4.1. Au niveau national	51
4.2. Au niveau international	52
Chapitre V. Cadre institutionnel	
5.1. Structure de gestion	53
5.2. Institutions partenaires	56
TITRE III. MESURES DE GESTION	
Chapitre VI. Diagnostic de l'état de conservation du PNC et orientations de gestion	
6.1. Atouts, enjeux et valeurs du PNC	58
6.2. Analyse des problèmes	60
6.3. Orientations stratégiques	62

Chapitre VII. Zonage et unités de gestion	
7.1. Zonage	65
7.2. Définition des unités de gestion	65
Chapitre VIII. Programmes de gestion	
8.1. Protection et gestion rationnelle des ressources du PNC	69
8.2. Appui aux populations et autres acteurs locaux de la périphérie du PNC	71
8.3. Suivi écologique et Recherche scientifique	74
8.4. Financement durable	76
8.5. Aménagement	78
8.6. Gestion et intégration régionale	79
TITRE IV. PROGRAMMATION ET COUT DES ACTIVITES	
Chapitre IX. Programmation des activités	
9.1. Logique d'intervention	83
9.2. Identification des hypothèses importantes	83
Chapitre X. Coût des activités	84
Chapitre XI. Suivi évaluation	
11.1. Dispositif institutionnel	88
11.2. Objectifs du suivi-évaluation	88
11.3. Mise en œuvre du système de suivi-évaluation	88
TITRE V. FINANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION	
Chapitre XII. Ressources internes	95
12.1. Subventions de l'Etat	95
12.2. Ressources propres	95
Chapitre XIII. Ressources externes	
13.1. Partenaires	96
13.2. Apports de la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire	97
13.3. Contributions du secteur privé	97
13.4. Contribution des collectivités territoriales	97
13.5. Dons et legs	97
CONCLUSION	98
DOCUMENTS CONSULTES	99
STRATEGIE D'INTERVENTION (Schéma de planification)	101
LISTE DES FIGURES	110
LISTE DES TABLEAUX	110
TABLE DES MATIERES	111

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ANADER	Agence nationale d'appui au développement rural
AGEREF	Association inter-villageoise de gestion des ressources naturelles et de la faune
AVCD	Association villageoise pour la conservation et le développement
BM	Banque mondiale
CAPNC	Cellule d'aménagement du Parc national de la Comoé (ancienne structure de gestion)
CGL	Comité de gestion locale
CORENA	Projet de conservation des ressources naturelles dans le cadre du C2D
C2D	Contrat de désendettement – développement entre la Côte d'Ivoire et la France
DFP	Domaine forestier permanent
DG	Directeur général ou (la) Direction générale
DPN	Direction de la protection de la nature
DZ / DZNE	Direction de Zone / Direction de Zone Nord-Est
ENGREF	Ecole nationale du génie rural, des eaux et forêts
FED	Fonds européen de développement
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FPRCI	Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire
GEF	<i>Global Environment Facility</i> / Fonds pour l'environnement mondial – FEM
GEPRENAF	Projet de gestion participative des ressources naturelles et de la faune
GIZ	<i>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH</i>
IEC/CC	Information, éducation, communication / pour changer les comportements néfastes à la protection de l'environnement
KfW	<i>Kreditanstalt für Wiederaufbau</i> (Banque nationale allemande pour le développement)
MAB	Programme sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO / <i>Man and Biosphere</i>
MATA	Mission d'assistance technique allemande aux parcs nationaux
OIPR	Office Ivoirien des Parcs et Réserves
ONG	Organisation non gouvernementale
PAPE	Programme d'appui aux parcs de l'Entente
PARC-CI	Projet d'appui à la relance de la conservation des parcs et réserves de Côte d'Ivoire
PCGAP	Programme cadre de gestion des aires protégées
PIR	Programme d'intervention régional (FED / Union européenne)
PNC	Parc national de la Comoé
PNGTER	Programme national de gestion des terroirs et d'équipement rural
PNR	Parcs nationaux et réserves
STABEX	Système de stabilisation des recettes d'exportation
UAVCD	Union des associations villageoises pour la conservation et le développement
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture
ZDB	Zone de diversité biologique
WWF	World Wide Fund for Nature / Fonds mondial pour la nature
ZP	Zone périphérique

RESUME

Le Parc national de la Comoé (PNC), élément le plus septentrional de la "diagonale écologique" traversant le pays du sud-ouest au nord-est, est un élément majeur du réseau d'aires protégées de la Côte d'Ivoire. Classé comme Parc de la région Nord en 1926, puis comme Réserve de faune de Bouna en 1942, il a obtenu le statut de parc national en 1968. En termes de superficie, le PNC est la plus grande aire protégée de Côte d'Ivoire, la troisième en Afrique de l'Ouest après la Réserve de l'Aïr-Ténéré du Niger (7 736 000 ha) et le Parc national du Banc d'Arguin en Mauritanie (1 200 000 ha). Sur une superficie de 1 149 150 ha, ses richesses naturelles et son inestimable rôle écologique d'intérêt international lui ont valu, auprès de la communauté scientifique et du monde de la conservation, son classement en Réserve de biosphère en 1982 et en site du Patrimoine mondial en 1983.

Le PNC se trouve dans la zone de transition entre la savane soudanienne et les formations forestières du domaine guinéen, cette situation étant à l'origine de la variété de ses paysages et de sa grande diversité biologique. Sur le plan touristique, le parc offre les meilleures perspectives pour la vision de la grande faune. Les forêts classées et les sites des Monts Tingui et de Warigué, qui le jouxtent au nord-ouest, à l'ouest et au sud, constituent une zone d'espaces naturels d'environ trois cent mille hectares. Une vaste superficie du Nord-Est du pays - près d'un million cinq cent mille hectares - est ainsi consacrée à la conservation des ressources naturelles et forme une unité particulièrement importante sur le plan écologique.

Le PNC est géré par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) dont l'un des objectifs est d'élaborer des outils de gestion pour l'ensemble des parcs nationaux et réserves naturelles de Côte d'Ivoire. La volonté de doter le PNC d'un document de planification remonte cependant à 1974 avec l'élaboration d'un schéma d'aménagement. C'est au cours d'un atelier tenu à Kafolo en juin 2000, dans le cadre du Programme transitoire pour la conservation des aires protégées de Côte d'Ivoire, sur financement de la Commission européenne, qu'un Plan d'aménagement et de gestion avait été élaboré et adopté pour ce parc l'année suivante. Il n'a pu être mis en œuvre du fait de la situation de crise qu'a traversée la Côte d'Ivoire à compter de 2002. La reprise en mains du PNC, dans le cadre du Projet d'Appui à la Relance de la Conservation des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (PARC-CI), financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial et la Banque mondiale, a donné l'occasion de procéder à l'actualisation de ce PAG.

Au terme d'un processus participatif, le présent document, qui couvre la période 2015-2024, a été élaboré sur la base de la version de 2001. Il est le premier à être approuvé selon les dispositions prévues par la loi de février 2002 et son élaboration s'est faite selon un processus à la fois participatif et pédagogique, orienté vers l'opérationnalité, tout en se conformant au plan type des PAG établi en 2005 par l'OIPR. Il comprend ainsi cinq titres :

- une partie de présentation du parc mettant l'accent sur l'état des écosystèmes, l'environnement socio-économique ainsi que les actions de gestion entreprises (Titre I),
- le cadre juridique et institutionnel (Titre II),
- les mesures de gestion, abordant la problématique de la conservation du parc avant de présenter les orientations stratégiques et de développer les actions envisagées (Titre III),
- la programmation des activités et des coûts ainsi que le suivi-évaluation de sa mise en œuvre (Titre IV)
- une dernière partie, plus succincte puisque l'élaboration d'un plan d'affaires est par ailleurs prévue, est enfin consacrée au financement de la mise en œuvre de ce plan (Titre V).

Par rapport à la précédente version de 2001, la partie descriptive a été réduite pour privilégier l'insertion d'une analyse des pressions et menaces, la définition d'une vision pour la conservation du PNC et la formulation d'objectifs pragmatiques assortis d'indicateurs précis de suivi. La hiérarchisation des problèmes identifiés, selon les relations de causes à effets lors des deux ateliers de planification, conduit à relever six principales contraintes :

- le développement accru des activités illégales, en raison d'une moindre présence des services de gestion lors des dernières années de crise sociopolitique
- la complexification des relations entre gestionnaires et autres acteurs, avec l'arrivée de nouveaux acteurs (miniers, orpailleurs), l'intégration du PNC au processus de développement régional étant, dans le même temps, demeurée faible
- la faible contribution de la recherche et du suivi écologique aux prises de décision
- l'absence de mécanisme de financement pérenne du PNC
- la rupture dans le processus d'aménagement du PNC en raison de la décennie de crise traversée par le pays
- la possibilité réduite d'assumer pleinement les fonctions de gestion du PNC

Ces six principaux problèmes sous-tendent *une faible capacité opérationnelle face à une dégradation bien engagée de ce parc* constatée lors de sa récente reprise en main.

En réponse à cette analyse, la stratégie de conservation du PNC pour les dix prochaines années a défini six résultats opérationnels à atteindre qui ont ensuite été formulés en Programmes de gestion :

- Protection et gestion rationnelle des ressources
- Appui aux populations et autres acteurs locaux de la périphérie
- Recherche et suivi écologique
- Financement durable
- Aménagement
- Gestion et intégration régionale

La mise en œuvre de ces programmes permettra de contribuer à l'objectif *d'inverser la tendance de dégradation des ressources naturelles* du PNC et à l'atteinte de la vision *d'un modèle de gestion intégré au développement harmonieux du Nord-Est de la Côte d'Ivoire et d'une référence internationale pour la conservation d'une biodiversité exceptionnelle des zones de savane*.

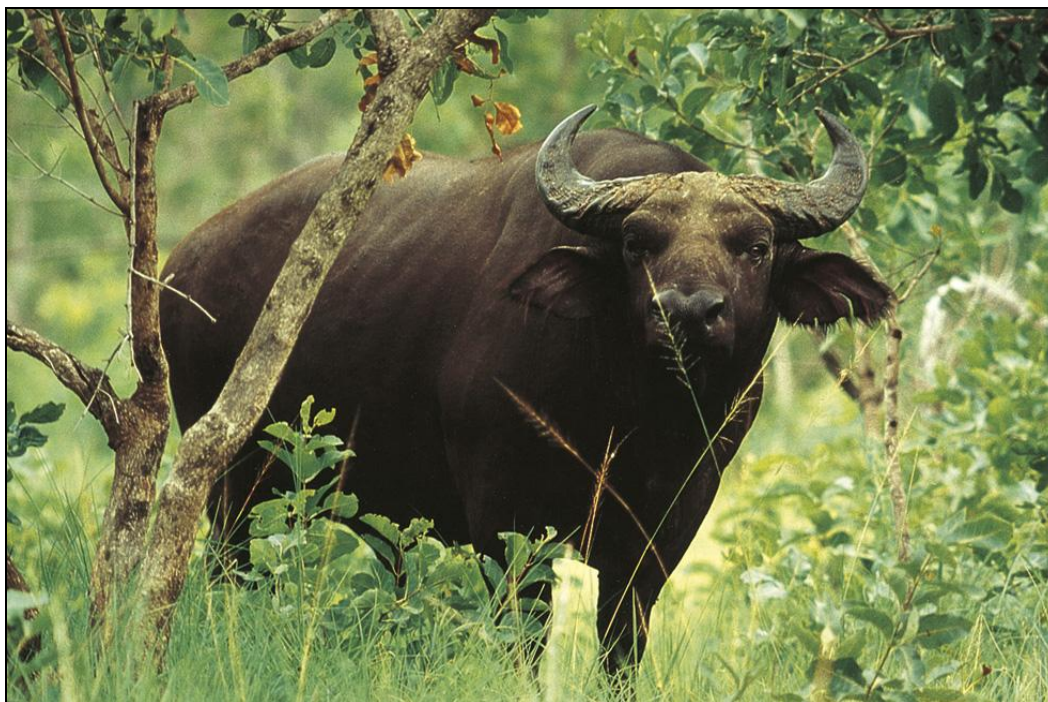
La mobilisation de 14,36 milliards est nécessaire pour couvrir les coûts des opérations planifiées au cours des dix années de mise en œuvre de ce PAG du Parc national de la Comoé. Ce montant total, comprenant 6 milliards de F CFA d'investissements et 8,36 milliards de F CFA de fonctionnement (soit un budget moyen annuel de fonctionnement de l'ordre de 850 millions de Francs CFA qui apparaît comme raisonnable pour un parc d'une superficie frôlant 1 150 000 hectares), se répartit en :

- 23 % pour le Programme 1 - *Protection et gestion rationnelle des ressources du PNC*
- 18 % pour le Programme 2 - *Appui aux populations et autres acteurs locaux de la périphérie*
- 8 % pour le Programme 3 - *Recherche et suivi écologique*
- 4 % pour le Programme 4 - *Financement durable*
- 33 % pour le Programme 5 - *Aménagement*
- 14 % pour le Programme 6 - *Gestion et intégration régionale*

La priorité pour les dix prochaines années est accordée aux programmes d'aménagement et de surveillance qui détiennent respectivement 33 % et 23 % du budget à mobiliser. Une part conséquente est également attribuée à l'appui aux populations de la périphérie (18 %), montrant ainsi

l'intérêt porté par les gestionnaires à l'implication de celles-ci dans la conservation du PNC et des ressources naturelles dans sa périphérie.

L'enjeu des mesures de gestion inscrites dans ce PAG du PNC est de redonner à cet exceptionnel espace protégé toute la place qu'il occupait au début des années 1980. Face au bouleversement de la dégradation des paysages naturels en Afrique de l'Ouest et dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, le Parc national de la Comoé prend une dimension régionale. Une nouvelle dimension que les ambitions inscrites dans le présent plan lui permettront d'assumer au cours des prochaines années.



Buffle mâle (Photo : Michel Nicole) et hippopotames dans le lit de la Comoé (Photo : Pierre Poilecot)



INTRODUCTION

S'étendant de la forêt dense sempervirente à la savane soudanienne, la Côte d'Ivoire bénéficie d'un milieu naturel caractéristique de la zone intertropicale et abrite l'une des plus grandes diversités biologiques de la région ouest-africaine. Pour conserver un échantillon représentatif de ce patrimoine naturel, près de trois cents aires protégées (forêts classées, parcs nationaux et réserves naturelles) ont été créées. Dans ce domaine protégé de l'Etat, ainsi constitué, les parcs nationaux et réserves naturelles (PNR) occupent une place importante, tant par leur état de conservation que par la diversité des espèces et des écosystèmes qu'ils hébergent. Ainsi, les huit parcs nationaux (Azagny, Banco, Comoé, Iles Ehotilé, Marahoué, Mont Péko, Mont Sangbé, Taï) et les six réserves naturelles (Abokouamékro, Dalhiafleu, Haut Bandama, Lamto, Mont Nimba, N'Zo) couvrent une superficie de 2 071 730 ha, soit environ 6 % du territoire national.

En vue de renforcer les capacités juridiques, institutionnelles, organisationnelles et administratives de ces PNR, l'Etat s'est doté d'une nouvelle loi d'orientation en 2002. C'est en application de cette loi (n° 2002-102 du 11 février 2002), que l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) et la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI) ont été créés. Conformément aux dispositions de cette loi, l'OIPR a entrepris la rédaction des plans d'aménagement et de gestion de tous les parcs nationaux et réserves naturelles dont il a la charge.

L'élaboration du présent Plan d'aménagement et de gestion (PAG) du Parc national de la Comoé (PNC) s'inscrit donc dans cette optique. Il a pu être réalisé grâce au concours financier du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), de la Banque mondiale, de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et de la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire. Son impression a été assurée par la Coopération technique allemande (GIZ).

Cet outil de gestion pourra fournir à tous les intervenants, à savoir donateurs, ONG internationales et locales, collectivités territoriales, autorités administratives et politiques, populations de la périphérie, scientifiques, etc., des informations utiles pour asseoir le développement intégré de la région.

Le Parc national de la Comoé, élément le plus septentrional de la "diagonale écologique" traversant le pays du sud-ouest au nord-est, est assurément, un élément majeur du réseau d'aires protégées de la Côte d'Ivoire. Classé comme Parc de la région Nord en 1926, puis comme Réserve de faune de Bouna en 1942, il a obtenu le statut de parc national en 1968. En termes de superficie, le PNC est la troisième aire protégée de l'Afrique de l'Ouest après la Réserve de l'Aïr-Ténéré du Niger (7 736 000 ha) et le Parc national du Banc d'Arguin en Mauritanie (1 200 000 ha) et, de loin, le parc national le plus vaste en zone de savane. Avec une superficie de 1 149 150 ha, il regorge d'un potentiel écologique inestimable qui ne pouvait qu'attirer l'attention de la communauté scientifique et du monde de la conservation sur le plan international. Son inscription sur la Liste du réseau international des réserves de la biosphère en 1978, puis son classement en Réserve de la biosphère en 1982 et en site du Patrimoine mondial en 1983, en témoignent.

Le présent Plan d'aménagement et de gestion du Parc national de la Comoé est conçu pour une période de dix ans (2015 - 2024), avec une révision prévue au terme de la cinquième année de sa mise en œuvre. Il s'articule autour de deux grands axes :

- dans une première partie, une description de la situation actuelle du parc, mettant un accent sur l'état des écosystèmes, l'environnement socio-économique ainsi que les actions de gestion entreprises (titres I et II) ;
- dans la seconde partie, constituée des titres III, IV et V, la problématique de la conservation du parc est abordée avant de présenter les orientations stratégiques et de développer les mesures de gestion, la programmation des activités et des coûts, ainsi que le suivi-évaluation de sa mise en œuvre et les financements envisagés.

TITRE I

PRESENTATION DU PARC NATIONAL DE LA COMOÉ

Chapitre I. Désignation et situation

1.1. Situation géographique et administrative

Le Parc national de la Comoé (PNC) s'étend sur une superficie de 1 149 150 hectares d'un seul tenant, au nord-est de la Côte d'Ivoire, entre les latitudes 8°30' - 9°37' Nord et les longitudes 3°07' - 4°26' Ouest (figures 1 et 2). Site du Patrimoine mondial et formant, avec sa zone périphérique, une réserve de biosphère, il se trouve dans la zone de transition entre la savane soudanienne et les formations forestières du domaine guinéen. Cette situation est à l'origine de la variété de ses paysages et de sa grande diversité biologique. Il est l'un des trois maillons essentiels de la "diagonale écologique" du pays et offre, sur le plan touristique, les meilleures perspectives pour la vision de la grande faune.

Les forêts classées et les sites des Monts Tingui et de Warigué qui jouxtent le PNC au nord-ouest, à l'ouest et au sud, constituent une zone d'espaces naturels d'environ trois cent mille hectares. Une vaste superficie du Nord-Est du pays - près d'un million cinq cent mille hectares - est ainsi consacrée à la conservation des ressources naturelles et forme une unité particulièrement importante sur le plan écologique (Figure 3).

Le Parc national de la Comoé, selon le dernier découpage administratif (CNTIG, 2011) est à cheval sur trois régions administratives (Hambol, Bounkani et Tchologo, anciennement de la Vallée du Bandama, du Zanzan et des Savanes), six départements (Dabakala, Bouna, Nassian, Téhini, Doropo et Kong) et vingt sous-préfectures (cf. les figures 4 et 5 et, Annexe 2, le Tableau VII). Son périmètre se compose de limites conventionnelles (448 kilomètres de routes nationales) et de limites naturelles (dont 105 kilomètres de cours d'eau), soit 553 kilomètres au total :

- au nord : la route nationale Bouna – Ferkessedougou, sur une distance de 129 kilomètres (du village de Yalo à la rivière Lingba) ;
- à l'est : la route nationale Bouna – Bondoukou, sur une distance de 56 kilomètres (du Pk 17 au Pk 73) et la piste du Pk 17 à Yalo sur 30 kilomètres ;
- au sud : la route nationale Koutouba – Dabakala sur 106 kilomètres (du Pk 73 au fleuve Comoé) ;
- à l'ouest : le fleuve Comoé sur cinq kilomètres, jusqu'au confluent avec la rivière Kinkéné et la portion comprise entre la rivière Kinkéné et l'axe Kafolo – Ferkessedougou. Cette portion, s'étirant sur environ 170 kilomètres, est à matérialiser physiquement (panneautage, bornage ou ouverture de piste) sur la base des coordonnées topographiques disponibles dans les documents officiels de classement.

1.2. Historique

Le Parc national de la Comoé tire son nom du fleuve qui le traverse du nord au sud sur 200 kilomètres. En 1926, l'administration a procédé, simultanément, à la création du "Parc-refuge de la région du Moyen Sassandra et du Bas Cavally" au sud-ouest (dans la région de Taï) et du "Parc de la région Nord" situé dans la subdivision de Bouna. Ce dernier sera dénommé plus tard "Réserve de faune de Bouna". Sur la rive droite de la Comoé, l'administration a ensuite ordonné le classement de la Forêt de Kong dans le domaine public. Cette aire protégée s'étendait alors, de la route Bouna-Ferkessedougou à la rivière Syin, affluent de la Comoé.

En 1942, la "Réserve de faune de Bouna" est étendue et officiellement *destinée à être constituée en parc national*. Une *zone intermédiaire* est définie tout autour de ce parc, avec le statut de réserve de faune, anticipant ainsi le concept de zone périphérique. La chasse pouvait statutairement y être autorisée sous le contrôle des autorités de surveillance du parc.

En 1968, par le Décret 68-81 du 9 février, l'ensemble formé par la "Réserve de faune de Bouna" et la "Forêt Classée de Kong" est érigé en parc national s'étendant sur une superficie de 1 150 000 hectares.

Des modifications des limites survenues en 1977 (perte de 850 hectares à proximité de la ville de Téhini), et en 1997 - 1998 (gain de 300 hectares à l'occasion du nouveau tracé de la route Bondoukou - Bouna), portent la superficie actuelle à 1 149 450 hectares. Un projet de décret prend en compte l'intégration au PNC des 300 hectares acquis lors du tracé de la nouvelle route Bondoukou – Bouna en 1997 et d'une bande de protection de 500 mètres sur la rive droite de la Kinkéné.

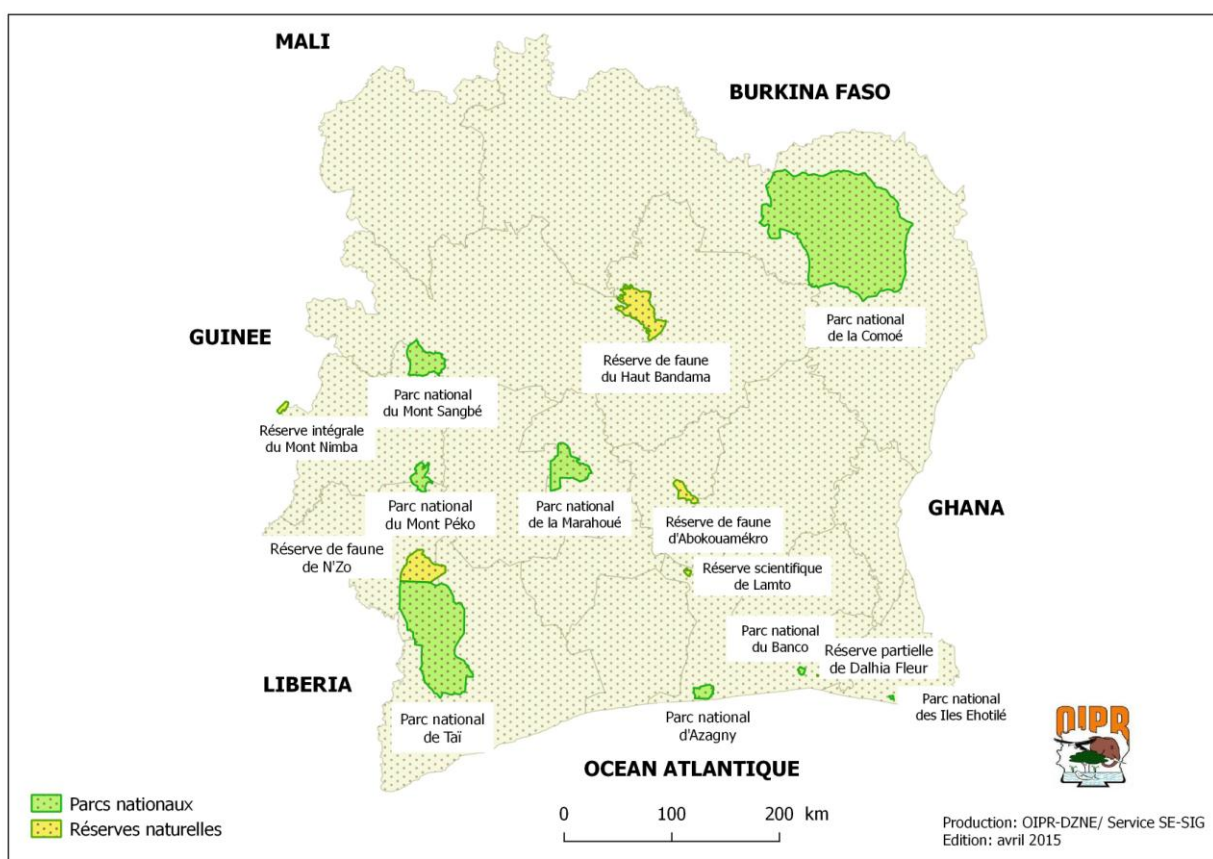


Figure 1. Parcs nationaux et réserves naturelles de Côte d'Ivoire

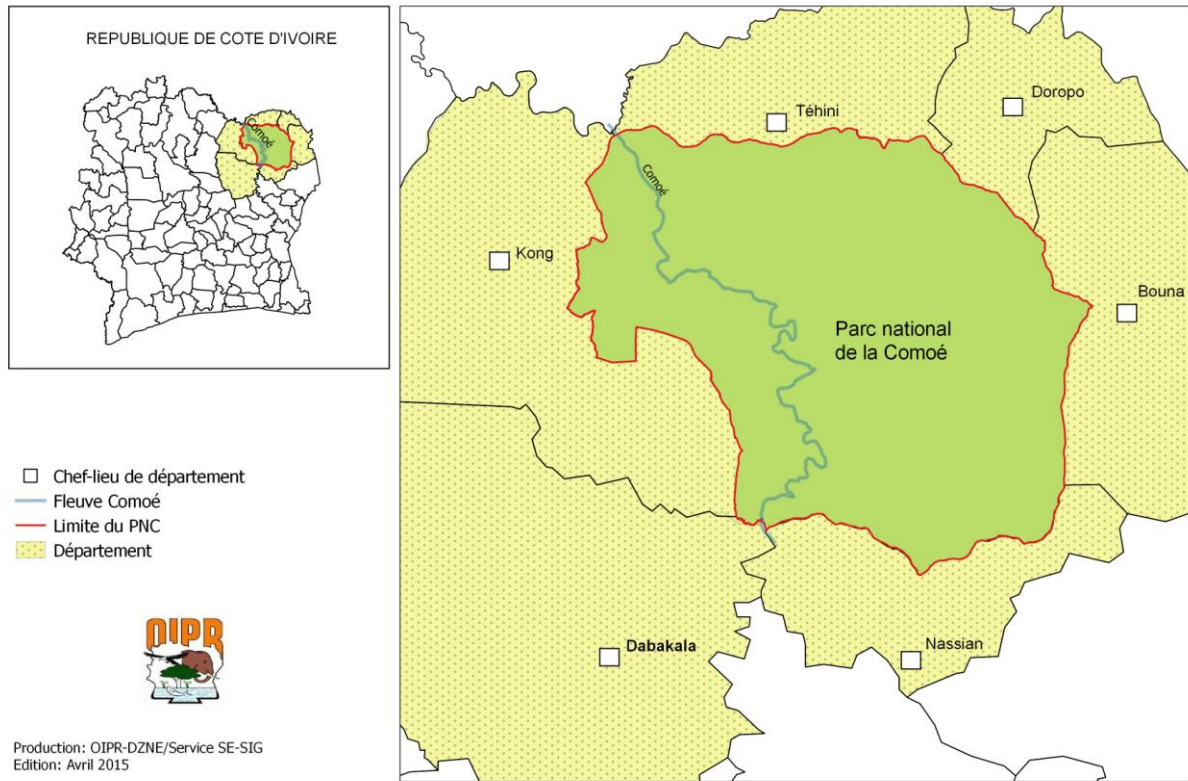


Figure 2. Position géographique du Parc national de la Comoé

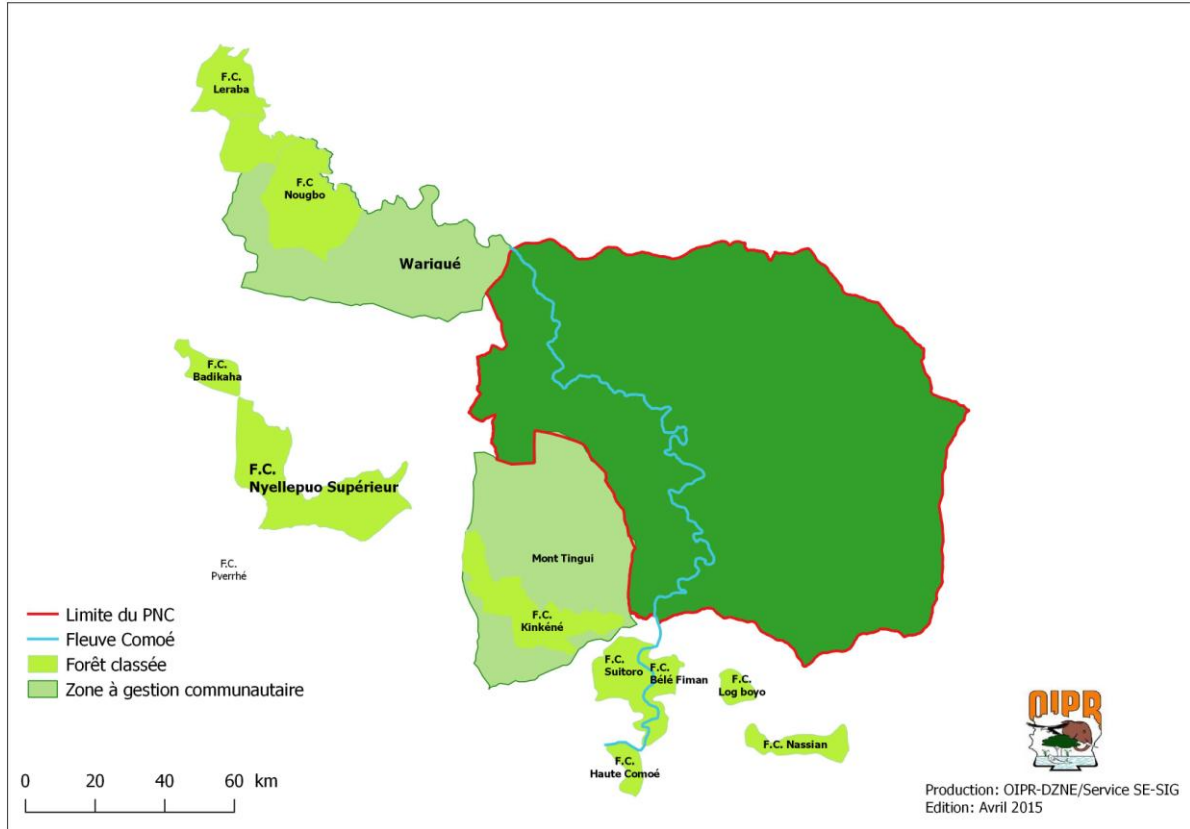


Figure 3. Espace Comoé

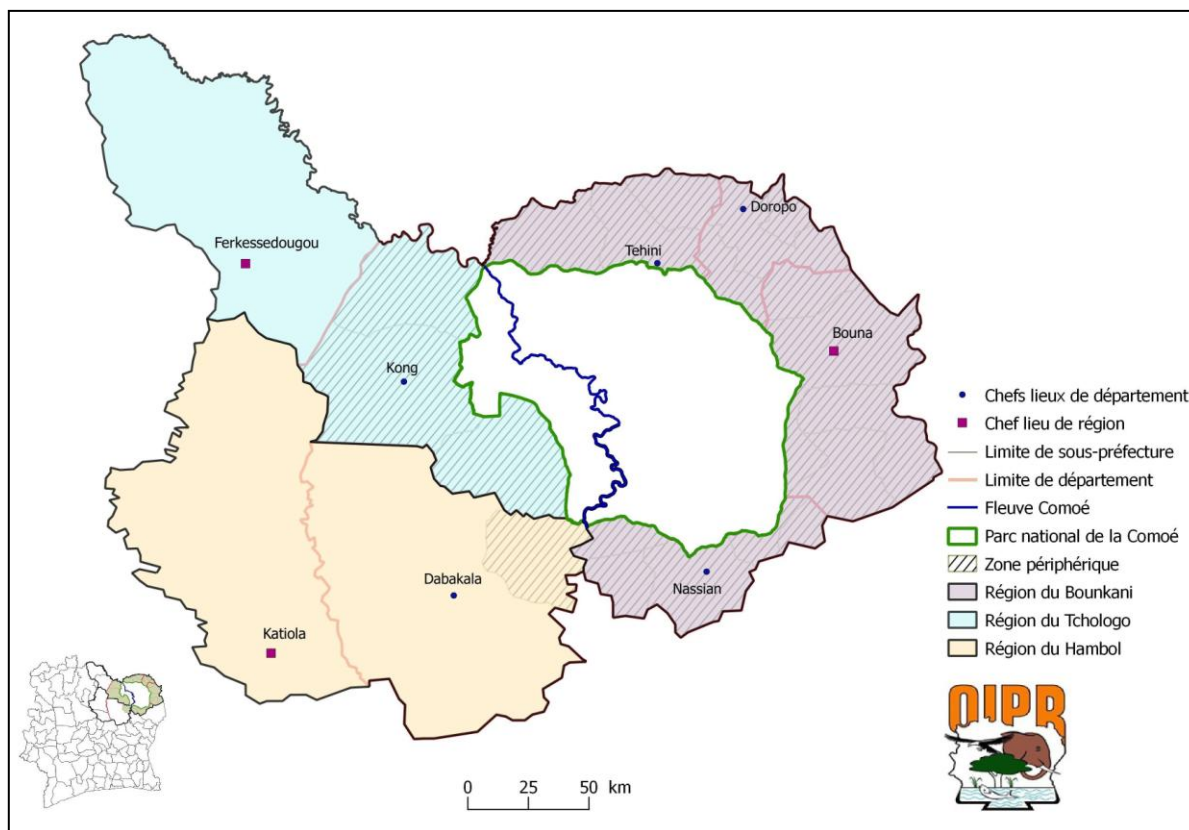


Figure 4. Circonscriptions administratives de la périphérie du PNC

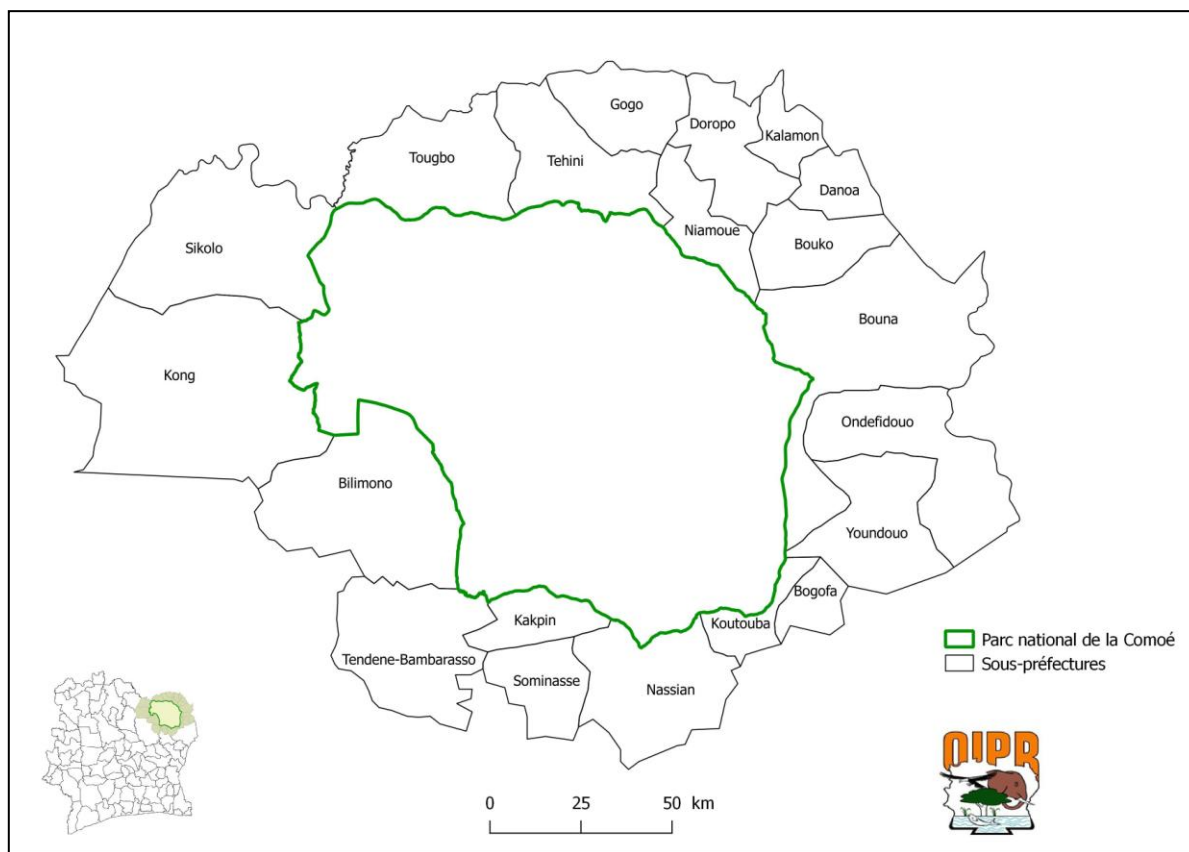


Figure 5. Sous-préfectures de la zone périphérique du PNC

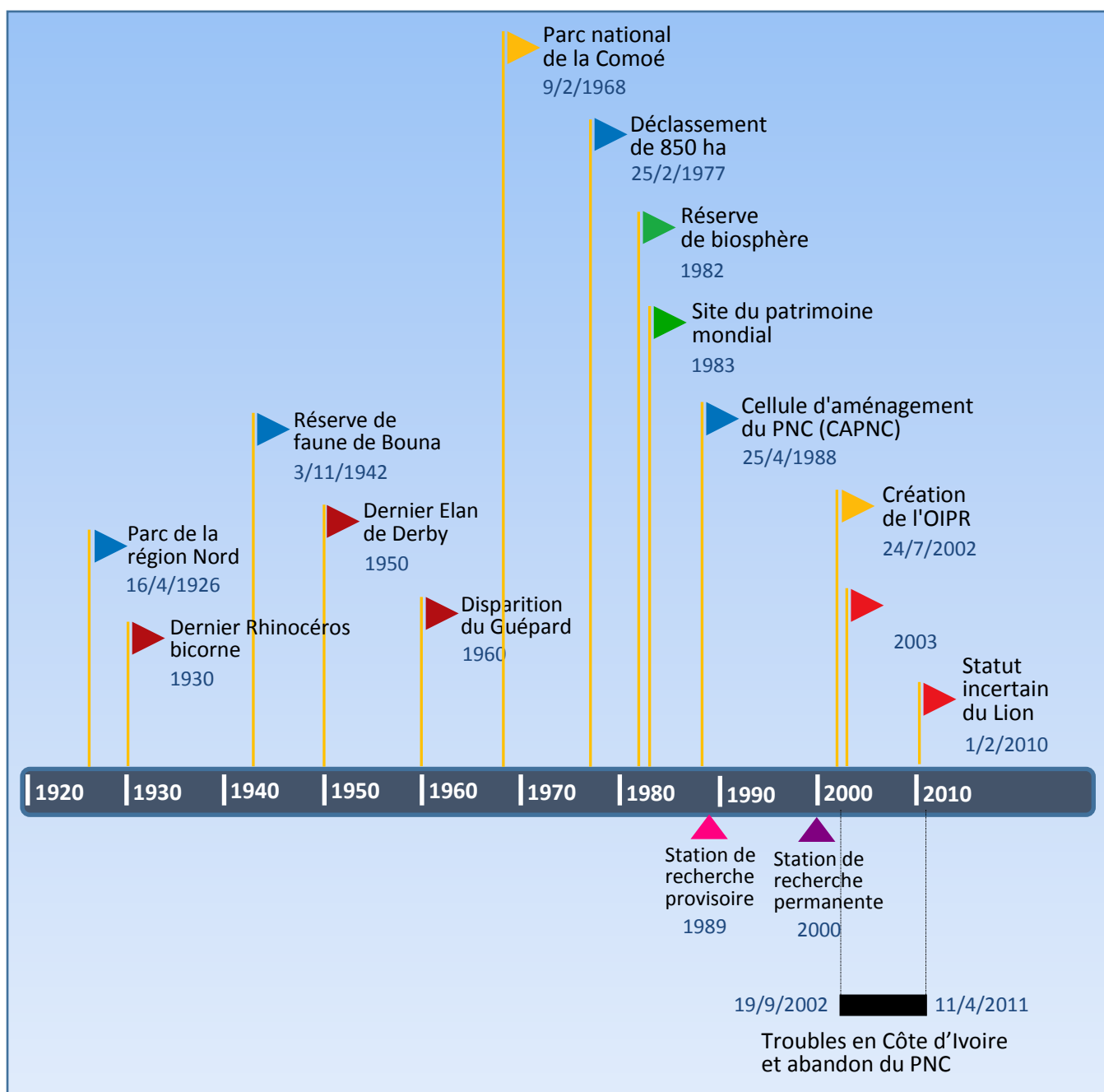


Figure 6. Grandes dates de l'histoire du Parc national de la Comoé

1.3. Principales actions menées depuis la création du parc

1.3.1. Projets et aménagements antérieurs

Si, pendant plusieurs années, le Budget général de fonctionnement et le Budget spécial d'investissement et d'équipement de l'Etat ont constitué les principales sources de financement des activités de conservation du PNC, quelques projets pour sa conservation ont pu bénéficier de l'appui technique et financier de différents partenaires.

C'est, tout d'abord, le cas avec l'étude des parcs nationaux de la Comoé, de Taï et d'Azagny conduite par la Mission d'Assistance Technique Allemande (MATA) de 1977 à 1981. Au cours de cette période, 22 dénombrements aériens systématiques ont été menés sur un échantillon représentant près de 10% de la superficie du parc.

Dans le cadre d'un appui de la Banque mondiale au secteur du tourisme, un projet de remise en état des infrastructures du PNC a été financé de 1986 à 1988, pour un montant de 1,2 milliard de Francs CFA :

- réalisation d'ouvrages de franchissement de cours d'eau ;
- remise en état partielle des pistes ;
- réfection partielle des postes de garde ;
- équipement d'un réseau intérieur de communication radio.

Durant la même période, de 1986 à 1991, une assistance au projet d'aménagement du Parc national de la Comoé a été portée par le Programme sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO et à l'occasion d'une étude sur les possibilités d'utilisation rationnelle de la faune en Côte d'Ivoire sur financement du Fonds français d'aide et de coopération.

En 1997, dans l'attente de la mise en œuvre du PCGAP, la DPN a lancé le programme transitoire pour la conservation des parcs nationaux de la Comoé, de la Marahoué et du Mont Péko que la Commission européenne a accepté de prendre en charge au titre du STABEX en allouant un montant de 672 millions de Francs CFA pour le PNC. De 1988 à 2002, cet appui a été mis en œuvre par le WWF.

De 1989 à 2002, l'Université *Julius-Maximilian* de Würzburg a développé un programme (BIODIV) de recherches sur la diversité biologique du parc et le fonctionnement de ses écosystèmes, sur financement de la Fondation Fritz Thyssen, du Ministère allemand chargé de la coopération (BMZ) et du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de la République Fédérale d'Allemagne. Ce projet s'est achevé par la construction d'une station de recherche scientifique dans la partie sud-ouest du PNC, au bord du fleuve entre les vallées de la Lola et de la Kongo. Alors qu'elle allait être inaugurée en avril 2003, cette station a été pillée durant la crise militaro-politique de fin 2002. Les bâtiments n'ont toutefois subi aucun dégât majeur et des travaux de remise en état ont pu être entrepris en 2012 grâce à un reliquat des fonds de la Fondation Fritz Thyssen. L'installation de la station photovoltaïque en décembre 2013 a permis de rendre parfaitement fonctionnelle la Station de Recherche en Ecologie du Parc National de la Comoé.

En périphérie du PNC, de 1996 à 2001, un Projet-pilote de Gestion participative des ressources naturelles et de la faune (GEPRENAF) a été mis en œuvre, dans trois zones mitoyennes ou proches du parc, en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso. Ce projet a eu pour objectif de transférer progressivement aux populations, à travers des organisations villageoises, la gestion des ressources naturelles et, plus particulièrement, de la faune sauvage sur les sites concernés.

Financé pour cinq ans, à 60 % par un don du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et du Royaume de Belgique (40 %), le projet s'est déroulé dans 66 villages regroupés sur deux sites en Côte d'Ivoire (celui des Monts Tingui, dans les départements de Dabakala et Ferkessédougou et celui de Warigué dans le département de Ferkessédougou) et dans 18 villages sur un site au Burkina Faso (Diéfoula, mitoyen de celui de Warigué, sur l'autre rive de la Léraba).

Chaque site regroupait une dizaine de terroirs englobant, en leur centre, un vaste espace naturel peu peuplé (une ou deux forêts classées par site). Des plans d'aménagement et de gestion participative (PAGEP) ont été élaborés et les actions menées dans chaque zone sont résumées dans le Tableau VIII en Annexe 3. De nombreux acquis peuvent être portés à l'actif du projet GEPRENAF dont :

- la mise en place et le fonctionnement d'organisations inter-villageoises de base (Association inter-villageoise de gestion des ressources naturelles et de la faune - AGEREF) évaluant les microprojets et négociant les appuis apportés par le Projet ;
- la mise en œuvre de plusieurs microprojets individuels ou communautaires ;

- la création de zones de diversité biologique dont la gestion est assurée par l'organisation inter-villageoise AGEREF faîtière, les tâches étant accomplies par des comités (surveillance, information, etc.) ;
- les changements intervenus dans les pratiques culturelles : adoption de nouvelles méthodes agricoles dans le cadre de la stabilisation de la culture de l'igname avec introduction d'une nouvelle variété d'igname (Kokoro) en association avec des légumineuses telles que : *Glyricidia sepium*, le Pueraria, le Ziziphus ou le Soja ;
- l'émergence d'une coopération inter-villageoise ;
- l'accroissement des effectifs de faune.

Toujours en périphérie du parc, de 2005 à 2008, un nouvel appui du Programme sur l'homme et la biosphère a porté, pour un montant limité à 38 millions de Francs CFA alloué par le FEM, sur le renforcement des capacités techniques et scientifiques pour une conservation et une gestion efficace et durable des ressources naturelles. Cet appui, mis en œuvre dans le sud du PNC, a notamment permis de créer la radio locale Boutourou à Nassian.

Enfin, de février 2010 à décembre 2014, grâce à un don de 1,270 milliard de F CFA du Fonds pour l'environnement mondial, le Projet d'appui à la relance de la conservation des parcs et réserves de Côte d'Ivoire (PARC-CI) a permis de reprendre les activités de conservation avec, en complément, un appui budgétaire exceptionnel du Gouvernement ivoirien ciblé sur des actions de surveillance. Le PARC-CI a, notamment, permis le renforcement des capacités logistiques, techniques et financières de l'OIPR et de la FPRCI, l'amélioration du système de protection du PNC par la mise à jour du PAG, l'élaboration d'une nouvelle stratégie de surveillance, la remise en état de certaines infrastructures et l'appui aux communautés de la périphérie.

L'appui budgétaire de l'Etat de Côte d'Ivoire, à hauteur de 200 millions de francs CFA, dans le cadre de l'Opération transitoire de sécurisation du Parc national de la Comoé a, pour sa part, permis le renforcement des capacités des agents de surveillance, la réalisation d'aménagements comme la rénovation du poste de rotation de Gawi et l'intensification des patrouilles de surveillance sur toute la superficie du parc. Un récapitulatif des principaux projets mis en œuvre au niveau du PNC figure dans le Tableau XIX en Annexe 3.

1.3.2. Infrastructures et équipements

Les appuis du gouvernement et des différents projets ont permis au PNC d'acquérir de nombreux équipements et infrastructures auxquels la crise, traversée par la Côte d'Ivoire de 2002 à 2011, a causé un lourd préjudice.

A. - Pistes

Un réseau d'environ 980 kilomètres de pistes a progressivement été aménagé à l'intérieur du parc (voir Figure 7) et des ouvrages de franchissement des rivières ont été construits entre 1986 et 1988 grâce à un prêt de la Banque mondiale. L'absence d'entretien a entraîné la dégradation des pistes principales, la plupart des circuits secondaires étant devenues impraticables ou complètement fermés.

Les travaux effectués sur la piste allant du Carrefour Gawi à Bania sont à porter au crédit des compensations pour impact environnemental accordées par la Banque africaine de développement – BAD, à l'occasion du renforcement de la route Bondoukou-Bouna ; quelques travaux supplémentaires sur la piste Carrefour Gawi - Carrefour Boin ont pu être négociés directement pour le reprofilage sur 30 km et la réfection d'ouvrages de franchissement.

La carte ci-après présente sommairement l'ensemble des pistes, seulement 166 km étant aujourd'hui relativement praticables. Une carte du réseau routier de la périphérie du PNC peut être consultée en Annexe 4 (Figure 21).

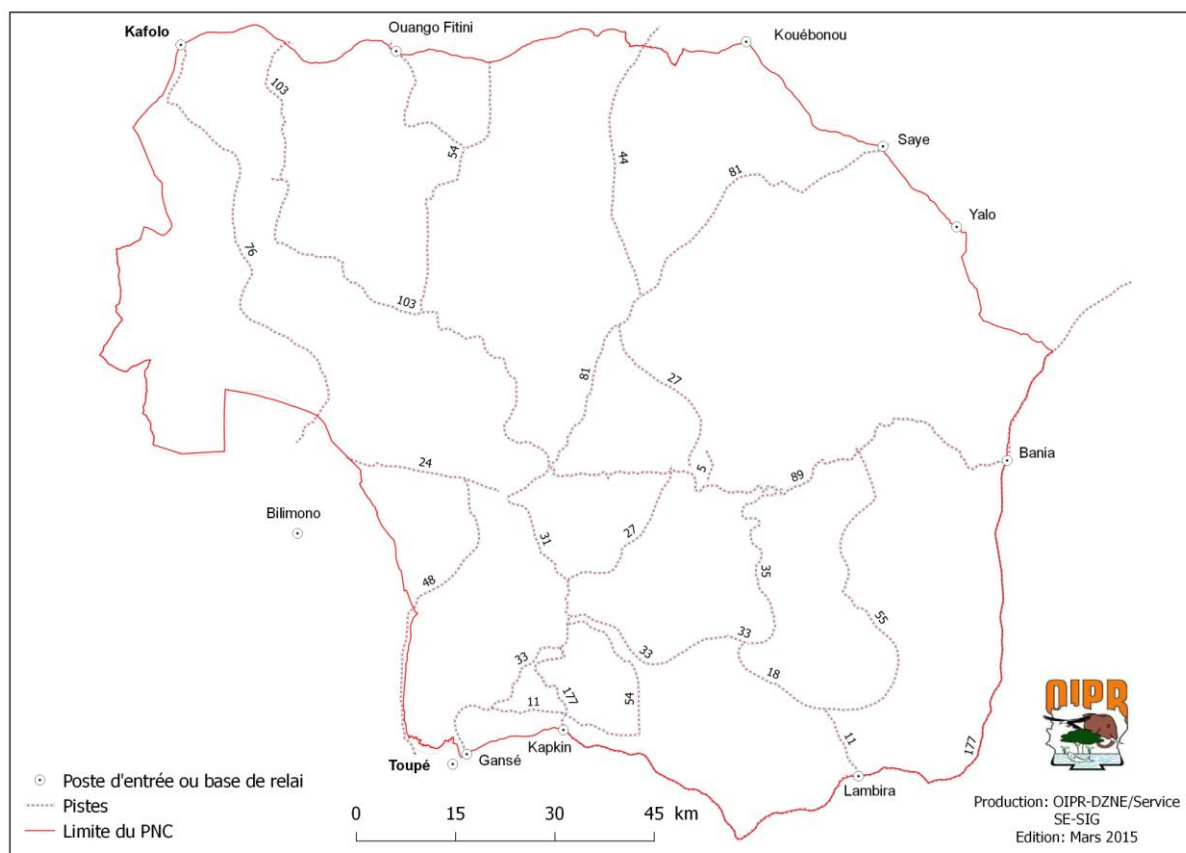


Figure 7. Réseau des pistes du Parc national de la Comoé

B. - Limites du PNC

La limite occidentale du PNC n'a pas été matérialisée depuis sa création. En conséquence, plusieurs cas de contestation de la part des populations de cette région limitrophe du parc ont été enregistrés au cours des dernières années. En vue de faire face à ces incompréhensions et de trouver un consensus avec les populations concernées, la Côte d'Ivoire a sollicité et obtenu, de l'UNESCO, un financement d'un montant de 14,4 millions de FCFA pour l'exécution d'un projet de matérialisation des limites contestées. La mise en œuvre de ce projet a permis d'entreprendre une série d'actions d'information et de concertation dans les localités de la partie occidentale du parc en 2014.

A la suite de ces actions, 96 bornes et neuf grands panneaux ont été implantés sur environ 70 % de la limite occidentale avec la participation effective des populations.

Toutefois, quelques difficultés subsistent encore dans la zone de Gorowi, la DZNE a entrepris des missions de terrain et des dispositions sont en cours afin de trouver également une solution définitive au niveau de ce village, notamment grâce à un processus d'échange de terres. Pour mémoire, il convient de rappeler que contrairement aux autres villages, les seules terres cultivables à Gorowi se trouvent dans le PNC, entre le village et l'ancien campement de Koumandimi car, à l'ouest des limites du parc, le terroir villageois se trouve sur les pentes des Monts Gorowi, impropres à la culture.

C. - Constructions

Le PNC dispose de plusieurs bâtiments servant de bureaux et logements pour la Direction du parc, les bases-vie et les postes. La destruction des locaux de la direction lors des événements de la dernière décennie a obligé à provisoirement déplacer son personnel de direction et celui du projet PARC-CI à Bondoukou de mai 2008 à juin 2014. Après la remise en état de trois bâtiments, la DZNE a réintégré ses locaux à Bouna mais les autres bâtiments demeurent encore dégradés.

Comme mentionné à la section précédente, le Département d'Ecologie Animale et de Biologie tropicale de l'Université *Julius-Maximilian* de Würzburg (République Fédérale d'Allemagne), a construit des bâtiments servant de logements et de laboratoires à l'intérieur ainsi qu'un centre d'information / éducation à la périphérie, dans le village de Kakpin.

Le récapitulatif de l'état des constructions dans les différents secteurs du Parc est donné dans les tableaux Xa et Xb de l'Annexe 4.

Concernant les réceptifs d'accueil, le Kafolo Safari Lodge à Kafolo offre une capacité de 40 chambres avec 80 lits en 20 bungalows équipés de salles de bains. Au sud, le Calao Safari Lodge, à Gansé, disposait de 25 chambres, de 50 lits et une piscine ; fermé depuis 1992, il est en état de dégradation très avancé. Quant au Campement-hôtel La Genette à Kakpin, il a entièrement brûlé en 2004.

D. - Matériel

Les matériels de communication acquis en 1988 (équipement de radio installé dans les Monts Boutourou) et en 2000 à la faveur du Programme transitoire Phase I, financé par la Commission européenne, ont été volés ou dégradés.

Le matériel de patrouille disponible avant la crise (2002) était constitué, entre autres, de 143 armes à feu (54 FSA, 84 MAS36, quatre PM et un PA), 20 lits de camp, deux paires de jumelles, 10 paires de menottes, 17 boîtes à pharmacie et divers petits matériels.

Le matériel dont dispose la DZNE est détaillé dans les cinq tableaux ci-après (matériel roulant, matériel de bureau et matériel technique) :

Tableau I-a. Situation du matériel roulant de la DZNE au 30 juin 2014

Désignation	DZ Siège	Secteurs et Brigade mobile						TOTAL
		Bouna	Dabakala	Kong	Nassian	Téhini	Brigade mobile	
Autos	4	1	1	1	1	1	3	12
Motos	2	1	3	4	3	3	1	17
Hors bords	-	-	-	1	1	-	-	2

Le matériel roulant de la DZNE se compose comme suit :

- 12 autos dont deux véhicules de transport de troupe (camion à plateau) dans un état passable, un véhicule de commandement pour le directeur de zone et neuf bâchées double cabine tout terrain ;
- 17 motos dont 12 dans un état passable ;
- deux hors-bords.

Tableau I-b. Situation du matériel de bureau et du matériel informatique au 30 juin 2014

Nature	DZ	Secteurs et Brigade mobile						TOTAL
		Bouna	Dabakala	Kong	Nassian	Téhini	Brigade mobile	
Ordinateur fixe	11	2	2	2	2	2	2	23
Ordinateur portable	5	1	-	-	-	-	-	6
Imprimante	9	2	2	2	2	2	1	20
Photocopieur	2	-	-	-	-	-	-	1
Onduleur	7	2	2	1	2	2	1	17
Scanner	1	-	-	-	-	-	-	1
Groupe électrogène	1	-	-	-	-	-	-	1
Ecran de projection	1	-	-	-	-	-	-	1
Mégaphone	1	-	-	-	-	-	-	1
Stabilisateur	1	-	-	-	-	-	-	1
Ecran LCD	1	-	-	-	-	-	-	1
Lecteurs DVD	2	-	-	-	-	-	-	2
Télévision (LG)	1	-	-	-	-	-	-	1
Vidéo projecteur	2	-	-	-	-	-	-	1
Tél. / Télécopieur	1	-	-	-	-	-	-	1
Climatiseur (split)	8	1	1	1	1	1	1	14
App. photo numérique	2	-	-	-	-	-	-	2
Régulateur de tension (2000 VA)	1	-	-	-	-	-	-	1
Régulateur de tension (1000 VA)	11	-	-	-	-	-	1	12
Réfrigérateur	1	-	-	-	-	-	-	1

Tableau I-c. Situation du mobilier de bureau de la Direction de Zone au 30 juin 2014

Nature	DZ	Secteurs et Brigade mobile						TOTAL
		Bouna	Dabakala	Kong	Nassian	Téhini	Brigade Mobile	
Bureau complet	3	1	0	1	0	1	0	6
Bureau directeur	7	0	0	0	0	0	0	7
Fauteuils directeurs	10	0	0	0	0	0	1	11
Bureaux simples	16	0	1	0	1	0	1	19
Chaises visiteurs	34	1	0	1	0	1	0	37
Chaises simples	34	3	0	2	0	3	0	42
Table de réunion	1	0	0	0	0	0	0	1
Meuble de rangement	2	1	0	1		1	0	5

Tableau I-d. Situation du matériel de patrouilles de surveillance au 30 juin 2014

DESIGNATION	QUANTITE
Tentes	55
GPS	15
Bâtons télescopiques	40
Gourdes à pipette	34
Talkie-walkie (VHF)	3
Menottes	25
Téléphones satellitaires	3
Bateaux (hors-bord)	2
Gilets pare-balles	10
Gilets de sauvetage (hors-bords)	20

Tableau I-e. Situation du matériel technique pour le suivi écologique au 30 juin 2014

DESIGNATION	QUANTITE	ETAT
Garmin GPS Map 62	8	5 Bons
Boussoles	12	Bon
Jumelles SYLVA 9X24 LT	4	3 bons
Décamètre (50 mètres)	3	Bon
Appareil photo numérique	3	Bon
Sac à dos Pinnacle 50 litre	8	Passable
Sac à dos : Ortlieb 20 litres imperméable	3	Passable
Tentes de deux places : Denali II	4	Bon
Tentes de trois places : Denali III	9	Bon
Télé mètres	3	Bon
Sacs à dos : Ortlieb 120 l imperméable	3	Passable
Filtre à eau	6	Passable
Grandes boîtes Verrex de conservation	3	Bon
Moyenne boîtes Verrex de conservation	3	Bon

Chapitre II. Milieu naturel

2.1. Géomorphologie

Le PNC appartient à la région géophysique des "Plateaux du nord", vaste pénéplaine d'une altitude moyenne de 300 mètres. Cet ensemble de plateaux aplanis et mollement ondulés est localement dominé par quelques reliefs dont la morphologie est liée aux formations géologiques (cf. Figure 22 en Annexe 5) :

- collines et barres de roches vertes d'orientation nord-sud et s'élevant à 500-600 mètres dans le centre-nord (Chaîne de Téhini) et le nord-ouest (Monts Yévélé et Wabélé) ;
- buttes tabulaires à sommets cuirassés sur schistes dépassant localement 500 mètres, au sud-est (Monts Boutourou).

Les altitudes minimale et maximale sont de 190 mètres au bac de Gansé sur le fleuve Comoé et de 635 mètres au nord-ouest, dans les Monts Yévélé.

A l'extrême nord-ouest du parc, à l'est et sur sa frange sud, le socle est granitique (granites à biotite et granodiorites), avec des plateaux arénacés s'élevant à 350 mètres.

Du centre-nord au sud-ouest, s'étendent des alignements de schistes formant des "gouttières" principalement occupées par la Comoé et l'Iringou mais, aussi, par d'autres affluents comme le Bavé ou la Kongo, avec des séries de roches vertes à l'origine des reliefs précités.

Au sud-est du parc, un massif compact de formations birrimiennes (schistes, roches vertes, quartzites, dolérites) présente une orientation nord-ouest/sud-est inhabituelle (Avenard, 1971 ; Perraud, 1971).

2.2. Climat

Le PNC est soumis à un climat de type tropical subhumide (sub-soudanien de transition) et connaît, dans sa partie nord-est, l'influence plus sèche du climat tropical sub-aride (*soudanien*), avec passage à un régime pluviométrique unimodal (à une seule saison pluvieuse).

Sur la base des données collectées de 1961 à 1980, les moyennes annuelles des précipitations des cinq stations les plus proches du parc (Bouna, Dabakala, Kong, Nassian et Téhini) se situent entre 900 et 1 200 mm avec une moyenne globale de 1084 mm/an. Le nombre moyen de jours de pluie varie, toujours selon ces cinq stations, de 55 à 73 par an. Trois zones d'influence climatiques peuvent être définies :

1. la zone sud du parc (Nassian, Sandégué, Dabakala et Bondoukou) avec un régime tropical à quatre saisons, le maximum annuel des précipitations se situant en septembre ;
2. La zone centre (Kong et Bouna) qui connaît un régime de transition avec des années à quatre saisons et d'autres à deux ;
3. La zone nord (Téhini et Ferkessédougou) avec un régime tropical à deux saisons, le maximum de précipitations étant enregistré en août-septembre ; la grande saison sèche dure alors sept à huit mois (Guillaumet et Adjanooun, 1971 ; Eldin, 1971 ; Steinhauer Burkart, 1984).

Sur toute la région, la grande saison sèche est accentuée par l'harmattan qui souffle durant deux à cinq mois. Sur les bases de données pluviométriques antérieures à 1965, le déficit hydrique cumulé était compris entre 650 mm au sud et 850 mm au nord du parc. Les moyennes pluviométriques annuelles ont nettement baissé à la fin du siècle passé, d'environ 100 à 200 mm en moyenne selon les stations (figures 23 et 24 en Annexe 5).

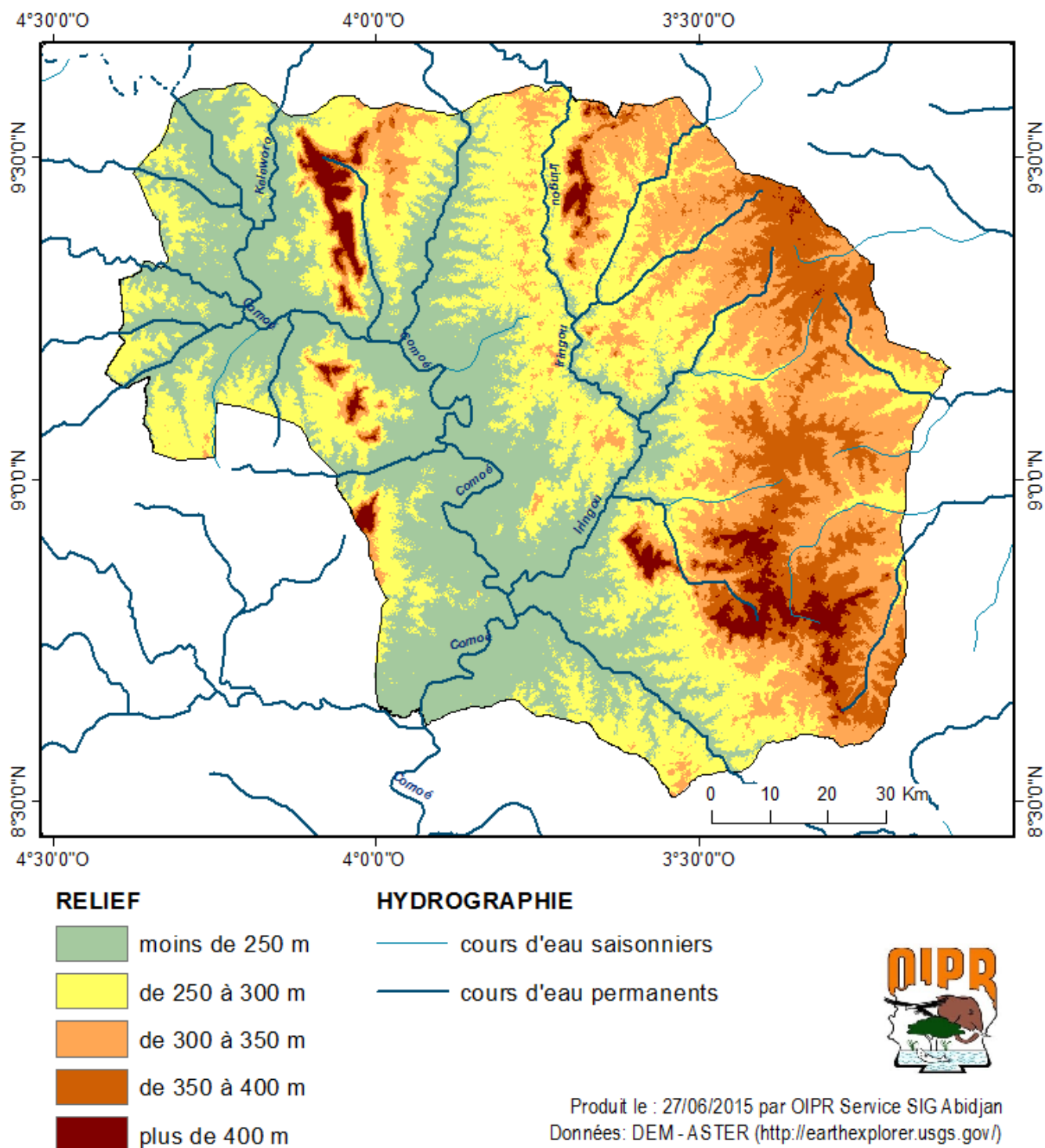


Figure 8. Relief et réseau hydrographique du Parc national de la Comoé

La température moyenne annuelle varie de 26° à 27 °C ; mars est le mois le plus chaud avec 37 °C comme maximum journalier moyen et janvier le mois le plus froid avec 15 °C de maximum journalier moyen. L'amplitude thermique journalière est faible, sauf en période d'harmattan. L'humidité atmosphérique relative moyenne est d'environ 65 % et la durée moyenne annuelle d'insolation est de 2 500 à 2 700 heures (Guillaumet et Adjanohoun, 1971 ; Eldin, 1971).

2.3. Réseau hydrographique

Plus long fleuve de Côte d'Ivoire avec un cours de 1 160 kilomètres, la Comoé prend sa source dans la région de Banfora au Burkina-Faso et traverse le parc dans sa partie ouest sur 230 kilomètres (voir la Figure 8).

Le bassin versant de ce fleuve couvre 78 000 km² dont 13 %, soit environ 10 000 km², font partie du parc. Ainsi, ce sont plus de 95 % du PNC qui appartiennent au bassin versant de la Comoé ; seule la frange orientale est drainée par des affluents de la Volta noire, rivière frontalière entre la Côte d'Ivoire et le Ghana.

Soumis au régime tropical de transition, les bassins supérieurs de ces cours d'eau sont caractérisés par une crue unique en août, septembre et octobre, suivie d'une décrue rapide en novembre et décembre, puis d'une longue période de basses eaux de janvier à mai.

Les divers affluents passent par une période d'écoulement soutenu entre juillet et septembre, pour presque complètement tarir avant la fin du mois d'avril. Mais quelques points d'eau subsistent toutefois dans le lit des cours d'eau les plus importants jusqu'en fin de saison sèche. Assez nombreuses et dispersées sur l'ensemble du parc, la plupart des mares s'assèchent aussi vers le milieu de la saison sèche (Girard *et al.*, 1971).

2.4. Pédologie

Selon le substratum géologique et la topographie, cinq catégories, détaillées en Annexe 5, sont distinguées dans le PNC : sols ferralitiques moyennement désaturés issus de granites ; sols de même type mais issus de schistes ; sols ferrugineux tropicaux sur granites ; complexes de sols ferralitiques ou ferrugineux avec des sols bruns eutrophes et, dans les bas-fonds et les plaines alluviales, des sols hydromorphes minéraux.

La plupart de ces sols résistent mal à l'érosion et aux phénomènes d'induration, notamment ceux issus des schistes. Leur fertilité et, par conséquent, leurs aptitudes culturales, sont donc médiocres. Ils permettent cependant le maintien d'une végétation de type soudanien, notamment des forêts claires sur les plateaux aux sols plus profonds et relativement riches en argile. Les salines sont principalement concentrées dans les secteurs argileux, à proximité des grands cours d'eau (Perraud, 1971).

2.5. Végétation et flore

Les études de référence sur la végétation et la flore du Parc national de la Comoé sont celles de Poilecot (1989, 1990, 1991, 1995 et 2002), des contributions ayant été également apportées par Aké Assi (1994) et N'guessan (2009).

L'ensemble du parc appartient au domaine soudanien, avec deux secteurs séparés par une ligne d'orientation nord-ouest /sud-est : l'un sub-soudanien, du nord-ouest au sud, et l'autre, soudanien, s'étendant du nord au sud-est. Les forêts claires et les savanes caractérisent ce domaine. Le secteur sub-soudanien renferme aussi des îlots de forêt dense sèche, plus ou moins importants, surtout dans sa partie sud, au contact avec le domaine guinéen et les formations semi-décidues du secteur pré-forestier (voir Figure 9).

2.5.1. Typologie des formations végétales

Les principales formations végétales du PNC ont été décrites par Poilecot (1991) comme suit :

A. - Formations savanicoles

La répartition sur le terrain des formations savanicoles est liée, d'une part, aux conditions édaphiques et, d'autre part, au rythme et à l'intensité du passage des feux annuels. Leur composition floristique est, quant à elle, étroitement dépendante des conditions édaphiques. Sur sols drainés, elles appartiennent au groupement à *Panicum phragmitoides* de la grande association à *Brachiaria serrata*.

Parmi les savanes arborées, un groupement à Karité, *Vitellaria paradoxa*, bien représenté sur les terrains argileux issus de schistes et de roches basiques, est assez répandu. Très localement, dans le sud-est du parc (Monts Boutourou), ces savanes arborées comptent aussi des petits peuplements du Palmier rônier, *Borassus aethiopum*.

En conditions hydromorphes ne permettant qu'un développement très faible des ligneux comme *Mitragyna inermis* ou *Terminalia macroptera*, s'installent des savanes extrêmement claires dominées par les formations graminéennes (savanes herbeuses à *Vetiveria fulvibarbis*).

Sur les plaines alluviales de la Comoé inondées annuellement, quelques zones sont soumises à une forte érosion et présentent un sol nu, non recolonisé par la végétation.

Les savanes herbeuses sont également représentées sur les grandes étendues latéritiques des bowe (ou bowals) situées au sud-est (Monts Boutourou), à l'ouest (rive droite de la Comoé) et au nord (entre Bavé et Ouango-Fitini).

Localement, les nombreuses termitières champignons se développent sur ces bowals où elles assurent, grâce aux *Cubitermes* qui les façonnent, un apport de terre qui crée, en surface, une ébauche de sol végétal colonisé par des herbacées. Lorsque les termitières sont abandonnées, il peut s'y développer des bosquets de petits arbres et d'arbustes. L'inondation durable des bowals en saison des pluies permet le développement de groupements aquatiques ou semi-aquatiques au niveau de mares ou zones marécageuses qui se forment alors sur les cuirasses.

B. - Forêts claires

Les forêts claires sont caractérisées par un couvert compris entre 70 et 90 %, constitué d'arbres atteignant 15 mètres de hauteur, parmi lesquels *Isobertinia doka*, *Daniellia oliveri*, *Pterocarpus erinaceus*, *Uapaca togoensis*, *Parkia biglobosa*, *Vitellaria paradoxa*.

Parcourues annuellement par les feux de brousse comme les savanes boisées auxquelles elles ressemblent, ces forêts ont un sous-étage assez peu fourni. Ce milieu constitue un "climax de feu" ("pyroclimax") susceptible d'évoluer vers des formations plus denses.

C. - Boisements denses

Les boisements denses sont représentés par des îlots forestiers qui occupent, en général, une position de plateau et par les forêts galeries qui bordent les cours d'eau.

De taille très variable (de 0,5 ha à quelques km²), les îlots forestiers sont généralement situés sur les plateaux au sud et au centre du parc, se limitant aux sols issus de schistes lorsque l'on remonte vers le nord. Ils se rattachent aux forêts denses sèches, un type de forêts qui s'apparenterait, sous une forme appauvrie, à la forêt dense humide semi-décidue à *Celtis* spp. et *Triplochiton scleroxylon*. Dominés par l'omniprésent Fromager *Ceiba pentandra*, les plus grands arbres peuvent y atteindre 30 mètres de hauteur avec *Antiaris africana*, *Milicia excelsa*, *Anogeissus leiocarpus*, *Cola cordifolia*, *Celtis zenkeri*. Les arbres de taille moyenne y forment parfois un sous-bois très dense. Un type particulier, constitué par des peuplements purs d'*Anogeissus leiocarpus*, peut parfois constituer une ceinture de transition entre forêt et savane.

Ces types de formations denses se retrouvent au sud et à l'ouest du parc, dans les forêts classées de Suito et Bélé-Fima, de part et d'autre du fleuve Comoé, et dans la Forêt de la Kinkéné, le long de la rivière du même nom.

Les forêts galeries occupent les berges des deux principaux cours d'eau, la Comoé et l'Iringou. Elles peuvent atteindre 200 mètres de largeur au sud du parc et s'amenuisent jusqu'à disparaître totalement vers le nord. Par rapport aux îlots forestiers, ces formations s'enrichissent d'un cortège d'espèces ripicoles au contact direct de l'eau : *Cynometra megalophylla*, *Parinari congensis*, *Pterocarpus santalinoides* et *Cola laurifolia*.

Souvent constituées d'un seul rideau d'arbres, des galeries forestières bordent les petits cours d'eau et marigots temporaires. Sont notamment présents *Cola cordifolia*, *Carapa procera*, *Berlinia grandiflora* et *Elaeis guineensis*.

D. - Formations aquatiques et saxicoles

Deux types de groupements particuliers peuvent être observés dans des conditions spéciales de milieu :

- les formations végétales aquatiques liées, soit aux eaux vives des rivières et ruisseaux (avec des végétaux inférieurs comme les algues), soit aux eaux calmes des mares, temporaires ou permanentes, qui apparaissent dans les dépressions au sein des savanes ;
- les formations saxicoles, sur les affleurements et les petits dômes granitiques (inselbergs), nombreux dans la partie sud-ouest du parc ; seuls quelques végétaux adaptés, comme *Afrotrilepis pilosa*, arrivent à se développer dans les fentes de la roche ou sur le mince revêtement d'humus qui réussit à se maintenir sur certaines surfaces rocheuses.

La typologie des formations végétales est résumée dans le Tableau XI en Annexe 6 (hauteur du couvert, taux d'occupation, superficie, répartition et espèces dominantes).

2.5.2. Diversité floristique, endémismes et rareté

De nombreux travaux scientifiques ont été menés sur la flore du parc, et une première liste de 620 espèces végétales a été dressée par Pierre Poilecot en 1991, faisant état de 191 espèces ligneuses (dont 62 arbres, 129 arbustes et lianes) et de 429 espèces herbacées dont 104 graminées (cf. Tableau XII-a en Annexe 6).

Sur le plan phytogéographique et sur la base des travaux menés en 1991, les espèces soudano-zambésiennes dominent avec 63,7 % des espèces recensées. Viennent ensuite les espèces à large répartition – pantropicales, afro-asiatiques, afro-malgaches et afro-américaines – avec 25,2 % ; ces espèces sont, pour la plupart, des plantes annuelles des milieux ouverts, espèces post-culturelles et rudérales, dispersées sur les anciens sites d'occupation humaine ainsi que sur les parcours des troupeaux domestiques ou lors des travaux d'aménagement du parc. Enfin, 11,1 % sont des espèces guinéo-congolaises, confinées aux forêts-galeries et aux îlots de forêt dense les plus humides. Les Thérophytes (plantes annuelles) viennent en tête du spectre biologique, avec 35 % des espèces, suivies par les Phanérophytes (30,2 %).

En 2002, une seconde liste des espèces végétales du PNC, à nouveau dressée par Pierre Poilecot fait, cette fois, état de 1 162 espèces végétales réparties en 148 familles (Poilecot, 2002) comptant parmi elles une dizaine d'espèces propres à l'Afrique de l'Ouest (N'guessan, 2009).

Des inventaires floristiques ont aussi été réalisés en 1997-98 dans les zones de diversité biologique (ZDB) des sites des Monts Tingui et de Warigué, voisins géographiquement (au sud-ouest et au nord-ouest) et écologiquement du PNC (N'guessan *et al.*, 1998). Ils ont permis d'identifier respectivement 756 et 549 espèces sur chaque site. Comparativement au site du Warigué, le site des Monts Tingui et

le PNC doivent leur plus grande richesse à leur appartenance simultanée aux domaines phytogéographiques guinéen et soudanien. Une comparaison des flores de ces deux sites, selon une classification des espèces à caractère particulier, a été établie par le Professeur Laurent Aké Assi en 1994 (Tableau XII-b en Annexe 6), les listes des espèces à caractère particulier et à usage traditionnel établies à cette occasion figurant également en Annexe 6 dans les tableaux XII-c et XII-d.

En Annexe 7, d'une part, les pourcentages de répartition des formations végétales dans le PNC et, d'autre part, une estimation du couvert végétal et de l'occupation des sols dans la périphérie du parc sont respectivement donnés dans les tableaux XIII-a et XIII-b (voir Annexe 7).

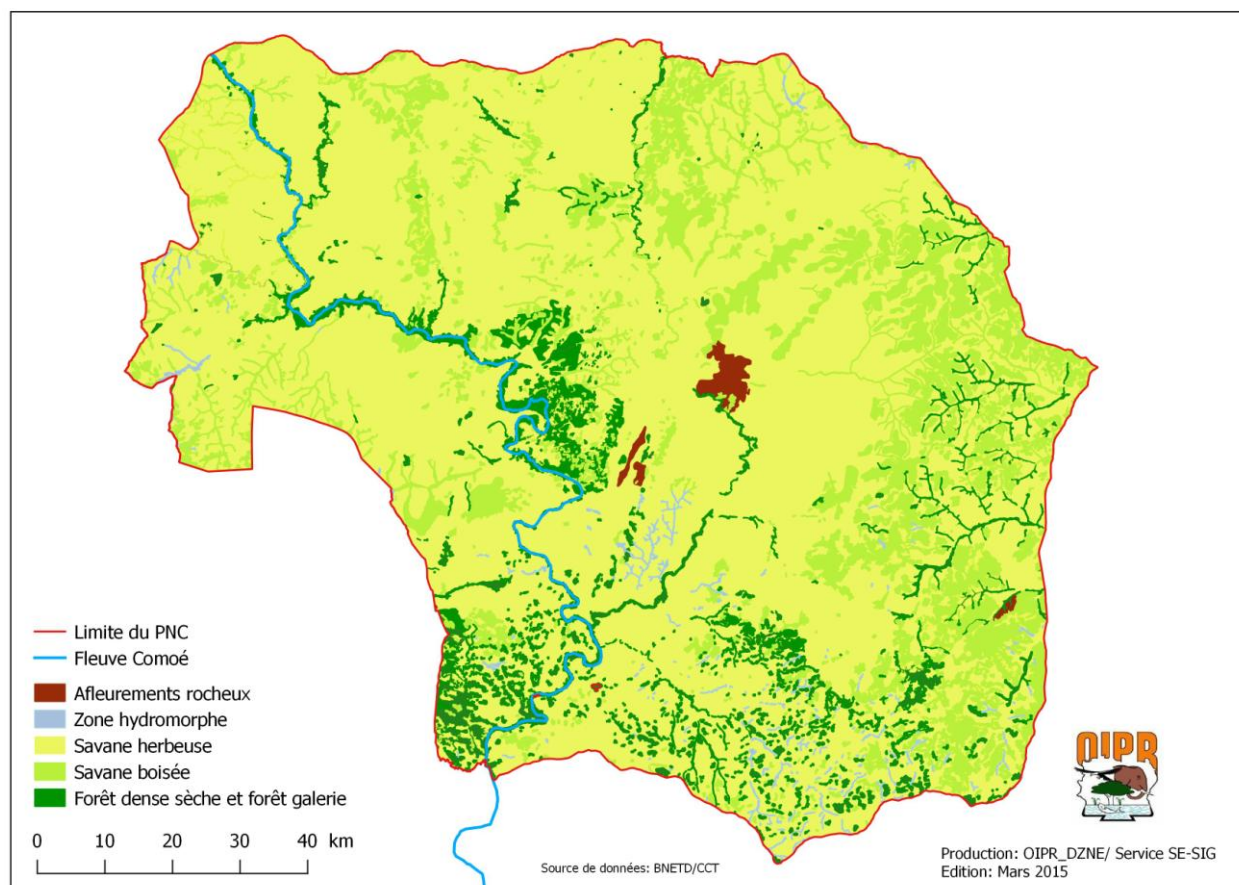


Figure 9. Végétation du Parc national de la Comoé

2.5.3. Etat et dynamique de la végétation

A. - Situation dans la région du PNC

A tous les niveaux (au sein du parc, forêts classées, sous-préfectures), l'état et la dynamique des différents types de formations végétales sont difficiles à préciser, par manque d'une cartographie régulièrement actualisée de l'occupation des sols ainsi que d'inventaires périodiques de la végétation.

Néanmoins, sur la base de divers travaux et hypothèses, il est possible d'avancer une estimation de l'occupation des sols dans la région du PNC (cf. Tableau XIII-a en Annexe 7). En considérant avec la plus grande prudence les chiffres ci-dessous issus de cette estimation qui mériterait d'être actualisée, quelques commentaires peuvent être avancés :

- avec des densités de population inférieures à la moyenne de la région des savanes, l'impact de l'agriculture sur les formations végétales naturelles pourrait encore être inférieur au chiffre avancé de 31,5 % comme valeur moyenne pour cette région ;

- la plus grande partie (82 %) des formations forestières denses – îlots de forêt sèche, forêts galeries et galeries forestières – serait située dans le PNC ; ces formations seraient très menacées dans le domaine rural ainsi que, dans une moindre mesure, dans les forêts classées ;
- les bowals et amas rocheux, occupent une part plus importante dans le PNC que dans le reste des sous-préfectures.

B. - Dynamique des formations végétales dans le PNC

Le seul état disponible de la répartition des différentes formations végétales dans le PNC a été établi à partir de photographies aériennes de 1972, pour le sud du parc et, en 1975, pour le nord (cf. Tableau XIII-b en Annexe 7). Cette répartition s'établissait alors de la façon suivante : bowal : 4 %, savane herbeuse : 10,8 %, savane arborée claire : 34 %, savane arborée dense : 37,5 %, forêt claire : 7,6 %, galerie forestière : 1,7 %, îlot de forêt dense sèche : 4,4 %.

Le facteur majeur de la dynamique des formations végétales est le feu, pratiqué depuis des siècles par les populations de la région pour leurs activités cynégétiques, pastorales ou agricoles. Cette pratique, très ancienne, est supposée être à l'origine d'un "pyroclimax" installé dans le domaine soudanien, en Côte d'Ivoire comme dans les pays voisins.

Les études réalisées (1978-82 et 1986-91) par la MATA et Pierre Poilecot montrent qu'environ 93 % des formations végétales sont soumises aux passages périodiques de feux non contrôlés allumés par les braconniers ou par les éleveurs riverains ou transhumants. La présence éventuelle d'espèces végétales forestières isolées dans certaines savanes pourrait être un indice de régression de formations originelles plus denses ; mais elle peut aussi être la conséquence de la présence de termitières abandonnées pour des sols plus favorables par leurs occupants ; *Anogeissus leiocarpus* existe aussi localement en peuplement pionnier dans les savanes.

Un relatif statu quo existe apparemment entre formations ouvertes et fermées avec toutefois, depuis quelques années, un buissonnement des formations savaniques vraisemblablement lié à des passages moins fréquents du feu au cours de la dernière décennie et à une forte diminution des densités d'herbivores brouteurs. Néanmoins, la multiplication de saisons sèches plus longues risque de fragiliser les formations denses en diminuant leur résistance naturelle au feu, en particulier au niveau des lisières.

Hormis le cas des sévères sécheresses des années 1982-1983, au cours desquelles les éléphants ont causé des dégâts dans certaines formations boisées du sud du parc, les dégradations de la végétation dues à la faune sauvage sont quasi inexistantes du fait de la forte diminution des effectifs des populations animales.

2.6. Faune

2.6.1. Diversité faunique

Le Parc national de la Comoé étant situé à la transition entre les domaines phytogéographiques soudanien et guinéen, la faune est constituée d'une grande diversité d'espèces caractéristiques :

- de la savane : grandes antilopes grégaires et leurs prédateurs ; oiseaux vivant au sol, comme le Grand Calao d'Abyssinie, les outardes, pintades et francolins ;
- de la forêt : espèces arboricoles, avec de nombreux primates dont le Chimpanzé, ou des espèces terrestres caractérisées, comme les antilopes forestières, par de faibles densités de population ;
- mais, aussi, de plusieurs espèces ubiquistes montrant une grande plasticité écologique, à l'image du Guib harnaché, de l'Eléphant ou du Buffle.

Malgré l'assèchement des cours d'eau secondaires et de la plupart des mares durant plusieurs mois de l'année, le fleuve Comoé, les rivières Iringou, Kongo et quelques autres affluents, ainsi que les mares les plus grandes, permettent aux animaux de s'abreuver sans difficulté. Cette richesse du parc en points d'eau est un atout pour la sédentarisation d'espèces animales.

A l'instar des points d'eau, plusieurs salines sont d'une grande importance pour les animaux sauvages qui peuvent y couvrir leurs besoins en sels minéraux.

Comme mentionné précédemment, le PNC est mitoyen, au sud-ouest et au nord-ouest, avec deux ensembles de terroirs villageois et d'espaces naturels dont la gestion, à la suite du projet GEPRENAF, relève de la responsabilité d'associations inter-villageoises de gestion des ressources naturelles et de la faune (AGEREF). Les deux zones de diversité biologique incluses dans ces sites des Monts Tingui et de Warigué sont particulièrement importantes pour une gestion globale de la faune sauvage au niveau régional.

Les études de référence pour les grands mammifères sont celles de Geerling et Bokdam (1973), Lauginie (1975), Roth *et al.* (1979), Lauginie *et al.* (1995), Poilecot (1991) et Fischer (1996, 1999). Rödel (1995, 1996, 1997) a étudié les amphibiens et reptiles, Fahr (1997) les chiroptères, Mess et Krell (1998) les rongeurs et insectivores, Salewski (1998) les oiseaux et Boutros, les poissons (non publié ; *in* Fischer, 1999).

Pour des raisons d'accessibilité, en dehors des dénombrements aériens, ces études ont principalement porté sur les secteurs sud, centre et nord-ouest du parc, relativement proches du fleuve Comoé. Elles ont permis de faire état de la présence de 135 espèces de mammifères (dont 68 pour les plus grandes espèces - primates, artiodactyles et carnivores -, 27 pour les rongeurs et insectivores et 40 pour les chiroptères), 497 espèces d'oiseaux, 35 espèces d'amphibiens, 71 espèces de reptiles et 60 espèces de poissons (cf. tableaux XIV-a à XIV-c en Annexe 8). Comme dans la plupart des aires protégées, la richesse spécifique en insectes et autres invertébrés reste encore très peu connue.

Deux espèces de carnivores semblent avoir disparu : le Lycaon, *Lycaon pictus* et, tout récemment, le Lion *Panthera leo*. Si ces disparitions du Nord-Est de la Côte d'Ivoire sont confirmées, elles viendraient s'ajouter à celles de trois autres espèces de mammifères typiques de la zone soudanienne ou soudano-sahélienne :

- le Guépard, *Acinonyx jubatus*, considéré comme éteint vers les années 1960 ;
- le Rhinocéros noir, *Diceros bicornis* ; il est souvent fait mention d'individus chassés dans la région de Bouna vers 1905 dont le dernier spécimen aurait été tué vers 1930 ;
- l'Elan de Derby, *Tragelaphus (Taurotragus) derbianus* qui, selon Raphaël Matta, premier conservateur du parc, aurait subsisté jusque vers 1950.

En revanche, la Girafe, *Giraffa camelopardalis peralta*, ne pourrait avoir eu qu'une existence très ancienne sous cette latitude car cette espèce (ou plus exactement sa sous-espèce *peralta*) est beaucoup plus soudano-sahélienne, aucune observation en rive droite du fleuve Niger ne pouvant être rapportée dans l'histoire contemporaine.

Ces disparitions évoquées ci-dessus sont dues en grande partie aux activités de chasse mais, aussi, aux modifications anthropiques des paysages, les grands espaces naturels nécessaires à la survie des plus grands des mammifères s'étant progressivement réduits en Afrique de l'Ouest.

2.6.2. Endémisme et rareté

Conséquence d'un ancien isolement dans les refuges forestiers (sud-est libérien/sud-ouest ivoirien et sud-est ivoirien/sud-ouest ghanéen) lors d'un épisode climatique plus sec, une forte spéciation en

Afrique de l'Ouest a été observée, surtout pour les espèces animales forestières. Cette spéciation a été favorisée par la présence des grands fleuves coulant du nord au sud et représentant une barrière géographique pour beaucoup d'entre elles, en particulier chez les singes arboricoles, peu adaptés à la nage.

Le sud du PNC abrite, notamment, les sous-espèces de singes présentes dans les forêts denses ouest-africaines situées à l'est du Sassandra : Cercocèbe à collier blanc *Cercocebus torquatus* ; cercopithèques Pétauriste *Cercopithecus petaurista*, Mone *C. mona*, Diane *C. diana* ; Colobe magistrat *Colobus polykomos* (cf. Tableau XV-a en Annexe 8).

Chez les antilopes présentes dans toute l'Afrique soudano-zambézienne, les espèces sont représentées par leur race occidentale (de la Gambie à la République Centrafricaine) :

- *Hippotragus equinus koba*, pour l'Hippotrague ou Antilope rouanne,
- *Alcelaphus buselaphus major*, pour le Bubale
- *Kobus defassa unctuosus*, pour le Cobe Defassa
- *Cephalophus monticola maxwellii*, pour le Céphalophe de Maxwell (ou Céphalophe bleu)

En ce qui concerne les oiseaux, la richesse spécifique est de 497 espèces, dont environ 76 % sont résidentes toute l'année, 19 % des migrateurs régionaux et seulement 5 % des hôtes paléarctiques lors de la période hivernale dans les pays du Nord. Ces migrateurs paléarctiques préfèrent, en effet, se concentrer sur les grandes zones humides (deltas des fleuves Sénégal et Niger, régions du Lac Tchad, du Logone et Chari, vallée du Rift, etc.). Le PNC et ses environs (Monts Tingui) sont les seuls sites connus en Côte d'Ivoire pour être fréquentés par le Secrétaire ou Grand Serpenteur *Sagittarius serpentarius*. Il y séjourne à compter du mois de février mais aucune nidification n'a pu être observée.

Parmi les reptiles, l'une des cinq espèces de tortues identifiées dans le PNC, la Tortue sillonnée *Geochelone (Testudo) sulcata*, habite les terrains découverts et, de ce fait, se trouve assez menacée par les feux intensifs.

La dernière Liste rouge de l'UICN (2013), dans les quatre catégories suivantes, mentionne 70 espèces animales citées comme étant présentes dans le PNC (cf. Tableau XV-b en Annexe 8) :

- Six espèces quasi-menacées ; cinq chez les Mammifères : deux chez les Manidés (Pangolin géant *Manis gigantea* et Pangolin à écailles tricuspidées *Manis tricuspis*), deux chez les Félidés (Chat doré *Felis aurata* et Panthère *Panthera pardus*), une chez les Tragelaphinés (Bongo *Tragelaphus euryceros*) et une chez les Oiseaux, dans la famille des Otididés (Outarde de Denham *Neotis denhami*)
- 50 espèces à faible risque de disparition mais dépendantes de mesures de conservation (elles étaient seulement neuf en 1996) ;
- 12 espèces vulnérables (elles étaient au nombre de quatre en 1996) ;
- Deux espèces menacées d'extinction : le Lycaon *Lycaon pictus* (dont la présence était déjà exceptionnelle lors de la création du parc) et le Chimpanzé *Pan troglodytes verus* (auxquelles devrait se joindre prochainement le Crocodile à nuque cuirassée *Mecistops (Crocodylus) cataphractus*, pour l'instant encore considéré comme vulnérable).

Pour ce qui concerne les espèces devenues rares en Côte d'Ivoire, peuvent être signalées, en plus des six espèces quasi-menacées susmentionnées, l'Eléphant *Loxodonta africana africana*, le Buffle *Syncerus caffer nanus* var. *savanensis*, l'Hippotrague *Hippotragus equinus koba*, le Rédunca *Redunca nagor*, le Céphalophe à dos jaune *Cephalophus silvicultor* et l'Oryctérope *Orycteropus afer* chez les Mammifères ou le Grand Serpenteur *Sagittarius serpentarius*, le Tantale Ibis *Mycteria ibis* et le Jabiru *Ephippiorhynchus senegalensis* chez les Oiseaux.

2.6.3. Dynamique des populations animales

Les premières estimations quantitatives de la faune de grands mammifères du PNC datent de 1974, avec l'inventaire de Lauginie (1977). La densité variait alors de 5 à 19 animaux/km² selon les secteurs, la biomasse étant estimée à environ 800 kg/km² alors que les calculs théoriques, basés sur la relation pluviométrie – biomasse animale, corrigés pour l'Afrique de l'Ouest, laissent penser que la charge maximale serait atteinte avec une valeur six à huit fois plus importante, soit quatre à cinq tonnes par km² (Bourlière *et al.*, 1974 ; Bie, 1991). Cette relativement faible biomasse était attribuée aux effectifs peu importants des plus grands mammifères, éléphants et buffles et, secondairement, hippotragues et cobes Defassa avec déjà, comme cause principale, un braconnage abusif.

Bien que peu satisfaisante sur un plan touristique, l'avantage d'une telle situation était toutefois "*le maintien de populations saines, en équilibre avec leurs habitats, la capacité de charge étant loin d'être atteinte*" (Lauginie, 1975, 1977). Plusieurs campagnes de dénombrement ont eu lieu ultérieurement :

- recensements aériens en 1977, 1978 et 1981 par la Mission d'Assistance Technique Allemande – MATA (Roth *et al.*, 1979 ; Steinhauer-Burkart, 1984 et 1987) ;
- recensements aériens (six survols) et comptages depuis un véhicule (en saison sèche) entre juillet 1986 et juin 1987 par le Projet MAB / UNESCO et l'équipe dirigée par N'Dri KOFFI (Poilecot, 1991 ; Lauginie *et al.* 1995) ;
- comptages depuis un véhicule en février 1995 par un groupe d'étudiants stagiaires de l'ENSA de Yamoussoukro et de l'ENGREF de Montpellier ;
- comptages depuis un véhicule en 1995 et 1998, dans la partie sud du PNC uniquement, par une équipe du Projet Biodiversité de l'Université de Würzburg (Fischer, 1999).

Ces données successives révèlent une chute très importante des effectifs pour toutes les espèces de grande faune, de toute évidence causée par les activités de braconnage. Simultanément, l'aire occupée par chaque espèce se réduit, la taille des groupes d'espèces grégaires est en forte diminution et les distances de fuite augmentent.

Les estimations négatives de l'évolution des effectifs des populations de 11 espèces d'ongulés sur 20 ans, entre 1978 et 1998, indiquent des pertes supérieures à 90 % pour cinq d'entre elles (Céphalophe de Grimm, Céphalophe de Maxwell, Guib harnaché, Ourébi et Cobe de Buffon), la diminution moyenne des effectifs pour les 11 espèces s'élevant à - 84 % [cf. Tableau XVI en Annexe 9 (Fischer, 1999)]. La chute des effectifs de la grande faune est impressionnante car des études plus récentes, menées par l'Université de Würzburg, confirment cette tendance à la baisse générale des effectifs des populations de la grande faune au cours des trois dernières décennies (Fischer et Linsenmair, 2001).

Avec la crise qu'a connue la Côte d'Ivoire de 2002 à 2011, le PNC s'est trouvé abandonné à son sort. Les activités de surveillance et de lutte contre le braconnage, qui se menaient déjà difficilement, ont été totalement interrompues jusqu'en 2004. Dans le cadre de la reprise en main de la gestion du PNC, une évaluation rapide a ensuite été conduite en juin 2008 (WCF, 2008). Ses résultats montrent qu'il existait encore, dans le PNC, une très bonne diversité faunique malgré la présence de nombreuses activités anthropiques illégales. Cette évaluation rapide n'a pu permettre d'estimer les densités de population des différentes espèces animales présentes car le nombre minimum d'observations nécessaire n'a pas été atteint. Néanmoins, les taux de rencontre et les abondances relatives ont été calculés et ont permis de donner une idée générale des répartitions spatiales actuelles de la faune. Les espèces les plus fréquentes sont le Bubale, le Buffle, les cobes de Buffon et Defassa, le Guib harnaché, l'Hippotrague et certains céphalophes. Les analyses spatiales révèlent que les diverses espèces animales étaient encore assez bien réparties sur toute l'étendue du parc, les observations

étant toutefois plus fréquentes dans les parties situées à l'ouest du fleuve Comoé, au centre et au nord-est du parc et, en toute logique, rares près des limites.

Un second inventaire par survol, réalisé en mars 2010, a permis d'effectuer 8 477 observations directes de mammifères parmi lesquels les animaux domestiques ont, cette fois, représenté 90 % de tous les individus observés. Les espèces d'ongulés sauvages, notamment les bubales, buffles, cobes, guibs harnachés et hippotragues sont secondairement apparues comme les plus fréquentes. Aucun éléphant n'a pu être observé au cours de ce survol alors que le PNC abritait la plus grande population de cette espèce en Côte d'Ivoire. Sans surprise, les résultats des analyses révèlent de faibles densités de faune sauvage mais qui restent toutefois supérieures à celles des zones des Monts Tingui et de Warigué. Les cartes de distribution spatiale établies après l'étude de la WCF en 2010 montrent que la faune était toujours répartie sur toute la superficie du parc mais de façon hétérogène (cf. Tableau XVII en Annexe 9 et Figure 11). Le dernier inventaire aérien effectué en 2014 montre une amélioration positive de cette donnée importante, notamment dans une perspective de valorisation touristique (voir Figure 12).

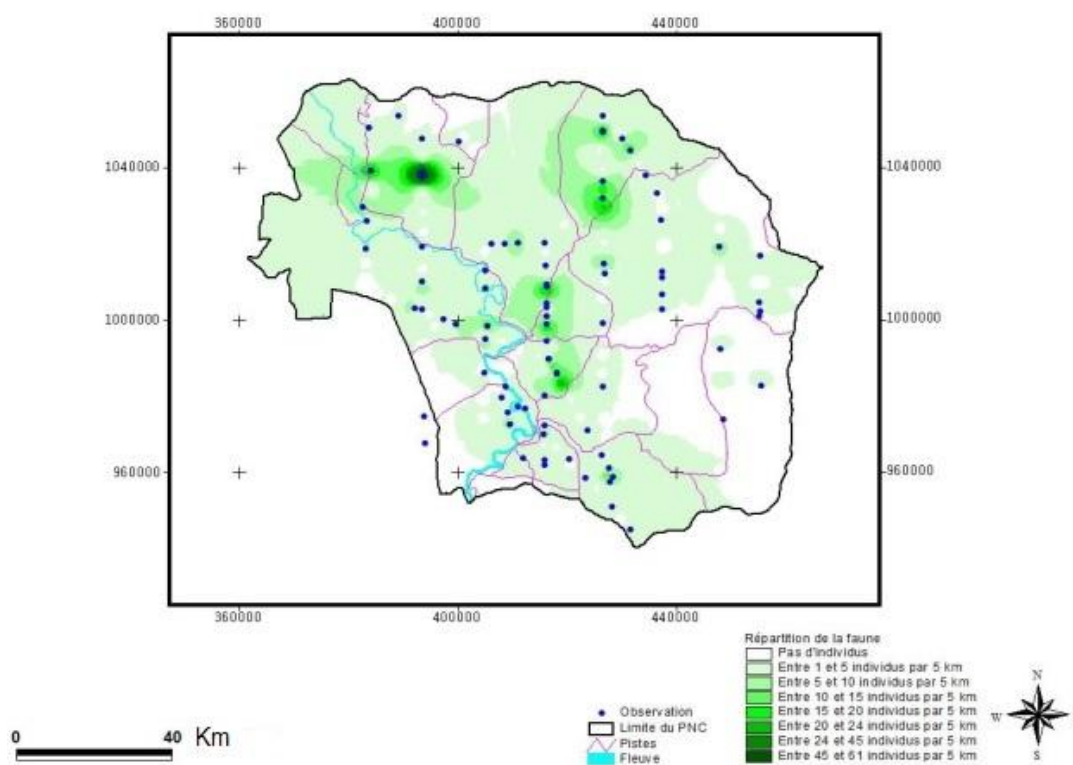


Figure 10. Répartition de la faune sur la base des résultats d'un survol effectué en juin 2008 (WCF)

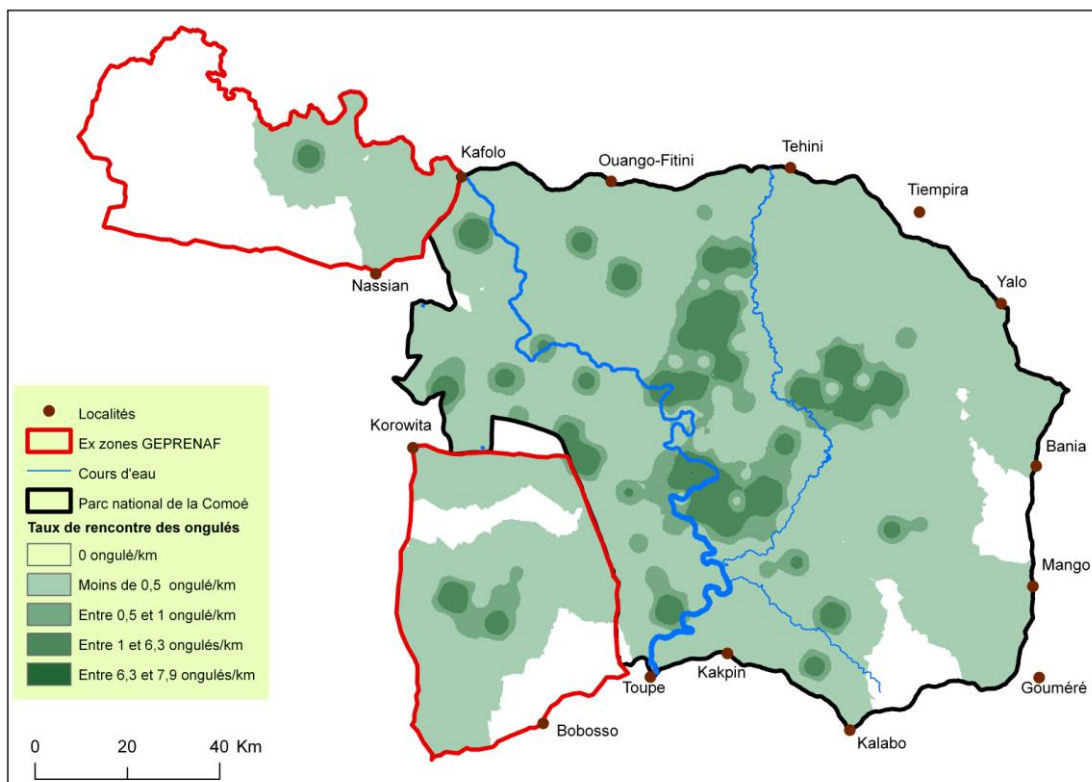


Figure 11. Répartition des ongulés sauvages sur la base des résultats d'un survol effectué en mars 2010 (WCF)

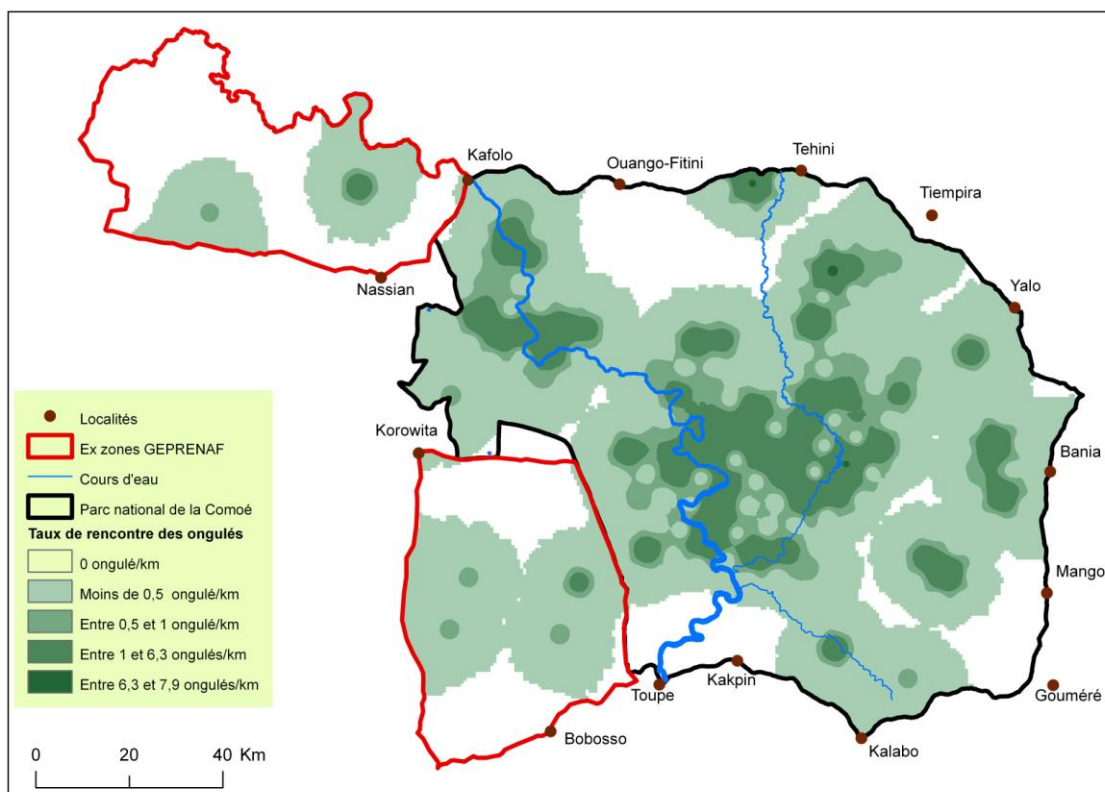


Figure 12. Répartition des ongulés sauvages sur la base des résultats d'un survol effectué en avril 2014 (WCF)

2.7. Risques naturels majeurs

2.7.1. Le feu

Facteur induit par l'homme et principal élément déterminant du "pyroclimax" des savanes soudano-guinéennes, le feu est responsable de l'extension et du maintien des formations savaniques ; sans lui, les forêts denses sèches et les forêts claires gagneraient progressivement des surfaces beaucoup plus importantes dans le PNC. Mal nécessaire, ce facteur représente cependant un risque à des degrés divers :

- son utilisation mal contrôlée (fréquence des feux et périodes de mise à feu), peut avoir un impact sur la structure, la dynamique et le fonctionnement des formations de savanes ;
- dans un contexte d'aggravation de l'irrégularité des cycles annuels des précipitations, les lisières des formations forestières denses perdent, certaines années très sèches, leur capacité de résistance au feu qui peut alors plus facilement pénétrer à l'intérieur de ces formations.

2.7.2. L'érosion et la latéritisation

Sous l'action répétée des feux, les sols de savane peuvent se trouver dénudés durant de trop longues périodes, ce qui peut accentuer le phénomène d'érosion lors de la reprise des précipitations puis celui de latéritisation, lié à l'intensité de l'évaporation de l'eau du sol à la surface des sols nus.

Le phénomène d'érosion est particulièrement sensible en certains points de la plaine alluviale de la Comoé où la couverture végétale est localement affaiblie :

- soit autrefois par un surpâturage, lié à la proximité du fleuve induisant une relative abondance d'hippopotames, cobes de Buffon et autres antilopes ;
- soit pour de simples raisons pédologiques.

Un parc national de valeur universelle exceptionnelle

L'examen du dossier de candidature du Parc national de la Comoé pour son inscription au Patrimoine mondial le 15 juin 1983

a noté que *Le Parc national de la Comoé est un site important pour la poursuite de l'évolution de la zone de transition forêt-savane en Afrique de l'Ouest (critère ix) et qu'il jouit d'une intégrité suffisante pour garantir la survie des espèces qu'il abrite.*

et pris en compte les éléments d'intégrité suivants : *En raison des difficultés rencontrées par l'homme sur le plan économique pour coloniser la région, celle-ci est l'une des quelques rares zones existant encore en Afrique de l'Ouest qui ait pu conserver son intégrité écologique. Elle est suffisamment étendue pour garantir l'intégrité écologique des espèces qu'elle contient à condition toutefois qu'on puisse mettre un frein au braconnage. Les limites en ont été clairement délimitées (bien que le relevé topographique n'ait pas été complètement établi) et elles ont été conçues de manière à inclure des bassins versants entiers ou des écosystèmes dans leur totalité. Toutefois si les limites étaient étendues aux monts Gorowi-Kougoli, au sud-ouest, l'intérêt écologique du site s'en trouverait grandement accru, car celui-ci pourrait fournir aux éléphants un habitat tout particulièrement approprié et il permettrait également de protéger d'autres espèces importantes comme les chimpanzés, les bongos et les potamochères.*

La Déclaration de valeur universelle exceptionnelle ayant justifié l'inscription du PNC au Patrimoine mondial figure en Annexe 10.

Chapitre III. Environnement socio-économique et culturel

3.1. Populations de la périphérie

3.1.1. Peuplement

Les populations de la région du PNC sont constituées de quatre groupes ethniques : Koulango, Lobi, Djimini et Malinké. Leur installation s'est faite par vagues successives aux 16^{ème} et 19^{ème} siècles. A ces quatre communautés principales, s'ajoutent les nomades Peuhl. Déjà ancienne, leur présence s'est accrue à la suite des sécheresses de 1971-73 et 1982-84 dans les régions sahéliennes (passage plus important des troupeaux vers les villes consommatrices du sud du pays et embauches comme bergers par les autochtones propriétaires de troupeaux). Sont enfin, à citer, quelques allogènes venus de trois pays voisins (Lobi du Burkina-Faso, Bozo du Mali, Awlan du Ghana).

Le peuplement au moment du classement du parc en 1968 est décrit en Annexe 11. Le cœur du PNC était alors quasiment vide d'installations humaines permanentes du fait de l'inhospitalité du milieu (existence de zones de collines et de buttes cuirassées peu propices aux cultures, infestation des vallées par les glossines et simulies). Les principales communautés et localités de la périphérie du parc sont mentionnées dans les figures 25 en Annexe 11 et 26 / 27 en Annexe 13).

3.1.2. Positions par rapport au classement

Selon les différents groupes et communautés vivant en périphérie du PNC, des positions diverses se manifestent, directement ou non, par rapport au classement. Dans la communauté Koulango, un sentiment assez généralisé de dépossession d'un patrimoine ancestral prévaut, se traduisant par des souhaits de partage d'éventuels bénéfices liés à l'aménagement du parc. Dans de nombreux autres groupes ou communautés, les revendications se traduisent par la pratique d'activités illégales dans le PNC, à savoir le braconnage ou le pâturage des troupeaux domestiques quand il ne s'agit pas de mises en culture.

Quelques limites du parc font ou pourraient faire l'objet de contestations détaillées dans les secteurs suivants : l'enclave de Téhini, Yalo, Allanikro - Pk17, Amaradougou, Gorowi, Koniéré - Kolon, Mapina, Logafa (voir section 8.5.3 et Tableau XXVII en Annexe 26).

En matière d'appropriation du PNC par les communautés locales, trois cas de perception peuvent être rapportés :

- la grande communauté Koulango de Bouna regrette l'appellation de "Parc national de la Comoé", qui efface l'appartenance du parc à leur communauté alors qu'elle était bien exprimée auparavant dans l'appellation "Réserve de Bouna" ;
- le chef de Kakpin relève que la renommée de son village est liée à l'existence du PNC ; il espère que cette renommée pourra être restaurée, ne serait-ce qu'en égard aux promesses faites autrefois par les autorités en échange de l'acceptation de déplacer le village au sud de la limite ;
- dans l'espoir d'une réouverture de la chasse annoncée sur leurs terroirs avec de nouvelles règles de gestion de la faune, les communautés des anciens sites du GEPRENAF semblent adhérer à l'idée d'une conservation du parc, jouant le rôle d'un "réservoir" de faune complémentaire des zones de diversité biologique définies sur leurs terroirs ; toute déception de leurs attentes ne pourrait qu'entraîner un retour aux anciennes pratiques de braconnage.

3.1.3. Sites sacrés dans le PNC

En 1999, le WWF a dressé, pour 22 villages de la périphérie, l'inventaire des sites sacrés se trouvant dans le parc. Même si quelques communautés envisagent de solliciter une autorisation périodique d'accès, il convient de noter que, parmi les 22 villages enquêtés, seuls 14 (les plus proches des limites) ont fait état de sites sacrés se trouvant dans le parc et que seulement quatre d'entre eux (Saye, Gorowi, Gawi et Bilimono) ont reconnu qu'ils continuaient de les adorer (cf. Tableau XVIII en Annexe 12).

Un inventaire plus exhaustif de ces sites, réputés abriter leurs génies tutélaires (rivières ou mares, forêts et reliefs), reste à entreprendre. Une fréquentation de ces lieux de mémoire, en accord avec les gestionnaires du parc, est entretenue par certains villages.

3.1.4. Démographie

La région est longtemps restée très faiblement peuplée, la densité n'étant encore, en 1975, que de deux habitants au km². A l'accroissement démographique naturel, rendu plus important par les progrès sanitaires, sont venues se combiner deux influences contradictoires :

- dès la fin des années 1960, un exode rural s'est développé vers les régions forestières plus propices à l'agriculture de rente et vers les villes, et ce malgré le développement de la culture industrielle du coton à l'ouest de la Comoé ;
- en raison des difficultés agro-climatiques au Burkina-Faso voisin, une immigration, à dominante Lobi, s'est amplifiée vers le milieu des années 1980. Pour beaucoup de ces migrants, la région d'accueil n'a d'ailleurs, souvent, constitué qu'une étape vers le Sud forestier.

Le parc national et plusieurs forêts classées occupent des surfaces importantes dans deux sous-préfectures : 57 % pour celle de Bouna et 30 % pour celle de Kong.

Sur la base du dernier recensement général de la population de 1998 et dans l'attente des résultats du nouveau recensement national lancé en 2014, les données disponibles, datant d'une quinzaine d'années, montrent que les trois départements de la région du PNC existant alors sont restés faiblement peuplés à la fin du siècle dernier, avec une moyenne de 17 hab./km² contre 28 hab./km² pour l'ensemble des régions de savane (si l'on prend en compte le Domaine forestier permanent – DFP -, la densité de population chute alors à 11 hab./km² dans ces trois départements contre 24 hab./km² pour l'ensemble des régions de savane). Toujours sur la base du recensement de 1998, si l'on ne considère que les cinq sous-préfectures qui étaient alors limitrophes du parc, la densité de population hors DFP chute même à 10 hab./km², la région à l'Ouest du PNC étant moins densément peuplée (3 à 8 hab./km²) que la partie à l'Est (densité allant jusqu'à 26 hab./km² dans certaines sous-préfectures).

De façon générale, la population de chaque chef-lieu des sous-préfectures de Téhini, Kong et Nassian ne dépassait pas 7 000 habitants en 1998. Pour mémoire, toujours sur la base des données de 1998, la population totale de la zone périphérique du PNC était de 182 650 habitants pour 686 villages (voir Figure 13 et, en Annexe 13, la Figure 26 et les tableaux XIX / XX-a et b).

3.1.5. Activités illégales

A. - Le braconnage

Le braconnage dans le PNC se présente sous plusieurs formes selon son caractère individuel ou collectif, l'origine villageoise ou citadine du braconnier, l'intensité de l'acte et la méthode de chasse ou de capture utilisée. Le braconnage de subsistance est pratiqué par les chasseurs traditionnels ou non, dans le but de satisfaire leurs besoins en protéines animales.

Avec le développement de la demande urbaine en venaison, les confréries de chasseurs qui, jusque-là, considéraient la chasse comme une activité valorisante, l'ont transformée en activité lucrative. Ce type de braconnage commercial se pratique individuellement ou collectivement avec des fusils de chasse traditionnels ou, de plus en plus, des armes semi-automatiques. Il bénéficie de la complicité des trafiquants d'armes, de munitions et de produits de la chasse, installés dans les grandes villes proches du parc (Bouna, Bondoukou, Bouaké, Nassian, Dabakala, Kong, Doropo et Téhini).

Le circuit de commercialisation de la venaison, tenu par des intermédiaires de la filière (tenancières de maquis, transporteurs), s'étend jusqu'à Bouaké et quelquefois Abidjan. Ce braconnage à des fins commerciales représente la grande menace pour la faune du parc (Akindes, 1999).

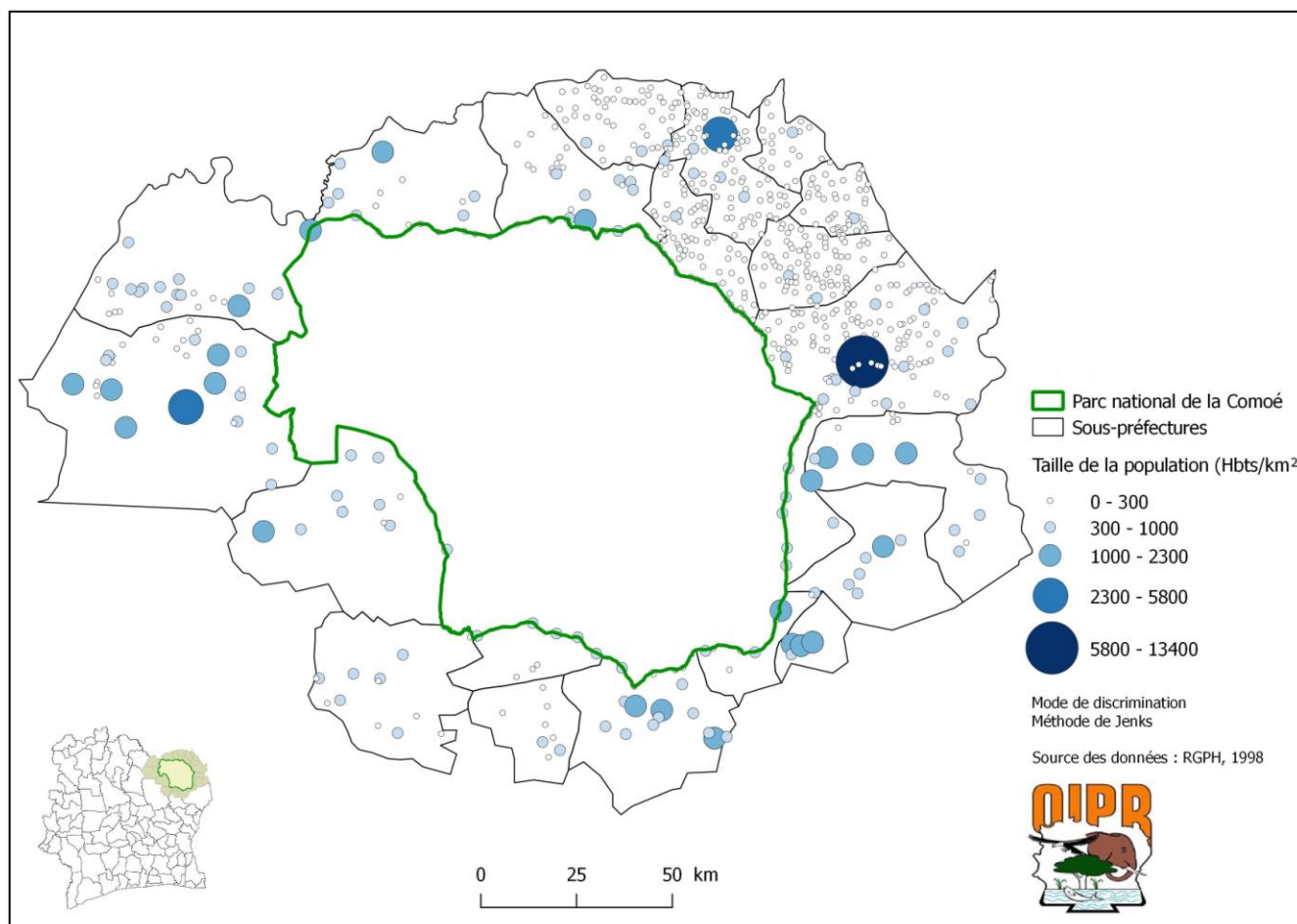


Figure 13. Taille et répartition de la population à la périphérie du Parc national de la Comoé

B. - Les autres prélèvements

La collecte de produits forestiers (les arbres, les pailles et les plantes médicinales.) : les populations de la périphérie prélèvent, dans le parc, des espèces d'arbres ou des parties de ces arbres pour leurs soins, la construction d'habitations, de greniers ou pour d'autres usages courants (manches de daba et de faucille, mortiers, etc.). La liste des essences et plantes utilisées figure en Annexe 6, Tableau XII-d. Sont aussi concernés, des produits tels que le miel, le karité, le néré et la maniguette.

La pêche : les pêcheurs, principalement Awlan (migrants ghanéens) et Bozo (migrants maliens), installés dans la région depuis les années 1960, exercent leurs activités en toute illégalité dans le parc depuis sa création. Cette activité se déroule du pont sur la Comoé à Kafolo au confluent de la Kinkéné

et de la Comoé (Gansé), ainsi que sur la Kinkéné, la Kongo, l'Iringou, etc. La principale période de pêche est celle des eaux basses à moyennes, de janvier à juillet-août. Les pêcheurs, par groupe de 30 personnes environ, s'installent pendant 15 à 20 jours dans le parc. Sur place, ils pêchent et fument les poissons (*Machoiroon Chrysichtys walkeri*, *Silure Clarias* sp., Carpe *Oreochromis niloticus* et Capitaine *Lates niloticus*, etc.) qui sont écoulés sur les marchés locaux et des grandes villes. En saison des pluies, alors que les pistes sont impraticables, certains pêcheurs louent leurs services aux braconniers pour les amener à l'intérieur du parc par le fleuve et transporter ensuite la venaison mais certains d'entre eux braconnent également dans le parc et n'hésitent pas à tuer les hippopotames.

C.- Les mises en culture

Selon l'évaluation rapide de la WCF réalisée en 2008, des plantations d'ignames et d'anacardes étaient implantées dans la partie occidentale du parc, notamment entre Gorowi et Mapina. Indépendamment des sites agro-pastoraux des Monts Tingui et de Warigué (hors ZDB) où il est normal d'observer des activités agricoles, le survol de 2010 a confirmé que d'autres zones du PNC commençaient, elles aussi, à être largement atteintes par ces activités dominées par la culture de riz et d'igname, en particulier en rive droite de la Comoé (Figure 14).

Cependant, avec la reprise des activités de gestion du PNC depuis 2010, les exploitations agricoles identifiées dans la partie occidentale du parc ont été abandonnées selon les procédures d'usage (information, communication, accord sur un calendrier) - voir Figure 15..

D. - L'élevage nomade et le pâturage

Pendant la saison sèche, les éleveurs nomades Peuhl en quête de pâturage et de points d'eau se déplacent avec leurs troupeaux du nord vers le sud du PNC en passant par les bordures Nord, Est et Ouest. Les cas de pâture dans le parc concernent les troupeaux, d'une part, de taurins des ressortissants Lobi dans les secteurs de Téhini et Bouna et, d'autre part, de zébus conduits par des Peuhl nomades.

Au cours des dernières années, cette activité illégale s'est particulièrement intensifiée puisque, comme déjà indiqué à la section 2.6.3, les bovidés domestiques étaient devenus bien plus nombreux que les ongulés sauvages en totalisant plus de 90 % des observations lors du survol de 2010, avec un taux de près de 28 individus par kilomètre d'itinéraires.

Toutefois sur la base des rapports de patrouille et du suivi écologique de la période 2012-2014 le phénomène semble avoir considérablement baissé. Ce que confirment les résultats du survol d'avril 2014 (voir Figure 18).

E. - L'orpaillage

Jusqu'à une date récente et contrairement aux pressions exercées dans le Parc national de Taï sur les rives de la rivière Hana, le PNC a longtemps été épargné par l'orpaillage clandestin. La décennie de crise, à compter de 2002, a malheureusement facilité l'extension de ces pratiques, passées aux mains des ex chefs rebelles, et certaines parties du parc ont été touchées dans la zone sud-ouest, notamment à Amaradougou, et dans la partie nord à Tiobiél. Contenue dès la mise en œuvre du PARC-CI, cette activité illégale s'est considérablement intensifiée depuis quelques mois, au point de constituer la principale menace à laquelle la DZNE doit faire face.

Ainsi, alors qu'aucun orpailleur ne figurait parmi les 84 délinquants appréhendés au cours des deux premiers trimestres, ils étaient 17 sur 43 au cours du troisième trimestre 2014 et 45 pour le seul mois d'octobre. En seulement quatre mois, l'orpaillage est ainsi devenu la principale activité illégale pour l'année 2014 (36 % des cas) devant la transhumance (31 %) et le braconnage (13 %), les autres activités illégales comptant pour 20 % (DZNE, 2014).

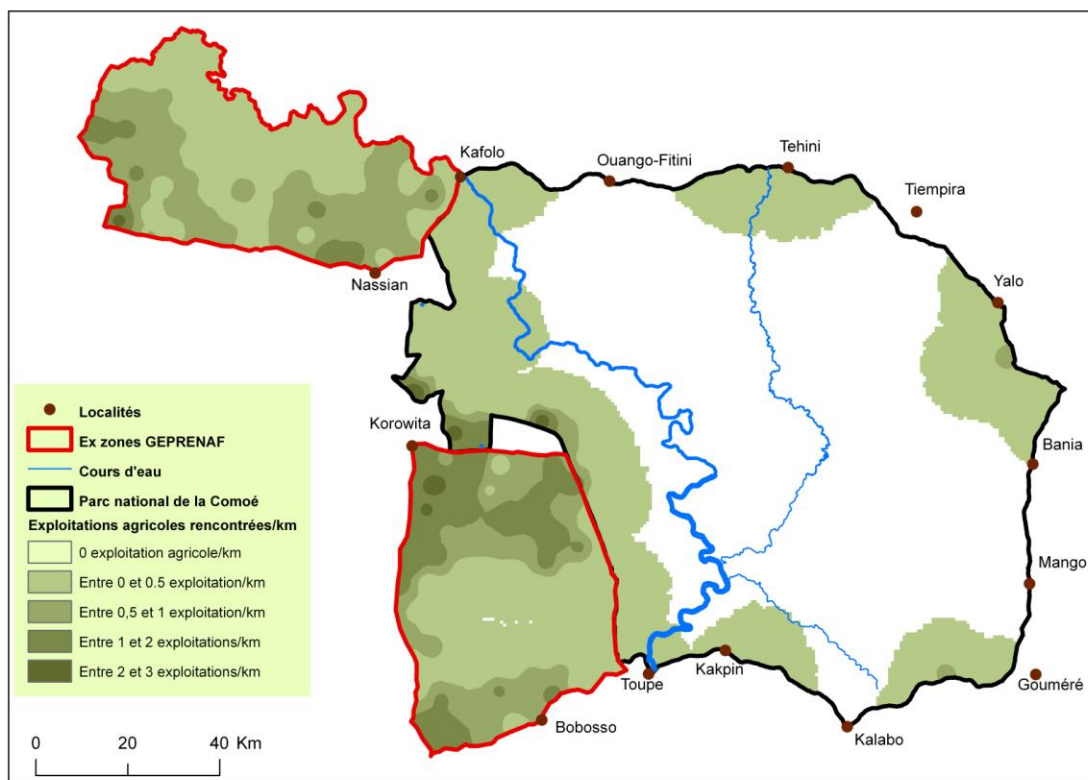


Figure 14. Distribution spatiale des activités agricoles observées lors du survol aérien de mars 2010 (WCF, 2010)

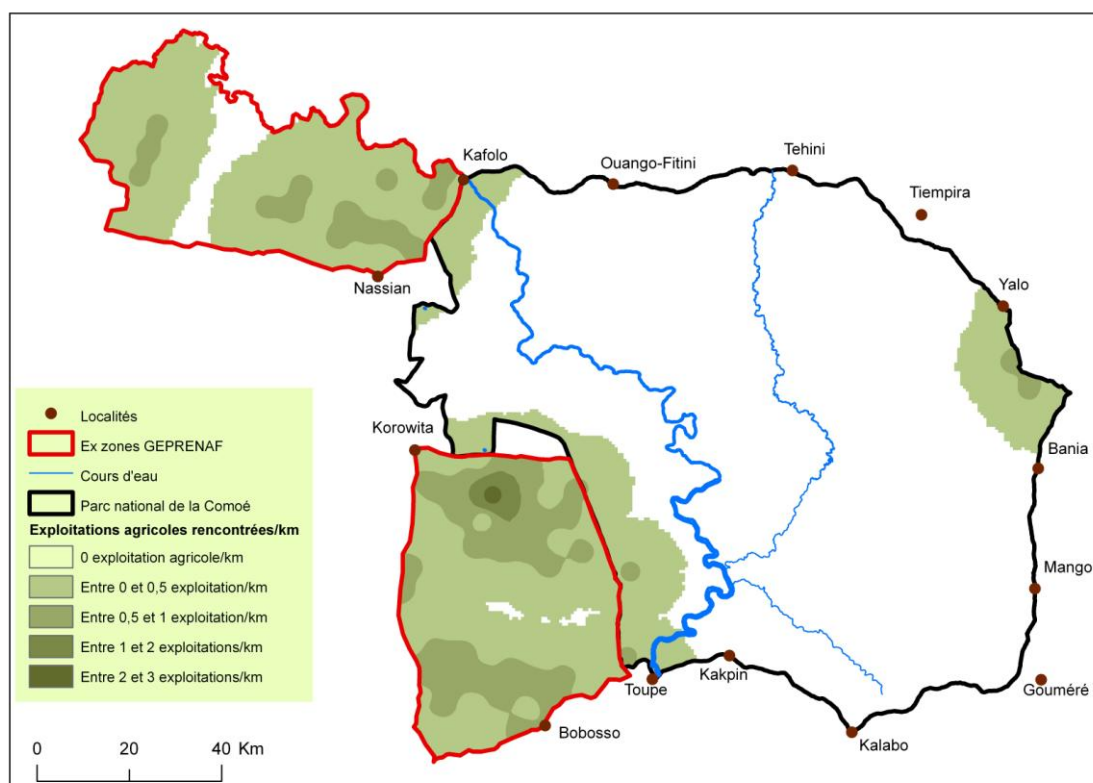


Figure 15. Distribution spatiale des activités agricoles observées lors du survol d'avril 2014 (WCF, 2014)

G. - Les indices d'activités illégales

En raison de la destruction de la documentation détenue par la Direction du PNC pendant la crise, les données sur les infractions commises ces dix dernières années ne sont pas disponibles. Cependant, l'évaluation rapide réalisée par la WCF en juin 2008 et les observations faites lors du survol de 2010 donnent une idée de l'ampleur des agressions subies lors de la crise.

Il apparaît que de nombreux indices d'activités illégales avaient alors été relevés jusqu'au cœur du parc et le long du fleuve, là où une concentration relative d'espèces animales avait pu, par ailleurs, être observée (voir les figures 10 à 12 sur la répartition de la faune et les figures 16 à 18 relatives aux activités humaines illégales).

Les résultats de l'inventaire aérien d'avril 2014 montrent que les observations d'exploitations agricoles et d'autres activités anthropiques dans le parc ont été considérablement réduites à la suite de la reprise en mains de la gestion du PNC au cours des deux dernières années (voir les figures 11 et 12 sur la répartition de la faune et les figures 17 et 18 relatives aux activités humaines).

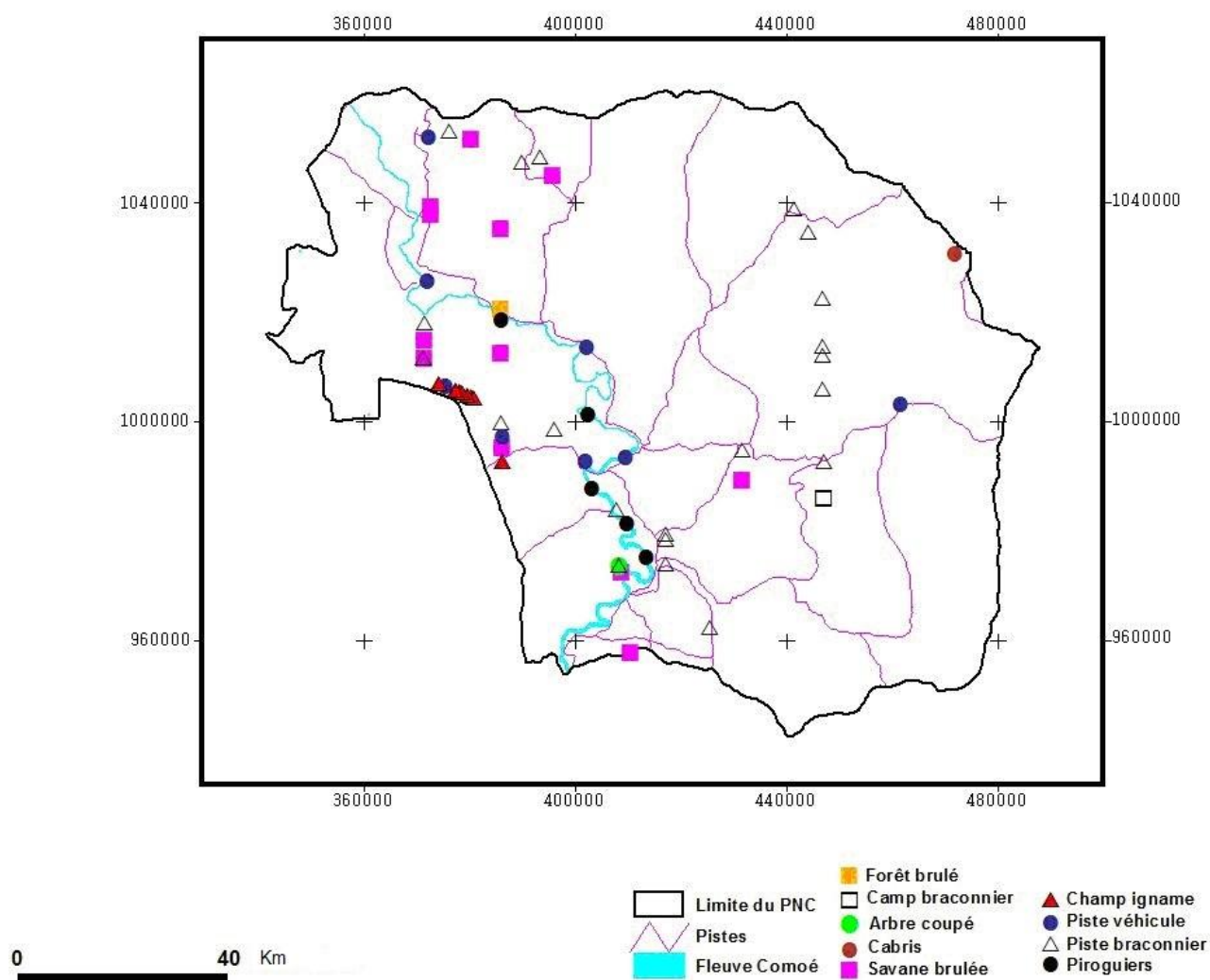


Figure 16. Indices d'activités illégales dans le PNC observés lors du survol aérien de juin 2008 (Source : WCF, 2008)

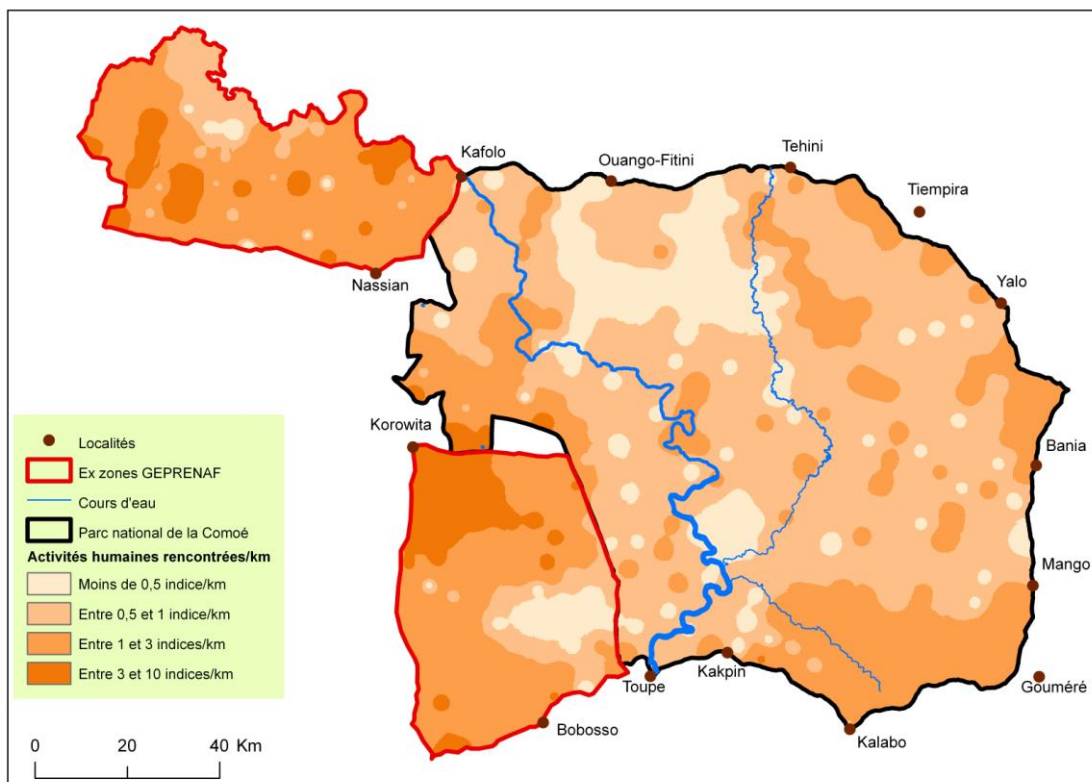


Figure 17. Distribution spatiale des indices d'activités illégales observés lors du survol aérien de mars 2010 (WCF, 2010)

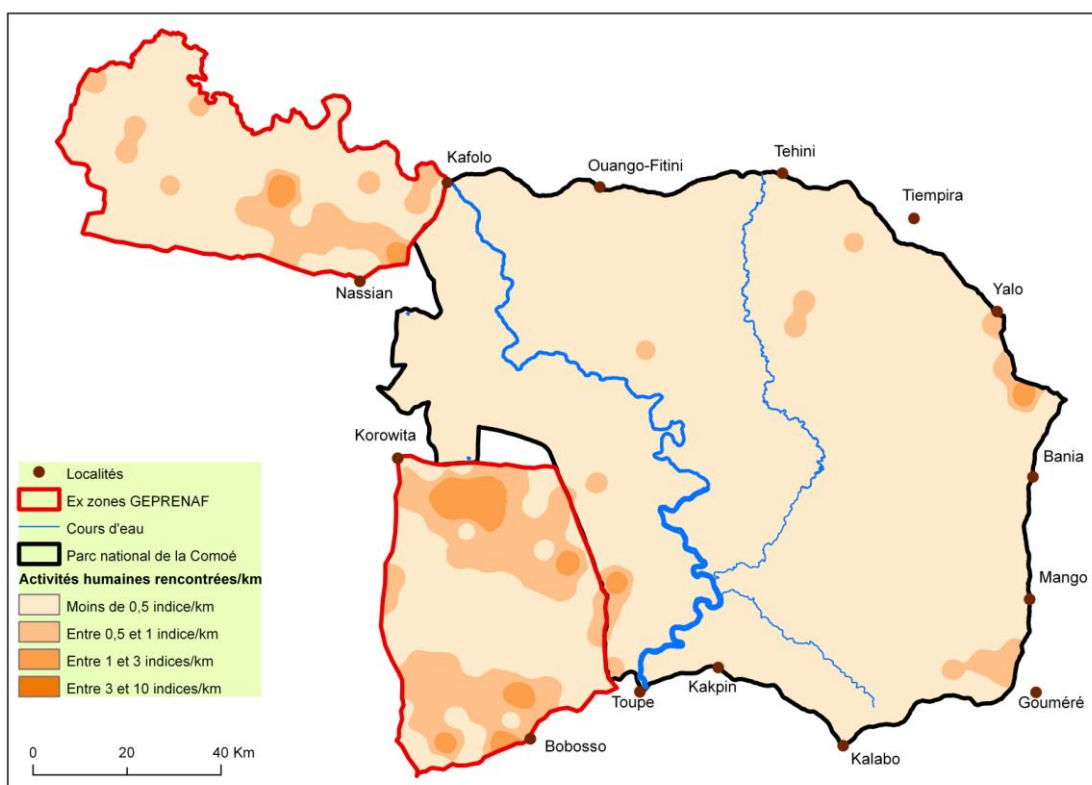


Figure 18. Distribution spatiale des activités illégales observés lors du survol d'avril 2014 (WCF, 2014)

3.2. Patrimoine culturel et historique

Les sites culturels et historiques, identifiés dans la zone périphérique du parc sont, entre autres, les mosquées de Kong et de Bouna, les grottes de Tingo à Bouna, les tranchées et cimetières ilitaires de Téhini. Dans le PNC, comme déjà indiqué à la section 3.1.3, des rivières et forêts sont toujours adorées par les populations riveraines de quelques villages.

C'est le cas près de Saye où la forêt Yékili et la rivière Kakotenou sont adorées avec l'autorisation des gestionnaires, à Kokpingué où le site sacré est une excavation en bordure de la route et enfin à Gorowi, Gawi et Bilimono où les lieux d'adoration sont des rivières et collines.

3.3. Régime foncier

La tradition orale rappelle que les Lobi se sont installés sur les terres des Koulango à la suite d'un accord avec le chef de terre octroyant aux migrants lobi des terres vacantes, en échange d'un certain nombre de gratifications

Dans la sous-préfecture de Téhini, les Lobi se seraient ainsi installés sur le terroir de Saye après avoir fait don de trois vaches et 20 000 cauris pour honorer le Roi de Bouna et la divinité des Koulango. Dans toute la région, la terre est gérée par les chefs de terre autochtones.

3.4. Economie locale

3.4.1. Agriculture

Constituant la source de revenus de 90 % de la population active, l'agriculture est dominée par les exploitations familiales de type traditionnel. Avec un relatif abandon du système traditionnel d'entraide, il peut être fait appel à des travailleurs occasionnels rémunérés en cas d'insuffisance de la main d'œuvre familiale. Les surfaces cultivées annuellement par exploitation sont en moyenne de 2,6 hectares, soit 0,77 ha/actif. Au-delà de la simple agriculture de subsistance, l'économie agricole de tout le Nord-Est de la Côte d'Ivoire est dominée par les cultures vivrières (igname, sorgho, mil, maïs, manioc, arachide et divers légumes). Le souci de diversification a conduit à l'introduction de la culture du riz (soumise aux aléas pluviométriques), du coton (restée marginale à l'Est), du palmier à huile (très risquée sur le plan agro-climatique), de l'anacarde et de la mangue greffée. Depuis près de deux décennies, l'anacarde occupe une place importante dans le paysage agricole réduisant, de ce fait, la disponibilité en terre cultivable au détriment des cultures vivrières.

Hormis l'aménagement de bas-fonds pour la riziculture, les techniques et pratiques culturales sont restées très rudimentaires et extensives dans toute la région :

- la culture itinérante sur "défriche et brûlis" suivie de jachère est la pratique dominante ;
- la machette, la daba, la hache et le couteau sont les outils les plus largement utilisés ;
- le recours aux fertilisants (engrais ou autres), à la culture attelée (7 % des exploitations du département de Bouna), ou à la culture motorisée, demeure marginal.

Ces pratiques finissent cependant par avoir des conséquences agro-écologiques graves, la forte dégradation des sols sur certains terroirs empêchant la culture de l'igname et poussant les populations à migrer vers des terres encore vierges, ne faisant qu'accentuer les pressions sur le parc.

Outre la fertilité des sols, les deux problèmes majeurs pour les cultures vivrières sont les criquets migrants et les dégâts occasionnés par le bétail.

La liste des coopératives agricoles de la périphérie du PNC est donnée en Annexe 14. C'est dans le département de Dabakala que les groupements à vocation coopérative sont les plus nombreux (89 groupements formels et 24 informels y sont encadrés), le département de Kong en comptabilisant 12 et ceux de Bouna, Doropo et Nassian ne comptant, chacun, qu'une seule coopérative.

3.4.2. Elevage et pisciculture

Les traditions des peuples de la région et les conditions de milieu (formations boisées et cours d'eau propices à la présence de la mouche tsé-tsé, vecteur de la trypanosomiase) ne sont pas favorables à l'élevage des bovidés. Mais la région est traversée par des troupeaux conduits par des éleveurs Peuhl qui, allant du Burkina Faso vers les villes du Sud, empruntent en particulier un parcours important passant sur la bordure occidentale du parc ; les villages de Mapina et Sahandala constituent ainsi, sur ces trajets, des zones de concentration des troupeaux. La région accueille aussi, en saison sèche, des troupeaux d'éleveurs nomades, le parcours de ceux-là en forêt classée étant moins sévèrement réprimé qu'au Burkina-Faso voisin. Ces divers passages sont périodiquement à l'origine de conflits en raison de dégâts causés aux cultures. La présence importante des troupeaux a aussi été relevée par les populations locales comme étant néfaste au maintien sur place de la faune, y compris des aulacodes qui constituent le gibier le plus prisé.

Comme ailleurs dans les régions de savane, des citoyens, cadres ou retraités, possèdent des petits troupeaux confiés à des bergers Peuhl. Quelques villages Lobi situés à la bordure nord du PNC, dont notamment Kouegbonou, Tiobiel et Ouango-Koro, pratiquent l'élevage de taurins dont les troupeaux pâturent librement sur les terroirs villageois et surtout dans le PNC. L'élevage de case traditionnel d'ovins, caprins et volailles est largement répandu. Quelques améliorations sont tentées en aviculture : lutte contre la peste aviaire, amélioration de l'hygiène, introduction de reproducteurs sélectionnés pour améliorer la productivité.

Le manque d'eau est un obstacle certain au développement de la pisciculture et de l'élevage ovin intensif. La présence de mouches tsé-tsé constitue une relative protection naturelle contre les pratiques abusives de pâturage dans le PNC. Si les taurins résistent relativement bien à une prolifération de la mouche tsé-tsé, celle-ci peut littéralement chasser les zébus, plus sensibles, des espaces infestés.

3.4.3. Commerce et agro-industrie

Le système de commercialisation est largement informel avec, pour certaines cultures vivrières de rente, une vente "bord champ" qui souffre de l'instabilité des prix et d'une absence de garantie d'achat. Les Institutions bancaires sont présentes dans les chefs-lieux de régions administratives (Bondoukou, Korhogo, Bouaké, Ferkessedougou, Bouna, et Katiola) et de département (Nassian, Dabakala, Kong). En revanche, elles sont absentes dans le département de Téhini. Au niveau des institutions de micro-finance, seule la COOPEC est représentée dans la zone périphérique, notamment à Dabakala.

Une petite unité de transformation d'anacardes s'est installée à Sapli-Sépingo dans le département de Bondoukou et une autre à Bouna. Le riz est traité par les petites installations de décorticage privées qui se sont multipliées depuis la disparition des SODERIZ (Société de développement de la production de riz) et SOPAGRI (Société de production agricole). Mis à part pour l'anacarde et le coton, le degré régional d'intégration aux filières agro-industrielles reste donc encore faible.

3.4.4. Transports

Le transport interurbain est assuré dans la zone périphérique du parc par des minicars appelés communément "gbaka" ou "badjan". Du fait de l'état de dégradation des pistes, le trafic routier dans

les environs immédiats du parc est encore faible, hormis sur les rares axes bitumés Bouna-Bondoukou, Dabakala- Katiola et la route inter-Etats qui traverse la ville de Ferkessédougou. Les deux aéroports de Bouna et Korhogo vont reprendre du service avec la réouverture des vols intérieurs d'Air Côte d'Ivoire tandis que la voie ferrée reliant Abidjan à Ouagadougou via Ferkessédougou offre une autre possibilité de se rendre dans la région du Nord-Est.

3.4.5. Gestion des ressources naturelles

A. - Exploitation de bois d'œuvre et d'ébénisterie

Appartenant à la zone des savanes, la région Nord-Est ne dispose pas de ressources importantes en bois d'œuvre. Il y existe cependant quelques formations denses et galeries forestières où poussent l'Iroko, l'Acajou à grandes feuilles et le Caïlcédrat, le Kotibé, le Lingué, le Samba, le Fraké, le Fromager, le bois de Vène notamment dans les forêts classées de la Kinkéné, de Suitoro et de Bélé-Fima (cf. section 2.5).

Ayant fait, dans le passé l'objet d'une exploitation localisée aux abords des voies principales, ces essences ont été préservées depuis 1972 par l'interdiction réglementaire d'exploiter au nord du 8^{ème} parallèle. Toutefois, avec leur raréfaction dans les régions forestières et la dévaluation du franc CFA, le potentiel régional exploitable a attisé la convoitise d'exploitants forestiers (SICOBOIS de Yamoussoukro, SMCI d'Abidjan et San Pédro, etc.) et des coupes frauduleuses ont eu lieu au cours des années 1995-96 dans les sites des Monts Tingui et de Warigué. Ces exploitations frauduleuses ont été arrêtées dès que les autorités en ont eu connaissance mais elles se sont intensifiées lors de la crise militaro-politique, de 2002 à 2011, notamment pour l'exploitation du bois de Vène *Pterocarpus erinaceus*. Ces activités ont toutefois cessé depuis la reprise en mains du parc grâce à l'appui du Projet PARC-CI / FEM et la DZNE accorde toujours une attention particulière à ces risques d'exploitation illégale des ressources naturelles dans les sites des Monts Tingui et de Warigué.

B. - Produits secondaires

Au sud du département de Dabakala, l'exploitation forestière porte sur le bois-énergie (bois de feu et charbon de bois), à destination de la ville de Bouaké située à une centaine de kilomètres plus à l'ouest. Ce type d'exploitation pourrait s'étendre vers le PNC. Les espèces les plus recherchées sont *Anogeissus leiocarpus*, *Lophira lanceolata*, *Terminalia glaucescens*, *T. avicennioides* et *Detarium microcarpum*.

Sur l'ensemble des terroirs villageois, la ressource en bois de feu destinée à satisfaire les besoins des ménages reste abondante ; elle est généralement prélevée sur les terres remises en culture après défrichage des jachères.

Le long des axes routiers (Bouna-Ferkessédougou, Bouna-Bondoukou, Nassian-Gansé-Dabakala), une vente de bois sec débité et de charbon de bois est pratiquée, à destination des villes les plus proches. Comme pour le bois de feu, la satisfaction, sur leurs terroirs villageois, des besoins des populations rurales en bois de service, pour la construction (perches) et l'artisanat (pirogues, mortiers, piliers, mobilier, etc.), semble être encore bonne.

C. - Produits de cueillette

De nombreuses plantes connaissent une utilisation traditionnelle pour l'alimentation, la pharmacopée, les besoins ménagers, l'artisanat et les constructions rurales. Au-delà de la simple autoconsommation, un marché local ou régional a pu se développer pour certaines de ces ressources naturelles végétales, comme le Néré et le Tamarin pour l'alimentation ou le Raphia pour l'artisanat. Enfin, par le développement de nouvelles technologies ou de nouveaux marchés, deux plantes sont devenues une

source de revenus parfois substantiels pour ceux qui s'adonnent à leur cueillette, à savoir le Karité *Vitellaria paradoxa* et la Maniguette *Aframomum melegueta*.

D. - Ressources cynégétiques

Pour satisfaire les besoins en protéines animales, la chasse a été pratiquée de tout temps par l'ensemble des populations entourant le PNC, comme ailleurs dans le pays. Bien que l'essentiel des produits de cette chasse soit destiné à la consommation locale, une filière commerciale "viande de gibier" à destination des centres urbains s'est progressivement mise en place. Des utilisations en pharmacopée et en tannerie augmentent l'intérêt économique des opérateurs pour cette filière.

Chez les Lobi, une fois la campagne agricole terminée, des chasses collectives peuvent être organisées pour assurer l'approvisionnement du village pour plusieurs mois en viande de gibier séchée. Ne disposant plus de territoires suffisamment grands et giboyeux, les chasseurs traditionnels se sont transformés en braconniers pour se tourner vers les ressources du parc. Ils y viennent individuellement à partir des villages de la périphérie ou, par groupes avec des porteurs, du Burkina-Faso tout proche. Ces groupes s'installent pour plusieurs jours et sèchent sur place la viande ; les porteurs sont souvent des femmes et des enfants vivant dans les villages de la périphérie.

Avec le développement de la demande urbaine en venaison, la raréfaction de cette ressource dans d'autres régions et la relative facilité d'accès qui caractérise le PNC depuis des années (contrairement aux aires protégées burkinabè), cette activité illégale est devenue de plus en plus commerciale.

Le braconnage à des fins lucratives est aussi pratiqué par les Malinké, qui chassent de nuit, individuellement ou en petite équipe, et ressortent (à vélo, à mobylette ou en pirogue) avec le gibier qu'ils peuvent rapidement écouler vers Korhogo, Bouaké, Bouna et Bondoukou. Des personnalités, politiques ou de la société civile, et des fonctionnaires sont malheureusement impliqués, indirectement ou même directement, dans ces trafics.

Bien équipés, les braconniers sont assurés d'une certaine impunité et n'hésitent pas à menacer les agents forestiers s'ils sont arrêtés ou, le cas échéant, à tirer sur eux. Ce comportement est exacerbé chez les Lobi par le caractère illégal de la chasse dans le PNC qui, lui conférant une valeur sociale de bravoure et d'expression de la virilité (autrefois affirmée dans le rapt des femmes), les pousse à des affrontements violents avec les agents forestiers.

3.4.6. Pêche

Comme déjà noté, la pêche est pratiquée sur la Comoé et la Kinkéné, principalement par des migrants Bozo venus du Mali, ou Awlan du Ghana, installés dès la fin des années 1960 à Kafolo, Toupé et dans quelques autres villages riverains. Ils s'acquittent d'une redevance en nature auprès des chefs de terre, théoriquement égale à la moitié des prises réalisées. Leurs épouses écoulent les produits vers les marchés locaux ou ceux des plus grandes villes.

3.4.7. Mines

L'orpaillage traditionnel est pratiqué depuis des générations dans la région de Téhini mais cette activité, en majeure partie aux mains d'étrangers, s'est récemment intensifiée pour s'étendre à une grande partie de la périphérie du parc

Sur la base des connaissances géologiques antérieures, sept périmètres potentiellement aurifères ont été définis dans la grande région entourant le PNC et des permis de recherche qui le jouxtent. La plus grande vigilance doit être assurée en raison des risques de pollution des cours d'eau traversant le parc en aval des installations d'extraction de l'or.

3.5. Infrastructures et équipements

3.5.1. Infrastructures de transport

A l'ouest de la grande région Nord-Est, passe la route internationale qui relie Abidjan et Bouaké au Mali, au Burkina-Faso et au Niger, constituant ainsi un axe majeur d'activités de transport et de commerce. Après être restée longtemps très mal desservie, la région du PNC s'est trouvée mieux reliée au reste du pays, avec le bitumage en 1998 de l'axe Katiola-Dabakala, au sud-ouest, et celui de l'axe Bondoukou-Bouna, à l'est. Mais les axes Ferkessédougou - Bouna (280 km), Ferkessédougou - Kong (100 km), Kong - Dabakala (100 km), Dabakala - Bouna (135 km) et Nassian - Bondoukou (45 km : tronçon Nassian - Koutouba) sont toujours dans un état médiocre. Sur l'axe Dabakala - Bouna en particulier, la traversée sur la Comoé n'est plus assurée, depuis 2002, par le bac de Toupé à Gansé et le pont en bois sur la Kongo, entre Toumbo et Lambira, est également dans un état médiocre.

L'enclavement constitue l'un des obstacles majeurs au développement des villages de la périphérie du PNC. En raison de la relativement faible pluviosité dans la région par rapport au reste du pays, de nombreuses pistes rurales sont néanmoins empruntées tant bien que mal par les camions de petit et moyen tonnage pour le transport des produits agricoles.

Quatre aérodromes ou pistes d'aviation existent autour du PNC : un aérodrome départemental à Bouna et trois simples pistes pour petits avions de tourisme à Kafolo, Ouango-Fitini et Kakpin. Créée pour l'hôtel Comoé Safari Lodge, celle de Kafolo est aujourd'hui trop proche des habitations villageoises tandis que celle de Kakpin, largement utilisée dans le passé par l'hôtel de Gansé, nécessite une remise en état.

Les distances entre les principales villes de la périphérie et les entrées du PNC sont les suivantes : Bouna - Entrée de Bania : 35 km ; Nassian - Entrée de Kakpin : 49 km ; Dabakala - Entrée de Gansé : 75 km ; Kong - Entrée de la Lingba : 50 km ; Kong – Entrée de Kafolo : 65 km ; Téhini - Entrée de Bawé : 99 km.

3.5.2. Infrastructures de communication

La radio et la télévision ivoiriennes couvrent la région du PNC. La radio des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI FM) émet dans les régions du Gontougo (Bondoukou), du Bounkani (Bouna et Nassian) et du Tchologo (Ferkessédougou) et dans le département de Dabakala. Une radio de proximité émet à Nassian depuis 2007. Les programmes de cette radio sont conçus en étroite collaboration avec les gestionnaires du PNC dans le but d'assurer une meilleure information / éducation des populations. Il existe quatre autres radios de proximité à Bondoukou, Dabakala, Kong et Bouna. Un réseau de téléphonie fixe et mobile couvre toutes les sous-préfectures autour du parc. Toute la périphérie du PNC commence à bénéficier d'un accès au réseau Internet dont la qualité laisse cependant encore à désirer.

3.5.3. Équipements collectifs sociaux

Les départements jouxtant le parc connaissent un déficit en matière d'équipements sociaux collectifs. En 2001, 73 villages de la zone périphérique les plus proches du PNC, ne comptaient qu'une dizaine d'écoles primaires et une quinzaine de dispensaires et maternités soit, en moyenne, une école pour sept villages et une maternité ou un dispensaire pour six. Dans bien des cas, les écoles sont situées à, au moins, cinq kilomètres des équipements communautaires. La liste des équipements pour ces 73 villages enquêtés constitue le Tableau XX en Annexe 15.

TITRE II

CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

Chapitre IV. Cadre juridique

4.1. Au niveau national

4.1.1. Textes de portée nationale

Les fondements de la législation ivoirienne en matière de conservation de ressources naturelles font référence aux conventions de Londres (relative à la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel de 1933, rendue applicable en Côte d'Ivoire en 1938) et d'Alger (Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles de 1968, avec adhésion de la Côte d'Ivoire en 1969) qui assurent une base très forte pour la conservation des milieux naturels.

Ces deux conventions ont inspiré les lois n° 65-425 du 20 décembre 1965 portant Code forestier et n° 94-442 du 16 août 1994 portant modification de la loi n° 65-255 du 4 août 1965, relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse. Leurs principaux textes d'application sont :

- le Décret n° 66-433 du 15 septembre 1966, portant statut et réglementation de la procédure de classement des réserves naturelles, intégrales ou partielles et des parcs nationaux
- le Décret n° 73-27 du 17 janvier 1973, fixant les conditions de fonctionnement et de gestion du fonds spécial des parcs nationaux
- l'Ordonnance n° 73-459 du 12 septembre 1973, portant affectation, à certaines dépenses, du produit unique de sortie sur le chapitre 44 du tarif des douanes (financement des parcs nationaux), ratifiée par la loi n° 73-575 du 22 décembre 1973

La loi n° 96-766 du 3 octobre 1996, portant Code de l'environnement est ensuite venue renforcer ces bases juridiques.

Dès la fin des années 1960, la Côte d'Ivoire a retenu, comme priorité dans le domaine de l'environnement, la préservation des milieux naturels en créant un ensemble de parcs nationaux et réserves totalisant près de deux millions d'hectares. Malgré les efforts conséquents engagés par l'Etat et l'appui des donateurs/partenaires extérieurs pour protéger et aménager ce réseau, les résultats n'ont pas toujours correspondu aux attentes par manque d'action globale dans ce secteur. Un séminaire organisé par le gouvernement en mars 1995 a précisément permis, en collaboration avec les partenaires techniques et financiers, de définir une stratégie nationale de conservation des parcs nationaux et réserves naturelles et de décider le lancement d'un Programme cadre de gestion des aires protégées (PCGAP).

Dans le cadre de ce programme, le Gouvernement ivoirien a décidé d'adapter le cadre juridique du secteur des PNR aux besoins de leur gestion durable en promulguant une loi d'orientation appropriée. Cette loi n° 2002 - 102 du 11 février 2002, spécifique à la création, la gestion et au financement des PNR :

- renforce, tout d'abord, le statut foncier des parcs et réserves en inscrivant leur rattachement au domaine public de l'Etat (chaque aire devant, par ailleurs, être immatriculée au cadastre avec attribution d'un titre foncier) ;
- précise leur mode de gestion et définit les pouvoirs de police judiciaire attribués à une catégorie d'agents ;
- permet la création d'un nouveau type d'établissement public chargé de la conservation des PNR et prévoit la création d'un conseil scientifique des PNR ;
- autorise la mise en place de fondations destinées à contribuer au financement des activités de conservation menées dans les PNR et leurs zones périphériques.

4.1.2. Textes relatifs à la création du PNC

Les limites du PNC ont connu plusieurs évolutions de 1926 à 1998 (cf. Figure 28 en Annexe 16). En 1926, par Arrêté n° 2508 du 16 avril 1926, il est défini un *Parc de la région Nord, situé dans la subdivision de Bouna*, dénommé plus tard *Réserve de faune de Bouna*. Sur la rive droite de la Comoé, est ensuite classée la Forêt de Kong, de la route Bouna-Ferkessédougou à la rivière Syin, affluent de la Comoé.

Comme déjà noté à la section 1.2, par l'Arrêté n° 3603 S.F. du 3 novembre 1942, la Réserve de faune de Bouna est étendue et officiellement *destinée à être constituée en parc national*. Anticipant le concept de zone périphérique, une *zone intermédiaire* est définie tout autour de ce futur parc, avec statut de réserve de faune dans laquelle la chasse pouvait statutairement *être autorisée sous le contrôle des autorités de surveillance* du parc.

Par le Décret n° 68-81 du 9 février 1968 portant classement du Parc national de la Comoé, l'ensemble formé par la Réserve de faune de Bouna (noyau central et zone intermédiaire) et la Forêt classée de Kong est érigé en parc national d'une superficie de 1 150 000 hectares, avec quelques modifications de limites notées en Annexe 16 (Tableau XXI-a).

Par le Décret n° 77-116 du 25 février 1977, une superficie de 850 hectares est distraite du PNC *au profit des agriculteurs et des éleveurs de la sous-préfecture de Téhini*. En 1997-98, les dernières corrections du tracé de la route Bondoukou – Bouna lors de son bitumage se sont faites pour la plupart au profit du PNC, le nouveau tracé passant à une cinquantaine de mètres en moyenne à l'est de l'ancienne piste. Le long des 60 kilomètres de cette nouvelle limite, le gain est d'environ 300 hectares, la superficie du PNC s'en trouvant portée à 1 149 450 hectares pour un périmètre d'environ 553 kilomètres.

Une superficie de 1 149 450 hectares

pour un périmètre de **553 kilomètres**, constitué par 388 km de routes et pistes, 105 km de cours d'eau, permanents ou temporaires et 60 km de lignes conventionnelles non matérialisées.

Les textes définissant les limites du Parc national de la Comoé et les caractéristiques de celles-ci sont respectivement donnés dans les tableaux XXI-a et XXI-b de l'Annexe 16.

4.2. Au niveau international

L'engagement de la Côte d'Ivoire pour la protection de la nature s'est, entre autres, concrétisé par l'adhésion à de nombreuses conventions internationales. La liste de celles applicables au PNC figure dans le Tableau XXII de l'Annexe 17, à savoir les conventions sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction ; le Patrimoine mondial, culturel et naturel ; la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ; la diversité biologique et les changements climatiques.

Chapitre V. Cadre institutionnel

5.1. Structure de gestion

En raison de l'importance accordée par l'Etat de Côte d'Ivoire à la conservation des ressources naturelles, la gestion des aires protégées avait justifié, de 1972 à 1976, la création d'un Secrétariat d'Etat aux Parcs Nationaux. Les aires protégées se sont ensuite retrouvées sous la tutelle de directions centrales avec, toutefois, la création de cellules d'aménagement de parcs sous projets rattachées au Cabinet du Ministre. A cette période, marquée par la mise en œuvre du programme transitoire financé par la Commission européenne, un système de cogestion avec des ONG internationales a été développé dans trois aires protégées (WWF au PNC, Conservation International à la Marahoué et Birdlife au Mont Péko). Une coopération décentralisée avait également été établie avec le Parc régional du Haut-Jura au Mont Sangbé. Les structures de gestion antérieures à la création de l'OIPR sont rappelées à l'annexe 18.

5.1.1. Organisation

En application de la loi n° 2002-102 du 11 février 2002, le Gouvernement ivoirien a créé, par le Décret n° 2002-359 du 24 juillet 2002, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) spécifiquement chargé de la gestion durable des parcs nationaux et réserves. Cet office est un établissement public national de type particulier, bénéficiant d'une autonomie de gestion administrative et financière. Placé sous la tutelle technique du Ministère chargé de l'environnement et sous la tutelle économique et financière du Ministère chargé des finances, l'OIPR est administré par un Conseil de gestion ouvert à des personnalités extérieures à l'administration publique issues des ONG à vocation environnementale, du secteur privé et des populations riveraines. La mission de l'OIPR, ses organes et ses attributions sont présentés en Annexe 19. Sa Direction générale est représentée sur le terrain par cinq directions de zone (Sud, Centre, Sud-ouest, Ouest et Nord-Est).

La Direction de Zone Nord-Est, mise en place en 2008 et basée à Bouna, a la charge de gérer le Parc national de la Comoé. Elle dispose, à cet effet, de six unités opérationnelles dont cinq secteurs et une brigade mobile. Elle comprend aussi trois services : Mesures en périphérie, Suivi écologique et Comptabilité. La Direction de Zone Nord-Est a pour attributions de :

- faire appliquer la législation en vigueur en matière de protection, de gestion durable et de valorisation du Parc national de la Comoé et de sa zone périphérique ;
- élaborer et mettre en œuvre le Plan d'aménagement et de gestion, le plan d'affaires ainsi que toutes les dispositions nécessaires à la valorisation du Parc national de la Comoé ;
- gérer tout projet pour la conservation du Parc national de la Comoé.

Pour mener à bien les missions qui lui sont assignées, la DZNE s'est dotée de :

- cinq unités opérationnelles installées autour du PNC, chacune d'elles étant chargée d'un secteur ;
- d'une Brigade mobile de surveillance, et
- de services techniques basés au siège de la Direction à Bouna et chargés des mesures riveraines, du suivi écologique, de la comptabilité et de l'administration. Elle compte également un chargé d'études (pour le suivi-évaluation), un secrétariat et un conseiller technique chargé du contentieux.

A. Les secteurs (Bouna, Dabakala, Kong, Nassian et Téhini) assurent la gestion quotidienne du PNC et la coordination locale de l'ensemble des activités. Chaque secteur couvre un territoire

(parc, zone périphérique) bien déterminé sur lequel il exerce ses attributions (cf. Figure 29 en annexe 19).

B. La Brigade mobile est chargée de la surveillance du PNC et de la prévention contre toutes formes d'agression de ses ressources naturelles. Elle a pour mission de :

- participer à l'élaboration d'une stratégie de surveillance efficace du parc ;
- mettre en œuvre toutes les dispositions prévues dans la stratégie de surveillance dont l'implication des populations riveraines à la surveillance.

C. - Le Service des Mesures riveraines est une cellule chargée de mettre en œuvre les actions permettant une adhésion des populations de la périphérie à la gestion durable du Parc national de la Comoé et des ressources naturelles dans les terroirs avoisinants. A ce titre, il a pour tâches de :

- gérer les relations avec les populations locales, d'identifier et mettre en œuvre les projets de développement communautaire en relation avec la conservation des ressources naturelles ;
- développer la communication pour le changement de comportement et l'éducation environnementale ;
- rechercher des partenariats pour un développement harmonieux de la zone périphérique ;
- appliquer des mesures mutuellement bénéfiques aux populations de la périphérie et au PNC ;
- organiser et suivre l'exploitation touristique du PNC.

D. - Le Service Suivi écologique et Système d'information géographique (SE-SIG) est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme de suivi écologique au Parc national de la Comoé et, plus spécifiquement, de :

- suivre et évaluer la dynamique des populations animales et végétales ainsi que les impacts de la surveillance et des mesures prises en périphérie sur la conservation des ressources naturelles ;
- analyser et interpréter toutes informations, images satellitaires et données collectées au sol, susceptibles d'orienter la prise de décision de gestion du PNC ;
- contribuer, avec l'appui technique du service SIG du Siège et la collaboration des secteurs, à la mise en place et à l'actualisation d'une base de données sur le PNC.

E. - Le Service Comptabilité est chargé des aspects financiers et des procédures comptables de la gestion du parc.

F. Le Service Administration est chargé de la gestion du personnel, du suivi de l'ensemble du matériel et des stocks de la DZNE.

L'organigramme de la DZNE est présenté à la page suivante.

5.1.2. Personnel

L'effectif du personnel de la DZNE est, en 2014, de 70 personnes. Le personnel technique de la Direction de zone se compose de 62 agents techniques des Eaux et Forêts et d'un ingénieur agronome, tous fonctionnaires. Quant au personnel administratif, il comprend six fonctionnaires (Comptable, Adjoint administratif, Agent de bureau, Secrétaire et deux chauffeurs) et un agent contractuel (gardien).

La configuration du personnel de la Direction de Zone Nord-Est est consignée dans les tableaux XXIII-a et XXIII-b de l'Annexe 20.

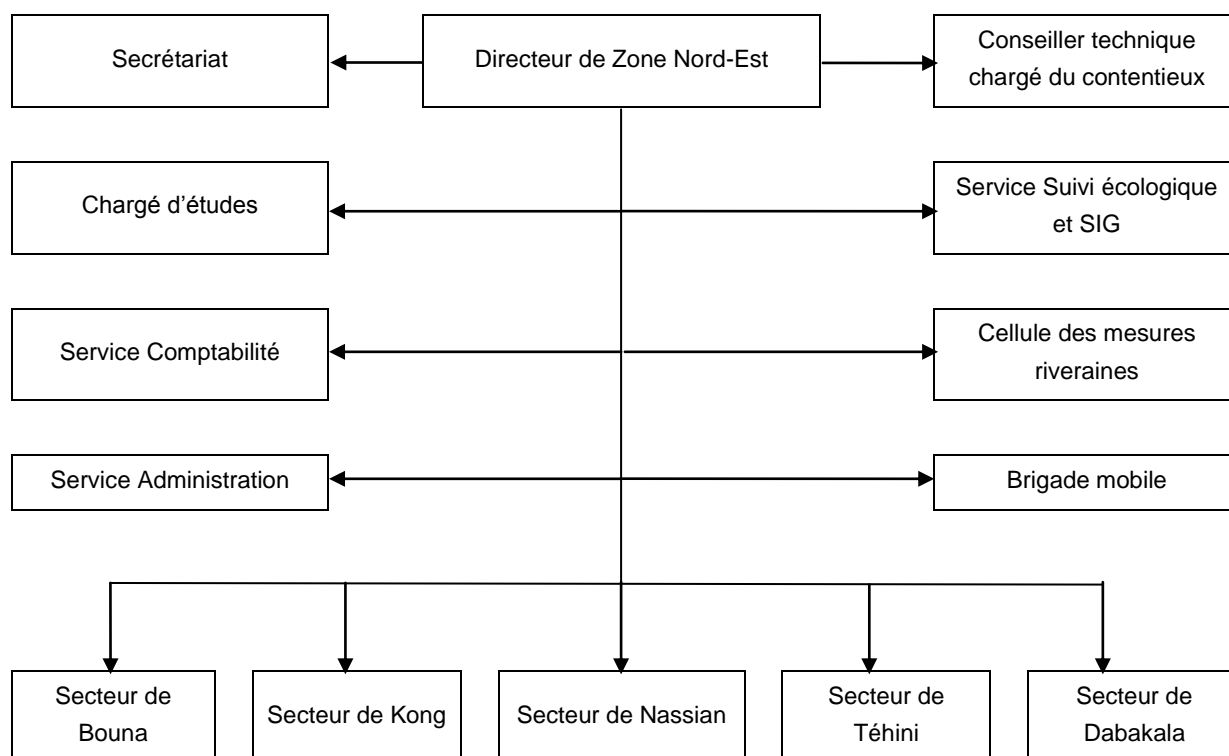


Figure 19. Organigramme de la Direction de Zone Nord-Est

Avec ses 62 agents forestiers, le PNC ne dispose que d'un agent pour 18 500 hectares, ce qui est relativement faible pour assurer une surveillance convenable.

Les secteurs comptent entre cinq et sept agents techniques des Eaux et Forêts pour exécuter les fonctions de gestion dévolues à leurs zones de compétences. Au regard de la superficie du Parc national de la Comoé, ces unités sont en sous-effectif. Il en est de même pour la Brigade mobile qui est constituée de commandos forestiers aguerris aux techniques de lutte anti-braconnage. Un effectif complémentaire d'environ 75 agents est nécessaire pour assurer une gestion optimale de toutes les fonctions de gestion du PNC.

5.2. Institutions partenaires

Plusieurs institutions ou organisations internationales sont en partenariat avec le PNC dans le cadre d'appuis financiers et techniques :

- l'Université *Julius-Maximilian* de Würzburg ;
- le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ;
- la Banque mondiale ;
- la Coopération financière allemande (KfW) ;
- le Gouvernement du Japon ;
- le Programme sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO ;
- les ONG internationales telles qu'Afrique Nature, Fauna and Flora, UICN et WCF ;

- le FFEM ;
- l'UNESCO.

La Coopération technique allemande (GIZ) et l'Union européenne ont récemment manifesté leur intérêt pour se joindre à ces partenaires.

Sur le plan national, la DZNE collabore, notamment dans la zone périphérique, avec :

- les conseils régionaux du Bounkani, du Hambol et du Tchologo ;
- les ministères techniques chargés de la santé, des infrastructures économiques, de l'agriculture, des productions animales et de la construction ;
- le Centre de recherche en écologie (CRE) ;
- le PNGTER, chargé du programme gouvernemental de gestion des terroirs et d'équipement rural ;
- l'ANADER, spécialisé dans le développement rural en matière d'assistance aux producteurs agricoles et aux éleveurs ;
- les organisations villageoises comme les AVCD (associations villageoises pour la conservation et le développement), les AGEREF et les ONG locales ;
- les radios de proximité de Nassian, Bouna, Kong et Dabakala.



Cobe de Buffon mâle (Photo : Francis Lauginie)

TITRE III

MESURES DE GESTION

Chapitre VI. Diagnostic de l'état de conservation du PNC et orientations de gestion

6.1. Atouts, enjeux et valeurs du PNC

6.1.1. Atouts

Les atouts du Parc national de la Comoé peuvent être regroupés en deux grandes catégories :

A. - Atouts liés au milieu naturel

- Une superficie (près de 1 150 000 hectares) garantissant la sauvegarde d'un échantillon représentatif de la diversité biologique du pays et le maintien des processus écologiques ;
- La proximité de trois aires protégées de la sous-région (une au Burkina Faso et deux au Ghana) permettant l'intégration du PNC dans un programme d'aménagement commun ou d'établissement de corridors ;
- La situation en zone de transition de savane soudano-guinéenne avec une mosaïque de paysages permettant la présence de plusieurs types d'habitats et d'une exceptionnelle richesse biologique, notamment en faune ;
- L'existence des sites de diversité biologique des Monts Tingui et de Warigué mitoyens du parc au sud-ouest et au nord-ouest ;
- Le fait que les trois quarts de sa superficie, dans le département de Bouna, sont peu propices à l'agriculture ;
- La relative faible densité des populations dans la périphérie, limitant les pressions sur le parc et sur les ressources naturelles ;
- La facilité de développement d'un tourisme de vision propre aux écosystèmes de savane.

B. - Atouts liés au cadre institutionnel et juridique

- Le cadre institutionnel que constitue l'OIPR avec son statut d'établissement de type particulier ;
- Le classement du PNC comme site du Patrimoine mondial ;
- Le renforcement du statut juridique du parc par la Loi N °2002-102 du 11 février 2002 qui le transfère dans le domaine public inaliénable de l'Etat ;
- L'amélioration du cadre organisationnel de gestion avec la création des directions de zones des parcs et réserves de Côte d'Ivoire ;
- L'intégration du PNC dans plusieurs conventions et accords nationaux et internationaux dont, par exemple, son inscription - comme zone centrale - sur la Liste des réserves de la biosphère ou l'accord de coopération interétatique signé avec la Burkina Faso pour la gestion des ressources naturelles partagées entre les deux pays ;
- La qualité d'officier de police judiciaire conférée aux agents techniques des Eaux et Forêts appartenant au corps des ingénieurs en service à l'OIPR.

C. - Autres atouts favorisant la recherche et le tourisme

Il s'agit de la mise à disposition d'une station de recherche en écologie avec son fonctionnement assuré sur trois décennies et de l'existence :

- de structures d'accueil touristiques autour du PNC qu'il serait toutefois souhaitable de développer ;
- d'un réseau de pistes intérieures au PNC ;

- de quatre pistes d'atterrissage dont une nationale (à Bouna) et trois secondaires autour du PNC (Kakpin, Ouango-Fitini, Kafolo) ;
- de sites d'intérêt touristique dans l'Espace Comoé.

6.1.2. Enjeux de gestion

La mise en œuvre d'une gestion efficace et durable du PNC revêt divers enjeux :

A. - Enjeux environnementaux

La place de l'Espace Comoé (regroupant le PNC et les sites naturels de sa périphérie) est essentielle dans le cadre d'un aménagement harmonieux du territoire national. La préservation de ces différents écosystèmes assurera l'équilibre écologique de la région, notamment par son importance dans le cadre de la lutte contre le changement climatique ainsi que le maintien de la diversité biologique et des processus écologiques sur une superficie suffisamment vaste pour avoir un impact national voire sous-régional. Le rôle du PNC sur le régime des eaux de surface est également à noter puisqu'il occupe 13 % du bassin versant du fleuve Comoé (Avenard *et al.*, 1971).

B. - Enjeux économiques et sociaux

La gestion rationnelle des ressources naturelles contribue au développement, en particulier à l'amélioration du niveau de vie des populations, notamment rurales dont une grande partie est encore dépendante de ces ressources.

C. - Enjeux scientifiques

La richesse et la spécificité de la faune et de la flore du PNC en font des gisements potentiels de découvertes pouvant être d'importance. Le PNC est un remarquable "laboratoire à ciel ouvert".

D. - Enjeux culturels

La dimension culturelle du PNC est à souligner, en raison de la place occupée par la faune et la nature en général, dans les traditions, les coutumes et dans l'imaginaire des habitants de la région et, de façon plus globale, des citoyens ivoiriens.

6.1.3. Valeurs du PNC

C'est bien parce qu'il offre des valeurs patrimoniales et universelles exceptionnelles que le PNC a été inscrit sur la liste du Patrimoine mondial dès 1981.

A. - Valeur patrimoniale

Par sa taille adaptée à la sauvegarde de la grande faune africaine et par le potentiel biologique qu'il a conservé avec plusieurs espaces naturels environnants, le Parc national de la Comoé forme un ensemble écologique d'une importance régionale avérée car il constitue l'une des rares grandes aires protégées d'un seul tenant en Afrique de l'Ouest.

Le second grand ensemble sous-régional pour la conservation des écosystèmes de savanes soudaniennes est celui du WAP (W, Arly, Pendjari), aux confins du Bénin, du Burkina Faso et du Niger. La proximité, d'une part, de deux parcs nationaux ghanéens (Mole National Park et Bui National Park et, d'autre part, des sites naturels protégés du sud-ouest du Burkina Faso (Comoé-Léraba et Boulon-Koflandé), mérite d'être soulignée pour une recherche de synergies lors de la prise de mesures ou la réalisation d'actions d'aménagement et de conservation. Pour mémoire, dans tout le complexe du WAP, seule la partie nigérienne constitue un bien du Patrimoine mondial.

B. - Valeur scientifique et en termes de diversité biologique

Comme déjà noté au titre des enjeux, le PNC offre un potentiel pour des découvertes scientifiques, que ce soit pour les générations présentes ou futures. Mais, surtout, ce qui reste encore bien trop méconnu, il affiche, grâce à sa situation biogéographique privilégiée, l'un des records mondiaux pour le nombre d'espèces d'ongulés par unité de surface. Cet indice de diversité spécifique est, en effet, supérieur à ceux des grands parcs nationaux d'Afrique de l'Est situés dans une zone biogéographique comparable (voir Tableau XXIV et Figure 30 en Annexe 21).

Jouissant d'une intégrité suffisante pour garantir la survie des espèces qu'il abrite, le PNC constitue un observatoire idéal pour l'évolution de la diversité biologique au sens large du terme, en particulier pour la zone de transition forêt – savane en Afrique de l'Ouest.

C. - Valeur sociale et culturelle

La dimension culturelle a déjà été soulignée à la section 3.2 (Adoration de sites dans le parc) et dans la section 6.1.2/D (enjeux) mais l'aspect récréatif ne doit pas, non plus, être occulté (activités de loisirs – promenades, repos). Le support éducatif que constitue un parc national est une chance pour les établissements scolaires de la périphérie tandis que l'appui aux actions de conservation suscite également des formes associatives d'entraide ne pouvant que contribuer à la cohésion sociale.

D. - Valeur économique

Aire protégée représentative de divers écosystèmes savanicoles, le PNC a une vocation touristique marquée qui pourra, si elle est bien orientée, largement profiter aux populations de la périphérie. Par ailleurs, il suffit de consulter une image satellitaire du Nord-Est ivoirien pour réaliser combien les milieux naturels du parc comptent dans le paysage de la région et quelle peut donc être leur influence positive sur le maintien de conditions favorables à la production agricole. Même si l'impact est plus limité, le PNC génère également des emplois qui ne pourront qu'aller en s'accroissant (ouvriers contractuels ou temporaires, guides, assistants pour le suivi écologique ou les activités de recherche, personnel de la station scientifique, etc.).

D'autres effets positifs liés à l'existence du PNC sont à citer comme ceux pouvant jouer sur la protection des bassins versants, la fixation du carbone ou la pollinisation et, bien évidemment, la protection de la diversité biologique aux impacts positifs évidents sur l'économie et la santé.

E. - Valeurs d'existence et de legs

La valeur d'existence, intrinsèque, du PNC est à souligner en raison de l'impossibilité de trouver maintenant, en Côte d'Ivoire et dans la sous-région, un ensemble équivalent de richesses naturelles (en dehors du Complexe WAP à cheval sur trois pays). Il n'est donc pas excessif d'affirmer que la disparition de ce parc constituerait une perte irréparable. La valeur de legs aux générations futures est, enfin, suffisamment évidente pour ne pas avoir à être développée.

6.2. Analyse des problèmes

Alors qu'il était déjà confronté à des difficultés de gestion, le Parc national de la Comoé a davantage été affecté par le conflit armé de septembre 2002, tant dans la gestion de ses ressources naturelles que dans son administration.

En effet, avec les 4/5^{ème} de sa superficie situés dans la zone contrôlée par la rébellion, l'accès au parc par les gestionnaires, était difficile et très risqué. Il s'en est suivi une intensification du braconnage et une dégradation avancée des infrastructures et aménagements.

Nonobstant cette situation, compte tenu de sa taille et de son potentiel en ressources naturelles, le PNC possédait encore de réelles capacités de reconstitution de son capital faunique pour assurer une valorisation touristique (WCF, 2008). Ce que les inventaires suivants ont pu confirmer (WCF, 2010 et 2014).

La hiérarchisation des problèmes identifiés, selon les relations de causes à effets, lors de l'atelier tenu à Bondoukou en juillet 2012, peut être résumée comme suit :

6.2.1. Développement accru des activités illégales dans le PNC

Une moindre présence des services de gestion a facilité la recrudescence des feux de brousse incontrôlés, notamment en fin de saison sèche c'est-à-dire lorsqu'ils ont le plus d'impact destructeur sur la végétation. De même, du fait d'une plus faible capacité à mener des actions de surveillance de routine, les dernières années de crise sociopolitique ont été propices à l'extension d'activités illégales, qu'il s'agisse de braconnage, d'exploitation minière, agricole ou d'utilisation illicite des ressources naturelles. Au point que le PNC a été inscrit sur la Liste des sites du Patrimoine mondial en péril.

6.2.2. Complexification des relations entre gestionnaires et autres acteurs dans la conservation du PNC

Autre conséquence de cette décennie de perturbations, les relations avec les différents acteurs intervenant dans la zone périphérique n'ont pu être maintenues à un niveau adéquat. Ces relations se sont par ailleurs complexifiées avec l'arrivée de nouveaux acteurs (miniers, orpailleurs). L'adhésion de l'ensemble de ceux-ci aux activités de conservation s'en est trouvée notablement réduite. En outre, l'intégration du PNC au processus de développement régional est demeurée faible, celle-ci souffrant aussi d'un faible niveau des connaissances sur les usages et potentialités des ressources naturelles de la zone périphérique.

6.2.3. Faible contribution de la recherche et du suivi écologique aux prises de décision

Le Parc national de la Comoé a déjà fait l'objet de nombreuses recherches scientifiques, mais les résultats demeurent très peu disponibles pour le gestionnaire. Le saccage des bureaux à Bouna, au dernier trimestre 2002, a détruit toute la documentation spécifique au PNC et aucune base de données n'est aujourd'hui disponible. D'une manière générale et par manque de concertation préalable, les programmes de recherche ne sont pas suffisamment tournés vers les besoins de gestion. S'il est tout à fait bienvenu qu'un parc national soit un "laboratoire à ciel ouvert", il est tout autant souhaitable qu'une recherche appliquée soit encouragée afin de répondre aux questions pouvant se poser pour son aménagement.

6.2.4. Absence de mécanisme de financement pérenne du PNC

Bien évidemment, en partie pour les raisons évoquées ci-dessus, l'absence de ressources générées par la valorisation touristique du PNC est un handicap, surtout dans une perspective d'établissement paraétatique dont on attend qu'il contribue lui-même à un minimum de financement de ses activités. L'inexistence d'autres ressources pour la gestion durable du PNC a pesé sur son fonctionnement et le financement régulier des actions au quotidien demeure un souci constant pour le gestionnaire.

N.B. : L'identification de ce problème lors de l'atelier de juillet 2012 a trouvé un début de solution grâce à la signature, le 30 octobre 2014, d'un contrat de remise de dettes entre la KfW, le Gouvernement ivoirien et la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire, prévoyant une contribution de cinq milliards de Francs CFA au capital de la FPRCI, les produits du placement de ce don devant exclusivement être réservés au PNC.

6.2.5. Rupture dans le processus d'aménagement du PNC

Aucune réponse consensuelle, et donc durable, n'a pu encore être apportée à la contestation des limites du PNC par les populations au niveau des terroirs de Mapina et Gorowi. Alors que des efforts conséquents avaient été conduits pour aménager ce vaste parc, la rupture des investissements survenue brutalement en 2002 s'est soldée par une dégradation des infrastructures. Indépendamment de ce facteur délétère, le PNC manque de certains aménagements spécifiques (aires de repos et d'observation, miradors, panneaux d'interprétation du milieu).

6.2.6. Possibilité réduite d'assumer pleinement les fonctions de gestion du PNC

Le PNC est l'un des seuls grands parcs de la savane soudanienne dans lesquels il peut être espéré de maintenir les processus écologiques propres à la région ouest-africaine. Cette valeur, largement reconnue par des labels internationaux, est encore trop peu connue des acteurs nationaux et des partenaires. Ainsi, malgré cette reconnaissance internationale, très peu de programmes d'appui ont pu être développés au PNC. Ce manque d'appui se traduit, dans les faits, par une faible possibilité d'intervention de la DZNE pour pouvoir efficacement gérer un espace de plus d'un million d'hectares.

Ces six principaux problèmes sous-tendent le **problème central** suivant :

***Une faible capacité opérationnelle face à une dégradation
bien engagée du Parc national de la Comoé***

Les causes principales des principaux problèmes susmentionnés sont déclinées dans la matrice figurant en Annexe 22 (voir Tableau XXV).

6.3. Orientations stratégiques

Les grandes lignes de la stratégie de conservation du Parc national de la Comoé pour les dix prochaines années ont été définies au cours de l'atelier de planification de juillet 2012. Cette stratégie a ensuite été précisée lors d'un second atelier, également tenu à Bondoukou au siège de la DZNE, en mai 2013.

6.3.1. Vision

La vision pour le PNC est définie comme suit :

***Le PNC, un modèle de gestion intégré au développement harmonieux du Nord-Est
de la Côte d'Ivoire et une référence internationale pour la conservation
d'une biodiversité exceptionnelle des zones de savane***

6.3.2. Période de planification des actions

Le Plan d'aménagement et de gestion du PNC est établi pour dix ans, durée permettant simultanément de rester réaliste dans les orientations définies sur le moyen terme et de mesurer les progrès accomplis. Une révision de ce plan est prévue à mi-parcours de son exécution en fin d'année 5 (fin 2019).

6.3.3. Objectifs global et spécifique

A. - Objectif global

Il s'agit de l'objectif auquel concourt l'OIPR. Les objectifs spécifiques de différents parcs et réserves de la Côte d'Ivoire, doivent contribuer à son atteinte. Cet objectif est formulé dans le document de présentation du PCGAP :

Les parcs nationaux et réserves (PNR) disposent d'un système de protection et de valorisation efficace et durable, et leur réseau est élargi

B. - Objectif spécifique du PNC

Pour contribuer à cet objectif de l'OIPR et en tenant compte de l'état actuel du parc, l'objectif spécifique suivant a été défini :

Le système de gestion du PNC inverse la tendance de dégradation des ressources naturelles

6.3.4. Logique d'intervention (résultats attendus et activités principales)

La logique d'intervention a été précisée par la formulation de six résultats à atteindre :

Résultat 1

Les ressources du PNC, sont protégées et gérées rationnellement

Résultat 2

La gestion du PNC est soutenue par les populations et les autres acteurs locaux

Résultat 3

Le suivi écologique et la recherche scientifique orientent les décisions de gestion du PNC

Résultat 4

La pérennité de financement du PNC est assurée

Résultat 5

Le PNC dispose d'infrastructures rénovées et d'aménagements additionnels

Résultat 6

Le PNC est géré de façon efficiente et mieux intégré dans le contexte régional

Les six résultats formulés ci-dessus ont été déclinés en 19 activités principales définies dans le Tableau II figurant à la page suivante.

Tableau II. Identification des activités principales

Résultats	Activités principales
Objectif spécifique : Le système de gestion du PNC inverse la tendance de dégradation des ressources naturelles	
1. Résultat 1 Les ressources du PNC sont protégées et gérées rationnellement	1.1. Mettre en œuvre la stratégie de surveillance
	1.2. Contribuer à la stabilisation des systèmes agro-sylvo-pastoraux et de gestion des ressources en eau dans la périphérie
	1.3. Mettre en œuvre une stratégie de gestion des feux
2. Résultat 2 La gestion du PNC est soutenue par les populations et les autres acteurs locaux	2.1. Renforcer l'adhésion des acteurs aux activités de conservation
	2.2. Renforcer l'intégration du PNC au processus de développement local
	2.3. Valoriser les connaissances sur les usages et les potentialités de la zone périphérique du PNC
3. Résultat 3 Le suivi écologique et la recherche scientifique orientent les décisions de gestion du PNC	3.1. Appliquer une stratégie de suivi écologique
	3.2. Orienter la recherche vers les besoins de gestion
	3.3. Mettre en place un système d'information géographique
4. Résultat 4 La pérennité de financement du PNC est assurée	4.1. Valoriser le PNC par le tourisme
	4.2. Générer des ressources autres que touristiques pour la gestion durable du PNC
5. Résultat 5 Le PNC dispose d'infrastructures rénovées et d'aménagements additionnels	5.1. Remettre en état / construire les infrastructures du PNC
	5.2. Doter le PNC d'aménagements spécifiques
	5.3. Renforcer la délimitation du PNC
6. Résultats 6 : Le PNC est géré de façon efficiente et mieux intégré dans le contexte régional	6.1. Adapter la gestion spatiale à la valeur internationale du PNC
	6.2. Développer la communication sur le PNC
	6.3. Renforcer les capacités d'intervention de la DZNE
	6.4. Assurer la gestion transparente des ressources
	6.5. Susciter la création de l'Espace Comoé

Ces activités principales ont également, à leur tour, été déclinées en activités : 12 pour le premier résultat, 20 pour le deuxième résultat, 12 pour le troisième résultat, 13 pour le quatrième résultat, 11 pour le cinquième résultat et 21 pour le sixième résultat, soit un total de 79 activités dont la liste complète figure en Annexe 23.

Chapitre VII. Zonage et unités de gestion

7.1. Zonage

Le zonage à l'intérieur du PNC, établi en 1974, n'a pas été fondamentalement modifié depuis cette date, sinon par l'accueil d'infrastructures de recherche entre les plaines de la Lola et de la Kongo. En revanche, à l'extérieur de ses limites, une zone périphérique est maintenant prévue par la loi 2002-102. Celle-ci répond de façon plus appropriée que l'ancien concept - trop statique et abandonné dans la législation ivoirienne - de zone tampon, à la nécessité de gérer l'interface entre le milieu naturel et domaine rural environnant. Quatre zones peuvent ainsi être identifiées :

- une zone intégralement protégée où ne peuvent s'exercer que des activités de protection (incluant la réalisation de pistes de surveillance) et, sous réserve d'autorisation préalable au cas par cas, de recherche ;
- une zone réservée aux activités touristiques, principalement constituée d'une grande partie des deux principales vallées de la Comoé et de l'Iringou ;
- une zone réservée aux installations de recherche, mise à la disposition de la station de l'Université *Julius-Maximilian* de Würzburg, au sud-ouest du parc, à 22 km du village de Kakpin ;

L'on pourrait être surpris de ne pas voir figurer une zone de recherche mais il convient de souligner que la vocation scientifique d'un parc national ne peut permettre de circonscrire la zone, où des investigations scientifiques non extractives peuvent se dérouler, à une seule partie de son territoire. C'est, en effet, l'ensemble de sa superficie qui peut être concernée par des travaux scientifiques, des forêts claires à *Isoberlinia doka* de Ouango Fitini aux plaines du sud en passant par les nombreux glaciers et reliefs (sous réserve d'autorisations préalables à titre exceptionnel dans la zone de protection intégrale) ;

- une zone périphérique constituée des territoires des sous-préfectures jouxtant le parc. Prévues à la section 3, des articles 15 à 17 de la loi 2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et des réserves naturelles, cette zone périphérique est régie par le droit commun, y compris le droit foncier. Cas particulier, cette zone périphérique comprend deux sites naturels d'importance pour la diversité biologique, à savoir les Monts Tingui au sud-ouest et Warigué au nord-ouest.

Ce zonage du PNC est susceptible d'être modifié en fonction d'une identification ultérieure de milieux fragiles, de la connaissance des espèces vulnérables, de la découverte et/ou de l'aménagement de sites favorables à l'activité touristique ou à la recherche (voir Figure 20).

7.2. Définition des unités de gestion

Les grandes orientations de l'aménagement du PNC, se traduisant en quatre unités de gestion, sont décrites et localisées comme suit :

7.2.1. Unité de protection intégrale

Les activités de surveillance seront intensifiées dans cette zone afin de freiner toutes les actions illicites notamment le braconnage, les infiltrations à des fins agricoles, la transhumance, la pêche et la cueillette.

L'objectif assigné à cette unité est la protection d'un échantillon représentatif de la diversité biologique soudano-guinéenne. A cet effet, un suivi écologique y sera, en particulier, appliqué afin de connaître

l'état des ressources naturelles et leur évolution. Les activités de suivi permettront de déterminer les zones les plus vulnérables et les écosystèmes fragiles en vue de prendre les mesures de protection strictes. Toutefois, même si ce suivi écologique est d'une grande importance pour cette unité, il sera également réalisé sur l'ensemble du parc ainsi que sur les sites des Monts Tingui et de Warigué. La stratégie de surveillance sera actualisée par les gestionnaires et leurs partenaires puis accompagnée d'un plan d'opérationnalisation. Des aménagements légers seront réalisés dans cette zone tandis que les capacités techniques des agents de surveillance seront renforcées sans omettre les actions d'IEC mais aussi de collecte des renseignements au sein des populations de la périphérie afin d'assurer au mieux l'intégrité du parc et la sauvegarde de ses richesses naturelles.

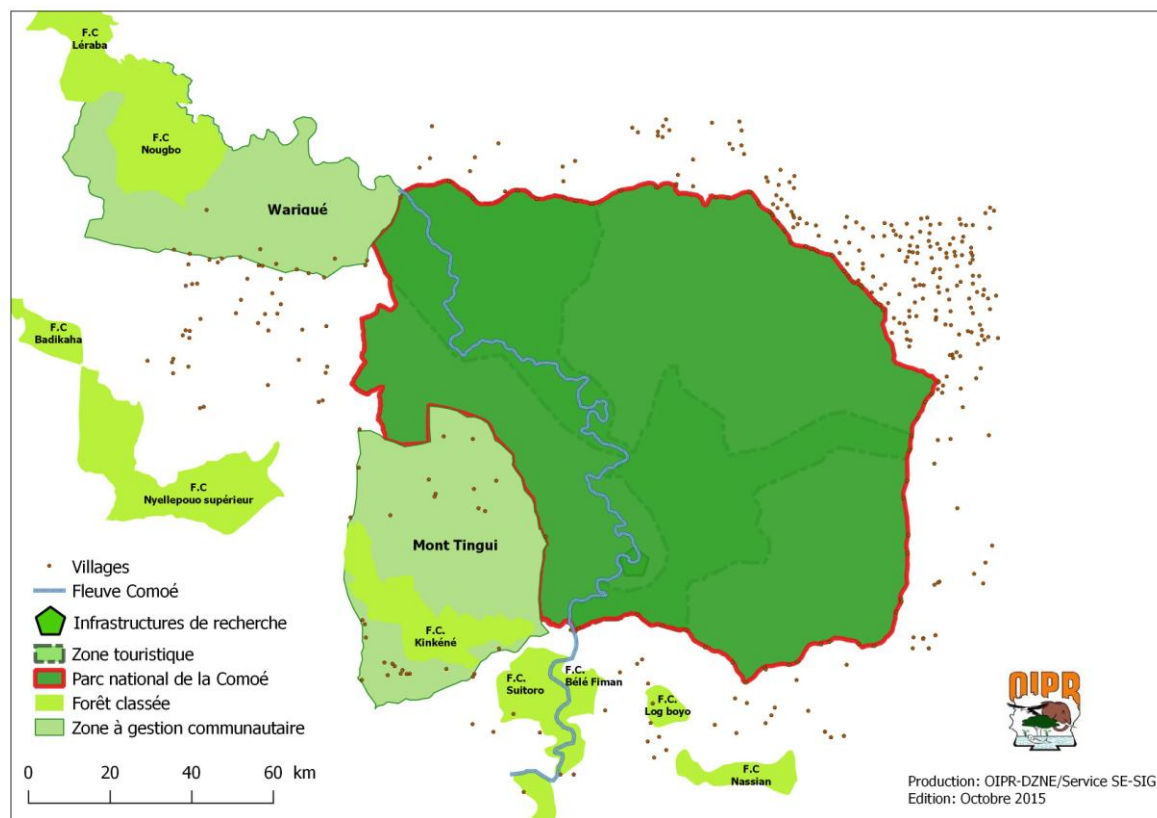


Figure 20. Zonage du Parc national de la Comoé et de sa périphérie

7.2.2. Unité touristique

Plusieurs sites à vocation touristique valorisent le PNC, notamment :

- la plaine de la Lola et les Monts Boutourou ;
- le fleuve Comoé (notamment du bac de Gansé au carrefour Gawi) ;
- les vastes étendues des bowe au nord vers Kafolo et aussi au centre du parc ;
- les Monts Yévélé (partie nord du parc) ;
- la mare Gadjipery aux crocodiles ;
- les gués piétons et auto ;
- la forêt de citronniers résultant du séjour des troupes de Samory Touré au confluent du Bamango et de l'Iringou ;
- les Monts Gorowi et la grotte aux chauves-souris, etc. (voir Figure 21)

Les sites touristiques les plus connus sont énumérés dans le Tableau XXVI figurant en Annexe 24. Pour une meilleure coordination des activités, un plan de valorisation touristique du PNC intégrant l'ensemble des potentialités de la région sera élaboré et mis en œuvre (à cet effet, des éléments de stratégie sont donnés en Annexe 24).

La vocation première du PNC est le tourisme de vision. Ses attraits naturels constituent un élément essentiel de la palette touristique offerte par la région Nord-Est du pays, les aspects culturels et sociaux des terroirs de sa périphérie ouvrant la porte au développement de circuits Nature / Culture susceptibles de faire, de cette région, l'une des plus prisées par les professionnels des voyages et vacances. Des aménagements et des équipements publics comme privés existent à l'intérieur du parc, dans sa proche périphérie et dans les grandes villes du Nord-Est mais la plupart d'entre eux sont à rénover ou remettre en état.

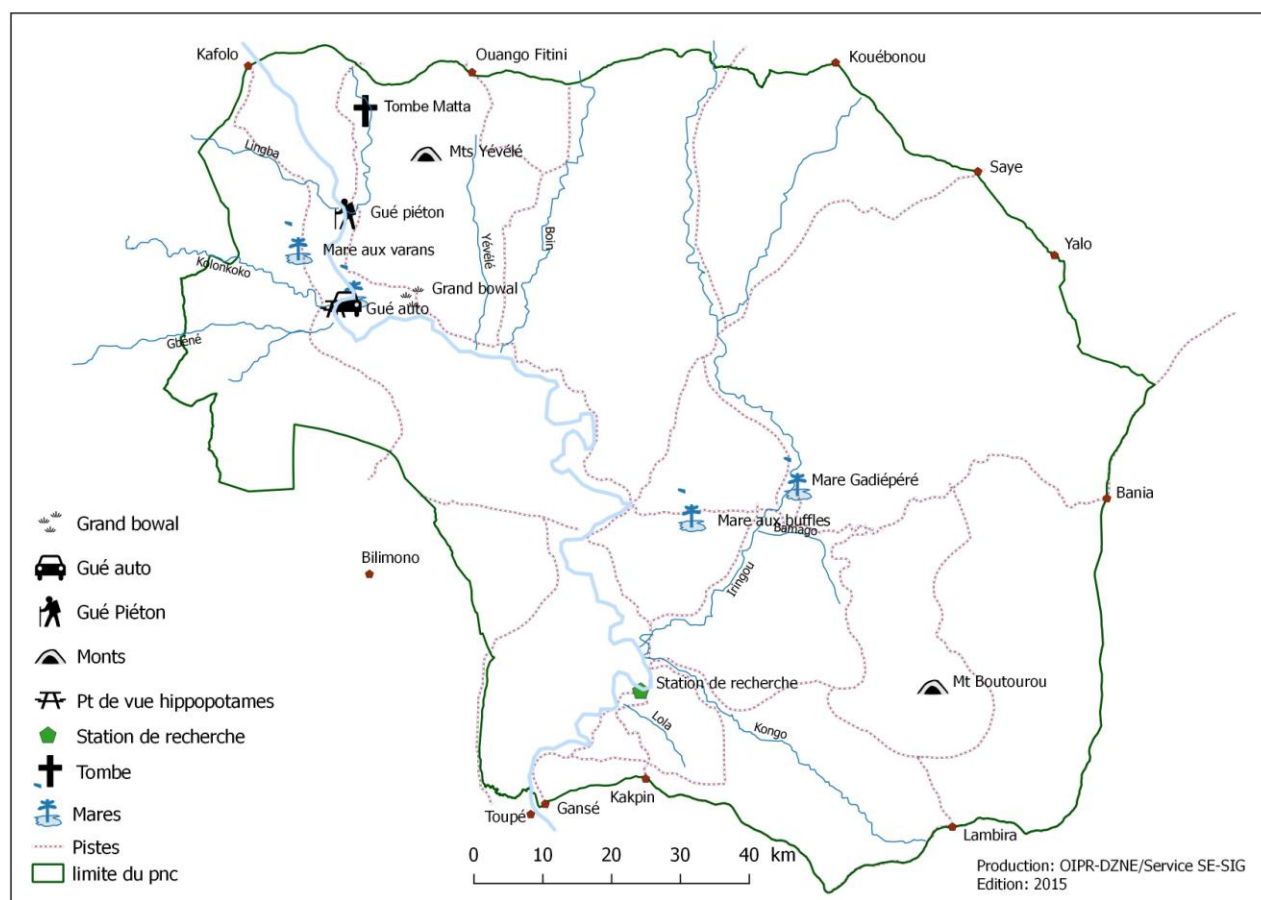


Figure 21. Attraits touristiques du Parc national de la Comoé

7.2.3. Unité de suivi écologique et de recherche scientifique

Le PNC présente un grand intérêt écologique et biologique, traduit par la réalisation de nombreux travaux de recherche. Les inventaires fauniques et floristiques réalisés sur l'ensemble du parc ont donné des résultats auxquels une attention particulière devra être accordée. Cependant, le manque de surveillance, durant la période de crise, exige l'actualisation de ces informations.

La station de recherche en écologie développe ses activités de recherche dans la partie sud-ouest du PNC et il conviendra donc de ne pas négliger, pour autant, d'autres parties du parc tout aussi intéressantes sur le plan du capital naturel.

L'un des objectifs de cette unité est de réaliser, de façon régulière, l'inventaire du patrimoine biologique du parc et de veiller à la dynamique des populations végétales et animales. Dans certaines zones plus sensibles (par exemple, pour les plages d'érosion dans quelques parties de la vallée de la Comoé), un contrôle du milieu physique sera assuré et, au moins dans chacun des cinq secteurs du parc, une petite station climatique permettra de produire, de façon constante, les données élémentaires de pluviométrie, température et ensoleillement.

Le premier parc national d'Afrique de l'Ouest à avoir disposé d'un programme de suivi écologique standardisé

Il convient de rappeler que le Parc national de la Comoé, à la suite de l'appui fourni par la Mission allemande d'assistance technique aux parcs nationaux, aura été, dès la fin des années 1970, la première aire protégée de l'Afrique francophone à disposer d'un véritable programme de suivi écologique principalement basé sur des inventaires aériens standardisés pour la collecte de données puis leur restitution graphique et leur interprétation.

Ces inventaires aériens (27 réalisés jusqu'au début des années 1990) s'appliquaient non seulement à la faune mais aussi au couvert végétal et à plusieurs autres facteurs naturels (feux, traces d'érosion, ressources en eau) sans omettre les activités anthropiques illégales (à cette époque, des dénombrements fauniques standardisés au sol n'ont été poursuivis que sur quelques années en raison de leur moindre niveau d'intérêt et de performance par rapport aux inventaires effectués par voie aérienne).

Le programme comportait également un contrôle du niveau des principales mares, un suivi de placettes dans les zones d'érosion et la collecte de données climatologiques de base dans une série de stations disséminées à l'intérieur et autour du parc. Durant l'année 1986, des prises de vues standardisées à 360°, effectuées chaque mois en dix points répartis du sud au nord du parc, constituent une référence précieuse pour l'interprétation de l'évolution des milieux sur la base de ces archives photographiques.

7.2.4. Unité de gestion de la zone périphérique

Cette unité devra traduire, dans les faits, le concept de zone périphérique dont la vocation est de limiter les pressions sur le PNC, d'y encourager l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et d'éviter toute activité anthropique incompatible avec la proche présence du parc. Tout ceci, dans le but d'installer un gradient décroissant d'activités au fur et à mesure que l'on s'approche des limites de l'aire protégée.

Dans cet esprit, puisque qu'il s'agit du domaine rural, la pêche, les activités agricoles et forestières ainsi que la cueillette sont autorisées dans le respect des textes réglementant ces activités. Toutefois, les projets industriels, miniers, de lotissement ou d'équipement touristique, de fouilles archéologiques ainsi que toute réalisation d'infrastructures telles que routes, lignes électriques, gazoducs y sont soumis à l'avis préalable de l'OIPR et une étude d'impact environnemental est systématiquement exigée.

Les terroirs en zone périphérique ayant fait l'objet d'un contrat de gestion seront soumis à une exploitation contrôlée conformément à la loi 2002-102 du 11 février 2002.

Chapitre VIII. Programmes de gestion

La stratégie de la conservation du Parc national de la Comoé au cours des dix prochaines années s'appuie sur six résultats à atteindre, décrits à la section 6.3.4. En toute logique, ceux-ci déterminent les six programmes de gestion ci-après :

- Protection et gestion rationnelle des ressources du PNC ;
- Appui aux populations et autres acteurs locaux de la périphérie ;
- Recherche et suivi écologique ;
- Financement durable ;
- Aménagement ;
- Gestion et intégration régionale.

8.1. Protection et gestion rationnelle des ressources du PNC

Les trois activités principales du programme de protection et de gestion rationnelle des ressources du PNC portent, en priorité, sur la surveillance du parc lui-même. Elles concernent aussi des mesures préventives en périphérie, dans le but de contribuer à la stabilisation des systèmes agro-sylvo-pastoraux et à une meilleure gestion des ressources en eau. La troisième activité principale traite des plans de gestion des feux auxquels la DZNE accordera une attention particulière du fait de la modification du couvert végétal observée dans une partie des plaines bordant la Comoé et ses principaux affluents.

<p>Mettre en œuvre la stratégie de surveillance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des agents sur les textes juridiques et la conduite des procédures judiciaires • Renforcer les opérations de surveillance • Assurer une surveillance aérienne • Informer les autorités judiciaires sur les textes de lois relatifs à la conservation de la nature • Renforcer la protection des agents des Eaux et Forêts dans l'exercice de leur fonction • Renforcer l'éthique dans l'action de police judiciaire • Susciter la collaboration des services miniers • Evaluer la stratégie de surveillance
<p>Contribuer à la stabilisation des systèmes agro-sylvo-pastoraux et de gestion des ressources en eau dans la périphérie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des alternatives pour la gestion des ressources en eau dans la région de Téhini / Bouna pendant les saisons sèches • Proposer des alternatives pour la gestion des systèmes agro-sylvo-pastoraux dans la périphérie
<p>Mettre en œuvre une stratégie de gestion des feux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer une stratégie de gestion des feux de brousse • Mettre en œuvre le plan de gestion des feux

8.1.1. Mise en œuvre de la stratégie de surveillance

La stratégie de surveillance, discutée et approuvée lors d'un atelier tenu à Bondoukou en mars 2012, sera actualisée en cours de la mise en œuvre du présent plan. Cette stratégie passe par la mise à disposition de plus de moyens pour la réalisation des opérations de surveillance mais il conviendra, dans un premier temps, de renforcer les capacités des agents sur la connaissance des textes juridiques, la conduite des procédures judiciaires et le respect de l'éthique dans l'action de police judiciaire. Ce dernier aspect influence fortement l'image, non seulement de la Direction de Zone mais aussi de l'OIPR tout entier. Ce respect de l'éthique suppose donc, aussi, une amélioration du suivi du comportement des agents et la mise en œuvre d'un programme de sanctions et de récompenses à la hauteur du corps d'élite dont doit pouvoir bénéficier le PNC. En plus, la protection des agents des Eaux et Forêts dans l'exercice de leur fonction sera renforcée, notamment par la mise à disposition, à la demande, d'un conseil juridique.

Sur le plan de l'équipement, un parc d'une telle superficie doit pouvoir, au moins, disposer d'un avion à ailes hautes de type Cessna (modèle 172 ou 182). Pour mémoire, les services kenyans (*Kenya Wildlife Service* - KWS, similaire à l'OIPR) disposent de plusieurs aéronefs et, en 1973, le Parc national de la Comoé avait été doté, à lui seul, d'un appareil Cessna 172 qui a servi jusqu'au début des années 1990. La combinaison de la surveillance aérienne et de l'action de brigades professionnelles disposant d'informations recueillies lors des survols améliorera considérablement la surveillance, les effets positifs de la présence d'un avion concernant également le contrôle des feux et le suivi écologique.

Hors du service, une action d'information des autorités judiciaires sur les textes de lois relatifs à la conservation de la nature sera menée et la collaboration des services miniers sera recherchée. La démarcation des limites du parc, notamment avec les terroirs villageois de Mapina à Korowita sera prioritaire (voir Programme 5 - Aménagement).

Le recours à des informateurs au sein des communautés de la périphérie sera poursuivi car cette méthode demeure un bon moyen de lutte contre le braconnage. Toutefois, il convient de veiller à un partage raisonnable des tâches, la responsabilité de la police de la conservation ne pouvant être déléguée à des auxiliaires villageois qui doivent s'en tenir à un simple rôle d'informateurs ; en retour, la DZNE veillera à ne pas décevoir ceux-ci dans leurs efforts en réagissant efficacement à tout renseignement fiable lui étant fourni.

La stratégie de surveillance sera évaluée annuellement par la DZNE ainsi que par la Direction Générale de l'OIPR. Indépendamment des évaluations externes demandées par les PTF, il est également prévu une évaluation tous les trois ans avec l'ensemble des acteurs au cours d'un atelier.

8.1.2. Contribution à la stabilisation des systèmes agro-sylvo-pastoraux et de gestion des ressources en eau dans la périphérie

Même si la DZNE n'a pas mandat pour gérer la zone périphérique, il est de son devoir de s'impliquer dans une utilisation harmonieuse des terres à la périphérie du parc et d'encourager toute mesure ou solution susceptible de freiner les pressions sur les milieux naturels. Comme c'est la région située au nord du parc qui est la plus touchée par des incursions de troupeaux domestiques lorsque la sécheresse bat son plein, une consultation sera lancée pour proposer des alternatives en vue d'améliorer la gestion des ressources en eau dans la région de Téhini / Bouna et Kong pendant les saisons sèches. Une attention particulière sera portée à la prise en compte de parcours pour les troupeaux des éleveurs nomades à l'extérieur des limites du PNC et, notamment, à la remise en état des barrages pastoraux. En effet, la SODEPRA en avait édifié une cinquantaine, dont 41 dans le Bounkani et 10 dans le département de Kong mais ces barrages sont pour la plupart très dégradés et

mal entretenus pour ceux encore utilisés (voir en Annexe 25, la Figure 31 et une note plus détaillée *Elevage nomade, pâturage et barrages pastoraux*).

D'une façon plus générale, il sera financé une étude pour proposer des solutions visant à améliorer la gestion des systèmes agro-sylvo-pastoraux dans toute la périphérie du parc. Au sud-ouest, des négociations seront menées avec le village de Gorowi pour envisager les possibilités de compensation de terres entre, d'une part, une partie du terroir de ce village qui compte des zones non cultivables et, d'autre part, une portion équivalente, en superficie, qui pourrait alors être soustraite du parc national.

8.1.3. Mise en œuvre d'une stratégie de gestion des feux

Les feux sont un élément primordial du maintien des formations ouvertes, le paysage des savanes pouvant être considéré comme un "pyroclimax" dans la zone des savanes soudano-guinéennes. Les feux sont donc un outil de gestion. A cet égard, il peut être souhaitable de pratiquer, dans certaines zones bien définies, des feux plus tardifs que ceux habituellement préconisés pour contrecarrer le buissonnement de quelques portions de savanes (entre autres, dans les plaines de la Lola et de la Kongo) que l'importante diminution des populations d'herbivores depuis plus de deux décennies a favorisé. En effet, si les feux trop tardifs sont dangereux pour les formations forestières et pour la composante arborée des savanes, une pratique systématique de feux précoces peut, à terme, favoriser une densification du couvert qui sera, entre autres, moins favorable à la vision de la faune dans la zone touristique. De même, des mises à feu trop précoces n'assurent pas un brûlage suffisamment efficace pour dégager la visibilité le long des circuits ouverts au public.

Sur la base d'un état des lieux mené en combinant l'interprétation des images satellitaires et les constats de terrain, une stratégie de gestion des feux de brousse sera élaborée puis mise en œuvre avec réexamen tous les cinq ans, sans omettre les nécessaires actions d'information auprès des populations de la périphérie. Dans l'attente de l'élaboration de cette stratégie spécifique, les orientations d'intervention relatives à ce facteur sont les suivantes :

- pratiquer des mises à feu précoces, mais échelonnées, en bordure des pistes de vision ;
- appliquer des mises à feu précoces sur toute la périphérie du PNC, afin de réduire les risques de pénétration de feux tardifs non contrôlés venant de l'extérieur (cette mesure pouvant être intégrée à des contrats de gestion de terroirs établis entre les groupes communautaires de la périphérie et la DZNE) ;
- réaliser un pare-feu (fauchage et brûlage précoce) en périphérie d'îlots de forêt dense sèche et de galeries forestières ;
- programmer une alternance entre feux précoces et tardifs pour l'entretien des savanes et le maintien de leur production fourragère.

8.2. Appui aux populations et autres acteurs locaux de la périphérie du PNC

Trois activités principales sont également prévues au titre de ce programme. Elles visent à renforcer l'adhésion des acteurs à la conservation du PNC, à mieux intégrer celles-ci dans le processus de développement local des principaux villages-centre de la périphérie et, enfin, à améliorer le niveau des connaissances sur les usages et les potentialités de la zone périphérique dans le but de diversifier les possibilités d'utilisation rationnelle des ressources naturelles.

<p>Renforcer l'adhésion des acteurs aux activités de conservation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'une stratégie en périphérie • Mettre en œuvre un programme d'IEC/CC • Associer la population à l'exécution des fonctions de gestion du PNC • Assurer le fonctionnement du CGL • Renforcer la collaboration avec les autorités villageoises, administratives, politiques, judiciaires • Réaliser une enquête d'opinion relative à l'adhésion des populations à la conservation du PNC • Renforcer les capacités d'intervention de la Cellule chargée des mesures riveraines • Renforcer le partenariat avec les ONG locales de conservation et les radios de proximité • Evaluer la mise en œuvre de la stratégie en périphérie
<p>Renforcer l'intégration du PNC au processus de développement local</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser les diagnostics globaux participatifs dans les principaux villages-centre autour du PNC • Appuyer les projets communautaires allant dans le sens de la conservation • Susciter l'organisation des communautés en AVCD et UAVCD • Former les AVCD sur les thématiques environnementales et de développement • Former le personnel d'animation de l'OIPR sur le suivi des microprojets • Renforcer la participation de l'OIPR aux prises de décision dans l'aménagement du territoire au niveau de la zone périphérique • Etablir des partenariats pour un développement harmonieux de la zone périphérique • Relancer les actions dans les zones GEPRENAF
<p>Valoriser les connaissances sur les usages et les potentialités de la zone périphérique du PNC</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser le profil de la zone périphérique • Réaliser une étude sur les possibilités de gestion de l'élevage nomade autour du PNC • Faire l'état des lieux du potentiel biologique des zones GEPRENAF

8.2.1. Renforcement de l'adhésion des acteurs aux activités de conservation

La Direction de Zone a déjà établi une stratégie pour les actions à mener en périphérie du parc national mais celle-ci reste à préciser et valider, notamment pour mieux s'assurer du nécessaire renforcement de l'adhésion des acteurs aux activités de conservation. Ses grandes lignes sont toutefois déjà bien définies et des actions ont été menées en ce sens, notamment avec le fort appui aux radios locales. Il faudra donc seulement compléter la conception d'un programme d'information / éducation / communication pour changer les comportements (IEC/CC) et le mettre en œuvre. Les grands axes de cette stratégie sont contenus dans la matrice ci-après :

Tableau III. Matrice de description de la stratégie des mesures riveraines

Axes stratégiques	But	Cibles	Principales activités
<p><i>Axe stratégique 1 :</i> Communication pour le changement de comportement</p>	<p>Amener les acteurs clés de la zone périphérique à cerner le bien-fondé de la préservation de l'aire protégée</p>	<p>Les riverains Les autorités villageoises, administratives, judiciaires, politiques Les élèves et étudiants Les opérateurs économiques</p>	<p>Campagnes d'information et de communication Ateliers et conférences sur l'utilité des aires protégées Education environnementale et alphabétisation</p>

<p><u>Axe stratégique 2 :</u> Appui au développement local dans la zone périphérique en relation avec la conservation</p>	<p>Accompagner les populations dans la réalisation de leurs aspirations socio-économiques et culturelles lorsqu'elles favorisent la conservation</p>	<p>Les habitants de la périphérie Les organisations rurales</p>	<p>Réalisation de diagnostics globaux ou thématiques Appui à l'organisation des communautés (associations et autres groupements de producteurs) Appui à la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus ou de projets sociocommunautaires en relation avec la conservation</p>
<p><u>Axe stratégique 3 :</u> Développement de partenariats multi-échelles</p>	<p>Collaborer avec les structures intervenant dans la zone riveraine et les intéresser aux questions de conservation des aires protégées et de développement dans la périphérie</p>	<p>ONG locales ou internationales, agences nationales ou internationales Autres services étatiques, Structures privées</p>	<p>Identification de partenaires potentiels Identification de domaines conjoints d'intervention Mise en œuvre des actions conjointement identifiées Suivi et évaluation de ces actions</p>

Le fait de privilégier l'association de représentants des populations locales à l'exécution des fonctions de gestion du PNC, d'assurer le bon fonctionnement du Comité de gestion locale et de s'investir dans une meilleure collaboration avec les autorités villageoises, administratives, politiques ou encore judiciaires, procédera de ce même souci visant à renforcer l'adhésion des acteurs aux actions de conservation.

Les effets des actions ainsi entreprises et une enquête d'opinion relative à l'adhésion des populations à la conservation du PNC sera menée selon une périodicité dictée par les modes d'IEC/CC qui seront appliqués.

Ce volet d'activités nécessite le renforcement, à la fois, des capacités d'intervention de la Cellule chargée des mesures en périphérie et du partenariat avec les ONG locales de conservation ainsi qu'avec les radios de proximité.

8.2.2. Renforcement de l'intégration du PNC au processus de développement local

Une meilleure intégration du PNC au processus de développement local passe par la réalisation de diagnostics globaux participatifs dans les principaux villages-centre autour du PNC. Il sera alors possible d'identifier et d'appuyer les projets communautaires allant dans le sens de la conservation. Lorsqu'il n'existe pas de groupements associatifs appropriés, la Direction de Zone pourra susciter l'organisation des communautés en associations villageoises de conservation et le développement (AVCD) pouvant ensuite se regrouper en une union faïtière dans différentes régions de la périphérie comme l'ont déjà fait les associations de gestion des ressources naturelles et de la faune (AGEREF) au nord-ouest et au sud-ouest du parc.

En ce domaine, la création de groupement associatifs ne se décrète pas ou ne se génère pas par des promesses attractives qui ne peuvent, à terme, que se solder par des échecs. Il s'agira en revanche, d'accompagner toute initiative résultant d'engagements individuels ou collectifs au sein des communautés locales.

Des actions de formation sur les thématiques environnementales et de développement seront menées auprès des groupements associatifs susmentionnés tandis que le personnel d'animation de la DZNE recevra une formation sur le suivi des microprojets.

Si la zone périphérique d'une aire protégée ne dépend pas de l'autorité directe de l'OIPR, il est en revanche essentiel que chaque responsable d'un parc national ou d'une réserve naturelle s'investisse pleinement dans les réflexions et les prises de décision touchant à l'aménagement des territoires constitutifs de cette zone. Dans le même ordre d'idées, des partenariats seront établis entre, d'une part, la DZNE et, les opérateurs et les collectivités territoriales afin d'encourager un développement harmonieux de cette zone périphérique. A cet égard, une attention particulière sera portée à la relance des activités de gestion durable des ressources naturelles dans les zones, tant agro-sylvo-pastorales que de diversité biologique, délimitées lors de la mise en œuvre du Projet GEPRENAF.

8.2.3. Amélioration du niveau des connaissances sur les usages et les potentialités de la zone périphérique du PNC

Un profil de la zone périphérique commencera par être établi et une étude sur les possibilités de gestion de la transhumance autour du PNC sera immédiatement lancée compte tenu de la pression qu'exerce aujourd'hui cette activité sur le parc.

Un état des lieux du potentiel biologique des zones des Monts Tingui et de Warigué est également programmé en vue de diversifier les possibilités d'utilisation rationnelle des ressources dans ces zones déjà mentionnées à la section précédente.

Dès à présent et sous réserve des recommandations qui seront faites à l'issue des études mentionnées ci-dessus, quelques orientations peuvent être envisagées :

- l'utilisation des produits végétaux, d'usage pharmaceutique, domestique ou artisanal, relève essentiellement du domaine de l'autoconsommation ou du commerce de proximité. Seuls le Karité (sur l'ensemble de la périphérie) et la Maniguette (au sud-ouest du parc) sont largement commercialisés. Au titre du développement d'un partenariat avec les communautés, il serait souhaitable d'envisager les possibilités de leur domestication dans la zone périphérique ;
- la prévention des défrichements agricoles (extension du système Igame/Anacarde) dans les forêts classées des régions de Katiola et Dabakala et une amélioration de la gestion de la ressource faunique (chasse contrôlée en remplacement d'un braconnage anarchique) sont à programmer. A cet effet, un cadre de concertation doit être établi avec la SODEFOR et les populations des sous-préfectures concernées, afin de concevoir et mettre en œuvre, en partenariat, des mesures conservatoires adaptées.

Au titre de ces mesures conservatoires ou de gestion durable, mériteraient d'être envisagées : (i) la définition de réserves biologiques dans les forêts classées et le renforcement de leur surveillance, (ii) la définition de réserves naturelles volontaires, avec l'appui de l'OIPR pour leur protection (iii) la préparation de la réouverture officielle de la chasse, à concevoir sur les terroirs villageois et dans les forêts classées, avec un appui technique pour la reconstitution et la gestion durable de la ressource faunique. Après des études techniques appropriées, une démarche de type GEPRENAF (gestion participative des ressources naturelles, basée sur la mise en place d'associations inter-villageoises et la formation des responsables aux techniques de gestion de la faune) pourrait être étendue à certains terroirs et forêts classées. Une forte implication du Ministère chargé des Eaux et Forêts sera alors nécessaire.

8.3. Suivi écologique et Recherche scientifique

La DZNE a récemment engagé un processus de révision de sa stratégie de suivi écologique. Tout en conservant les inventaires aériens standardisés comme base de référence, des méthodes plus

spécifiques au suivi de certaines espèces seront appliquées. Sur le plan scientifique, l'équipe de gestion s'efforcera de mieux orienter les travaux vers la recherche de résultats utiles aux choix d'aménagement du PNC. La constitution d'une base de données et sa mise à jour régulière permettront également à la DZNE de s'appuyer sur son système d'information géographique pour prendre ses décisions de gestion.

<p>Appliquer une stratégie de suivi écologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Finaliser la stratégie de suivi écologique. • Mettre en œuvre la stratégie de suivi écologique • Donner les capacités, à la DZNE, d'assurer de façon autonome les opérations de suivi écologique • Evaluer la stratégie de suivi écologique
<p>Orienter la recherche vers les besoins de gestion</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le cadre de collaboration entre l'OIPR et les institutions de recherche et les universités • Développer un programme de recherche appliquée • Mener des investigations sur la valeur universelle exceptionnelle du parc • Evaluer la mise en œuvre des cadres de collaboration avec les structures de recherche
<p>Mettre en place un système d'information géographique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'une base de données SIG • Fournir des données thématiques sur l'état de conservation du PNC

8.3.1. Mise en œuvre d'une stratégie de suivi écologique

L'étude relative à l'amélioration du suivi écologique dans les PNR de Côte d'Ivoire réalisée en juin 2014, après analyse des méthodes antérieures de suivi écologique et au regard des évolutions enregistrées au cours de ces dernières années dans le domaine du suivi de la faune, a fait ressortir qu'il est difficile, voire impossible de retenir une méthode unique pour le suivi de la faune et de la flore (Chardonnet, 2014). Ainsi, différentes méthodes sont suggérées pour suivre l'évolution des habitats et de la faune du PNC. Ces méthodes seront compilées dans un document de stratégie que la Direction de zone élaborera dans les meilleurs délais.

Concernant l'habitat, il a été proposé deux types de suivi dont un suivi global qui portera sur la couverture végétale, la gestion des feux, la dégradation des écosystèmes et un suivi local orienté sur des cas spécifiques.

Pour le suivi de la biodiversité animale, il a été recommandé que l'adoption d'une méthode soit précédée de la définition de cibles de conservation et d'un objectif de suivi. Ainsi, au regard de la diversité et de la spécificité des espèces que renferme le PNC, la méthode par excellence pour le suivi des grands mammifères sera l'inventaire aérien par échantillonnage (dans toute la mesure du possible à 20 %) sur des itinéraires perpendiculaires à la direction des cours des deux principaux fleuves (Comoé et Iringou). Des méthodes spécifiques de suivi ont été proposées pour les éléphants et les lions.

Ces différentes méthodes devront être régulièrement évaluées durant leur mise en œuvre en vue de faire les ajustements nécessaires.

La DZNE aura la responsabilité de mener les activités du suivi écologique. La première activité consistera en la collecte des données sur la faune et l'habitat du PNC, permettant notamment, à court terme, de produire une analyse du couvert végétal sur la base d'images satellitaires récentes. Cette base de données devra être régulièrement mise à jour afin d'être en mesure de produire des cartes

thématiques sur l'état de conservation du PNC, pour les rapports annuels ou, à la demande, pour répondre à des besoins spécifiques (comme par exemple, des requêtes émises par des partenaires).

8.3.2. Adaptation de la recherche aux besoins de gestion

Permettre la recherche fondamentale est l'une des vocations d'un parc national mais, d'un point de vue plus pragmatique, il est du devoir de la DZNE d'orienter les programmes de recherche dans le but de trouver des réponses aux questions soulevées par certains aspects de gestion du parc.

Cette approche doit commencer par le renforcement du cadre de la collaboration entre l'OIPR et les institutions de recherche ou les universités. Il conviendra ensuite de définir et développer un programme de recherche appliquée susceptible de répondre aux attentes des gestionnaires du PNC, d'encourager les investigations sur la valeur universelle exceptionnelle du parc et d'évaluer l'exécution des programmes engagés.

8.3.3. Gestion d'un système d'information géographique

La constitution d'une base de données pour un SIG sera une priorité dans le but d'aider aux prises de décisions de gestion. Une étude s'avère nécessaire pour disposer d'un bon état des lieux, notamment en ce qui concerne l'analyse du couvert végétal sur la base d'images satellitaires récentes.

La base de données devra être régulièrement mise à jour, notamment grâce à l'apport des informations fournies par le service responsable du suivi écologique et du SIG devra être en mesure de fournir, à la demande et au moins pour les rapports annuels, des données thématiques sur l'état de conservation du PNC.

8.4. Financement durable

La reprise en mains du parc reste une priorité, ne serait-ce que pour en reconstituer le potentiel touristique dans un but de valorisation mais, dans ce cadre, il sera simultanément nécessaire de se préoccuper de la pérennisation du financement des activités de conservation. La Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire reste, à ce titre, un outil de financement privilégié mais la diversification des possibilités de recettes constituera une préoccupation pour la DZNE, tout comme le renforcement et la continuité de la subvention de l'Etat.

<p>Valoriser la PNC par le tourisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer la stratégie de valorisation touristique • Intégrer le PNC dans des circuits touristiques sur le plan national • Envisager la réintroduction éventuelle d'espèces de grande faune • Développer des conventions de collaboration avec des opérateurs privés • Doter le PNC d'infrastructures appropriées de base • Promouvoir les activités touristiques • Accompagner l'organisation des acteurs touristiques • Mettre en œuvre les activités complémentaires qui auront été définies par la stratégie de valorisation touristique • Evaluer la mise en œuvre de la stratégie de valorisation touristique
<p>Générer des ressources autres que touristiques pour la gestion durable du PNC</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer auprès des partenaires techniques et financiers pour la mobilisation de fonds et une contribution au capital de la FPRCI en faveur de la conservation du PNC • Engager une recherche de fonds ciblée sur le PNC au niveau de la FPRCI • Etudier les possibilités de mise en place de mécanismes de paiement pour services environnementaux • Accroître la subvention de l'Etat au PNC

8.4.1. Valorisation du PNC par le tourisme

Les attraits touristiques existants et potentiels du PNC seront identifiés, de même que les possibilités de circuits touristiques. Une stratégie de valorisation touristique pourra alors être développée. Son élaboration nécessitera l'identification des attraits touristiques existants et potentiels ainsi que des circuits touristiques à proposer. Sa mise en œuvre inclura la remise en état de certaines infrastructures et l'intégration du PNC dans des circuits touristiques sur le plan national, le parc pouvant alors être doté d'infrastructures appropriées de base (les activités complémentaires qui auront été définies par la stratégie de valorisation seront, en temps utile, prises en compte dans la révision du Plan d'aménagement et de gestion qui interviendra au second semestre de 2019 - Année 5).

Le cas échéant, la réintroduction d'espèces de grande faune sera étudiée (Lion par exemple dont le statut reste encore à clarifier). La DZNE limitera son rôle à la promotion des activités touristiques en communiquant sur le potentiel offert par le parc et sa région (la publicité restant de la responsabilité des opérateurs) mais elle accompagnera l'organisation des acteurs dans le domaine du tourisme (appui à la création d'auberges villageoises et aux activités liées au tourisme). Elle développera des conventions de collaboration avec des opérateurs privés et appuiera des sessions de formation afin que ceux-ci disposent d'un personnel qualifié (par exemple, formation des guides sans omettre aussi le personnel de l'OIPR concerné). Enfin, cette stratégie de valorisation touristique fera l'objet d'une évaluation périodique. Des éléments pouvant être utiles à son élaboration sont rassemblés dans l'Annexe 24.

8.4.2. Diversification des ressources financières

La DZNE s'efforcera d'entretenir une bonne communication auprès des partenaires techniques et financiers, en développant des arguments pour la mobilisation de financements en faveur de la conservation du parc. Le principe de réserver une part des appuis financiers à la constitution d'un capital dédié au PNC au sein de la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI) sera systématiquement recherché. .

De son côté, la FPRCI engagera une recherche de fonds ciblée sur le PNC afin de lui consacrer une part des intérêts générés par le placement de son capital.

Une étude sera commanditée pour étudier les possibilités de mise en place de mécanismes de paiement pour services environnementaux et, par ailleurs, avec l'appui de la DG de l'OIPR, la DZNE mènera un plaidoyer et développera un argumentaire pour un accroissement de la subvention de l'Etat (voir aussi l'activité suivante).

8.4.3. Renforcement de la subvention de l'Etat au PNC

Le plus grand risque serait de voir l'Etat se désengager de ses obligations au prétexte que le PNC va recevoir un appui financier de la Fondation. Le budget de fonctionnement du parc est notoirement insuffisant pour assurer un minimum de présence des agents de la DZNE sur 11 500 km² puisqu'il excède rarement 200 millions de F CFA, alors que les estimations pour assurer un fonctionnement efficient d'un parc de cette superficie s'élèvent à au moins 600 millions de Francs CFA par an. A titre d'exemple le budget alloué par l'Etat était de 132 millions en 2012, 204 millions en 2013 et 213 millions en 2014. .

Un travail de plaidoyer, basé sur des argumentaires rationnels, devra donc être mené. Dans ce sens, un renforcement des relations avec les responsables des ministères en charge du budget, du plan, des finances et de l'économie sera l'une des plus évidentes actions à mener, en s'appuyant sur le plan d'affaires qui sera prochainement élaboré.

8.5. Aménagement

La mise en œuvre du présent plan débutera par la remise en état et la construction des infrastructures qui se feront de façon progressive. Des aménagements spécifiques sont prévus dans le but de faciliter la valorisation touristique du parc, sa sécurisation foncière constituant l'une des préoccupations constantes (matérialisation et entretien des limites, immatriculation au Cadastre foncier). Il est à noter que la DZNE dispose déjà d'une étude technique quasi exhaustive sur les infrastructures du parc et de sa zone périphérique – état des lieux et travaux à effectuer (Hydro-Co, 2009).

<p>Remettre en état / construire les infrastructures du PNC</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Remettre en état les pistes du PNC • Remettre en état et équiper les bureaux, bases-vie et bâtiments techniques • Construire le siège de la DZNE, des logements pour le personnel et autres bâtiments techniques appropriés • Entretien des infrastructures du PNC
<p>Doter le PNC d'aménagements spécifiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser les aménagements spécifiques (points d'eau, salines, etc.) • Mettre en place la signalétique • Entretien des mares naturelles
<p>Renforcer la délimitation du PNC</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Régler les questions foncières des limites à Mapina et Gorowi • Ouvrir la limite du PNC allant de Mapina à Korowita • Matérialiser les limites du PNC • Entretien des limites • Immatriculer le PNC

8.5.1. Remise en état et construction des infrastructures

De façon progressive, le réseau des pistes intérieures au PNC sera remis en état sur 980 kilomètres. Il en sera de même pour les bureaux, bases-vie et bâtiments techniques qui devront être en très grande partie rééquipés.

Une attention particulière doit être portée à la nécessité d'étendre les locaux du siège de la DZNE à Bouna, en prévoyant des logements pour le personnel et les autres bâtiments techniques appropriés.

L'entretien régulier de ces différentes infrastructures sera assuré. La programmation de la remise en état des pistes sera faite en fonction des besoins, en commençant par les pistes de surveillance. Les pistes à usage touristique seront rouvertes et/ou entretenues au fur et à mesure de l'amélioration de la sécurisation du parc, de l'augmentation des populations de grands mammifères et du développement des infrastructures d'accueil en périphérie. Environ 200 km de réouverture de pistes par an et une moyenne de 250 à 300 km à entretenir annuellement sont programmés au cours des premières années. A l'ouest du parc, la remise en état de la piste Toupé – Gorowi, tant pour la surveillance que pour les habitants de Gorowi, sera considérée comme une priorité.

8.5.2. Mise en place d'aménagements spécifiques

L'entretien des mares naturelles sera assuré et, si nécessaire, des salines naturelles pourront être enrichies. Au titre des aménagements spécifiques, figure en bonne place, puisque le parc en est totalement dépourvu, l'installation d'une signalétique adéquate, bien intégrée au milieu naturel.

8.5.3. Sécurisation foncière

L'intégrité du PNC n'est que très ponctuellement menacée mais la vigilance sur ce plan reste toutefois indispensable, particulièrement au niveau de certaines portions des limites non matérialisées par une piste d'usage courant ou par un élément naturel caractéristique. Une matérialisation effective de ces limites dans les secteurs qui le nécessitent et un panneautage sur tout le périmètre pour lever toute équivoque sont nécessaires (voir Tableau XXVII en Annexe 26).

La DZNE s'attachera, dans un premier temps, à trouver une solution définitive aux questions foncières posées au niveau des villages de Mapina, au nord-ouest, et de Gorowi au sud-ouest (dans ce second cas, les négociations pour des compensations de terres, débutées par le Projet GEPRENAF, sont activement poursuivies). Comme précédemment mentionné (voir Programme 1), l'ouverture de la limite du PNC, allant de Mapina à Korowita, constitue une priorité.

Au niveau de l'enclave de Téhini, en l'absence de matérialisation claire du déclassement de 850 hectares en 1977, il est tentant, pour les populations, de déborder sur le parc ; une évaluation des zones mises en culture et des terrains de parcours du bétail y sera entreprise dans les meilleurs délais.

Toutes les limites seront donc matérialisées et entretenues lors de la mise en œuvre du présent plan tandis qu'il sera procédé à l'immatriculation du PNC auprès du Cadastre foncier conformément à la loi 2002-102 du 11 février 2002.

Les constructions et remises en état prévues sont détaillées dans les tableaux XXVIII et XXIXI en Annexe 26.

8.6. Gestion et intégration régionale

Plusieurs activités principales sont regroupées dans ce sixième programme. La gestion spatiale du PNC sera adaptée aux critères justifiant sa valeur internationale, tout en assurant la promotion du concept d'un Espace Comoé méritant, une fois la conservation des zones de biodiversité des Monts Tingui et de Warigué assurée, d'être étendu aux espaces naturels du Burkina Faso et du Ghana.

La DZNE veillera, par ailleurs, à développer ses actions de communication sur le PNC et sur les mesures entreprises, à renforcer ses capacités d'intervention et à poursuivre une gestion transparente des ressources mises à sa disposition.

<p>Adapter la gestion spatiale à la valeur internationale du PNC</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Doter les zones GEPRENAF d'un statut de protection • Mettre en œuvre le cadre de collaboration "zones GEPRENAF-PNC" • Soumettre à l'UNESCO-MAB l'étendue et le zonage de la Réserve de biosphère Comoé
<p>Développer la communication sur le PNC</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un centre de documentation • Elaborer une stratégie de communication • Mettre en œuvre la stratégie de communication • Encourager la gouvernance environnementale de la zone périphérique • Créer des cadres de concertation avec les services partenaires
<p>Renforcer les capacités d'intervention de la DZNE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la formation du personnel • Renforcer les effectifs des agents techniques • Acquérir l'armement nécessaire

	<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir les équipements nécessaires • Entretien des équipements • Assurer les frais de gestion généraux de la DZNE
Assurer la gestion transparente des ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser les audits externes • Diffuser les rapports périodiques financiers et techniques • Mener le suivi - évaluation des activités
Susciter la création de l'Espace Comoé	<ul style="list-style-type: none"> • Faire un état des lieux des sites de l'Espace Comoé • Mener une étude sur les possibilités de création de corridors biologiques entre le PNC et les autres sites protégés • Engager des concertations avec les partenaires frontaliers • Accompagner la mise en œuvre d'un programme de gestion de l'espace Comoé

8.6.1. Adaptation de la gestion spatiale à la valeur internationale du PNC

Le statut des zones de biodiversité (ZDB) et agro-sylvo-pastorales des sites de Warigué et des Monts Tingui, identifiées par le Projet GEPRENAF, reste à définir. Dans le même temps, le cadre de collaboration entre les AGEREF gérant ces sites et la DZNE sera actualisé avant sa mise en application. Compte tenu de l'importance des ZBD pour le PNC, ce cadre de collaboration devrait nécessairement prendre en considération la définition d'un statut approprié pour celles-ci, l'actualisation de leur Plan d'aménagement et de gestion et l'appui à leur surveillance.

Par ailleurs, l'OIPR soumettra à l'UNESCO-MAB un dossier traitant de l'étendue et du zonage de la Réserve de biosphère Comoé. Pour éviter toute confusion avec le parc du même nom, qui en constitue de façon irrévocable la zone centrale, une appellation mieux appropriée sera recherchée, notamment dans l'esprit d'une réserve de la biosphère transfrontalière avec le Burkina Faso (Réserve de la biosphère de la Comoé - Léraba par exemple).

8.6.2. Développement de la communication sur le PNC

En plus des actions d'IEC qui seront menées au niveau de la zone périphérique au titre du Programme 2, la DZNE devra toucher d'autres cibles, des partenaires potentiels aux responsables politiques. Les moyens modernes de communication (site Internet, réseaux sociaux) seront, entre autres, utilisés. Une stratégie de communication en ce sens sera donc proposée et mise en œuvre. Elle devra, entre autres, faire connaître le concept de zone périphérique, encourager la gouvernance environnementale et susciter la prise en compte des questions environnementales dans toute la périphérie du parc.

Dans l'optique de développer des synergies, la DZNE s'attachera à créer des cadres de concertation avec les services partenaires.

Enfin, en liaison avec cette activité de communication, une tâche urgente sera la création d'un centre de documentation et la reconstitution des archives sur le parc.

8.6.3. Renforcement des capacités d'intervention de la DZNE

Assurer la formation du personnel reste toujours une tâche primordiale. Le renforcement des effectifs des agents, pour répondre aux normes internationales d'un agent de terrain pour 10 000 hectares en zone de savane, est prévu avec, notamment, l'installation d'une section de la brigade mobile à Kong pour épauler, en rive droite du fleuve, celle de Bouna. Ce qui suppose l'affectation de trente nouveaux agents.

Une attention sera également portée à un complément d'effectif du personnel chargé des mesures en périphérie, avec cinq animateurs ruraux à déployer dans les secteurs.

Un responsable de communication dont les compétences devront être étendues au domaine du tourisme et de l'informatique s'avère nécessaire pour appuyer la promotion du parc. Il assurera l'animation du site Internet du PNC et travaillera en étroite collaboration avec le Chargé des mesures riveraines.

Comme précédemment noté à la section 5.1.2, un effectif complémentaire d'environ 75 agents sera donc nécessaire pour porter l'effectif à 150 et assurer une gestion optimale du PNC.

L'armement et les équipements nécessaires seront acquis et entretenus, en renforçant les capacités d'action des secteurs de Kong et Dabakala (voir Tableau XXX en Annexe 27).

8.6.4. Poursuite de la gestion transparente des ressources

La DZNE produira des rapports techniques et financiers périodiques et des audits externes seront réalisés. Le suivi-évaluation des activités sera effectué, à la fois, par la Direction de Zone, la Direction Générale, le ministère de tutelle et éventuellement les partenaires techniques et financiers (voir le Chapitre XI). Un plan d'affaires, destiné à faciliter la mise en œuvre du présent PAG sera élaboré dans les meilleurs délais.

8.6.5. Promotion de l'Espace Comoé

Avec sa vaste superficie et les forêts classées qui s'étendent dans toute la partie occidentale de sa périphérie, le PNC a vocation à devenir le cœur d'un réseau d'aires naturelles placées sous divers statuts de protection au sein d'un "Espace Comoé". La première activité à mener sera d'établir un rapide état des lieux des sites pouvant être concernés, en ayant recours à l'imagerie satellitaire et à des missions de vérification sur le terrain. La DZNE étudiera ensuite les possibilités de création de corridors écologiques entre le PNC et les autres sites protégés. Les forêts classées des départements de Katiola et Dabakala peuvent peut-être encore servir de base à l'établissement d'un lien écologique entre le parc et la Réserve de faune du Haut Bandama. La mise en place de tels corridors à travers des terroirs villageois est un exercice complexe. Si l'étude prévue conclut à sa faisabilité, elle nécessitera une large concertation avec les communautés concernées pour l'identification des sites et le choix de systèmes appropriés d'utilisation des terres.

Compte tenu, également, de la situation du PNC aux confins de la région Nord-Est du pays, une approche transfrontalière de la conservation ne peut qu'être encouragée et la DZNE engagera donc, en ce sens, des concertations avec les partenaires du Burkina Faso (forêts du sud-ouest de ce pays – Comoé / Léraba, voire Boulon Koflandé) et du Ghana (PN de Molé et de Bui). A ce titre, la signature, le 30 juillet 2013, par les ministres des affaires étrangères des deux pays, d'un accord de coopération interétatique pour la gestion des ressources naturelles partagées entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire constitue un cadre de référence d'importance. Pour le suivi de cet accord, un arrêté interministériel (n° 54 du 13 mai 2014) a été signé entre les ministères ivoiriens en charge des eaux et forêts et des parcs nationaux.

La DZNE œuvrera ensuite au développement d'un programme de gestion de l'Espace Comoé (en notant que la SODEFOR commence à reprendre en mains une dizaine de forêts classées dans la région, ce qui constitue un indéniable élément positif).

TITRE IV

PROGRAMMATION ET COUT DES ACTIVITES

Chapitre IX. Programmation des activités

9.1. Logique d'intervention

Le cadre logique, résumant la stratégie d'intervention, reprend l'ensemble des informations issues des étapes précédentes de la planification dans une matrice à cinq colonnes. Son élaboration repose essentiellement sur la logique des relations de causes à effets qui a permis d'identifier :

- l'objectif global du programme ;
- l'objectif spécifique ;
- les résultats attendus ;
- les activités permettant d'obtenir ces résultats ;
- les indicateurs objectivement vérifiables et leurs sources de vérification ;
- les hypothèses importantes.

Le cadre logique pour la relance des activités du PNC, élaboré à la suite des ateliers de juillet 2012 et mai 2013, peut être consulté à la fin du présent document.

9.2. Identification des hypothèses importantes

Les hypothèses importantes sont des facteurs essentiels pour la réussite de la mise en œuvre du PAG du PNC mais non directement influençables par les programmes envisagés. Celles-ci sont au nombre de sept :

- Au niveau de l'objectif spécifique :
 - *La mobilisation de tous les financements alloués au PNC permet la réalisation des programmes dans les délais.*
- Au niveau des résultats :
 - *La coordination des services ministériels concernés par la protection et la gestion des ressources naturelles dans l'Espace Comoé est mieux assurée au niveau national*
 - *Des alternatives pour les produits de la pharmacopée traditionnelle sont trouvées en périphérie*
 - *Le conseil juridique de l'OIPR est réactivé*
 - *Des agents en nombre suffisant sont affectés à la DZNE*
 - *Le Conseil scientifique de l'OIPR est opérationnel*
 - *L'Etat maintient au minimum son engagement financier au niveau actuel en francs courants*

Chapitre X. Coût des activités

Les coûts par activité ont été calculés sur la base des normes établies par la Direction Générale de l'OIPR, en tenant compte de spécificités régionales indiquées par la DZNE.

Ces normes sont indiquées en même temps que la programmation des activités dans le Tableau XXXI de l'Annexe 28.

Le tableau synthétique des coûts, par résultat et par année, figure dans le Tableau IV à la page suivante.

Sont également donnés, en Annexe 29, les coûts par activité principale (Tableau XXXII) et le budget détaillé (Tableau XXXIII) qu'il conviendra de mobiliser pour mettre en œuvre le présent Plan d'aménagement et de gestion.

Le montant total s'élève à 14 359 000 000 de Francs CFA se répartissant en :

- 23 % pour le Programme 1 - *Protection et gestion rationnelle des ressources du PNC*
- 18 % pour le Programme 2 - *Appui aux populations et autres acteurs locaux de la périphérie*
- 8 % pour le Programme 3 - *Recherche et suivi écologique*
- 4 % pour le Programme 4 - *Financement durable*
- 33 % pour le Programme 5 - *Aménagement*
- 14 % pour le Programme 6 - *Gestion et intégration régionale*

Tableau IV. Tableau synthétique du budget (en millions de Francs CFA)

Réf	DESIGNATION	A1 2015	A2 2016	A3 2017	A4 2018	A5 2019	A6 2020	A7 2021	A8 2022	A9 2023	A10 2024	TOTAL
1	Programme 1. Protection et gestion rationnelle des ressources du PNC	208	370	320	358	382	329	300	294	254	495	3 310
2	Programme 2. Appui aux populations et autres acteurs locaux de la périphérie	306	247	282	244	289	254	257	229	295	247	2 652
3	Programme 3. Suivi écologique et Recherche	130	97	116	111	112	121	106	108	106	141	1 149
4	Programme 4. Financement durable	7	15	12	42	138	156	41	71	41	74	597
5	Programme 5. Aménagement	918	921	677	352	747	202	192	320	182	196	4 709
6	Programme 6. Gestion et intégration régionale	179	206	177	194	207	224	194	157	174	230	1 942
	TOTAL GENERAL	1 748	1 857	1 584	1 302	1 875	1 287	1 090	1 180	1 053	1 385	14 359

Programme 1 : **23 %**
Programme 4 : **4 %**

Programme 2 : **18 %**
Programme 5 : **33 %**

Programme 3 : **8 %**
Programme 6 : **14 %**

Les montants annuels prévisionnels des dépenses liées aux programmes de gestion du PNC se répartissent de façon assez régulière (voir Figure 22) puisqu'ils varient d'un minimum d'un milliard de F CFA (Année 9 - 2023) à un maximum de 1,88 milliard de F CFA (Année 5 - 2019), le montant total susmentionné se répartissant environ en :

- 6 milliards de F CFA d'investissements ;
- 8,35 milliards de F CFA de fonctionnement, ce second montant donnant un budget moyen annuel de l'ordre de 850 millions de Francs CFA apparaissant comme tout à fait raisonnable pour un parc d'une superficie frôlant 1 150 000 hectares.

A ces montants correspondant aux coûts des activités programmées, doit venir s'ajouter la prise en charge de la rémunération du personnel fonctionnaire.

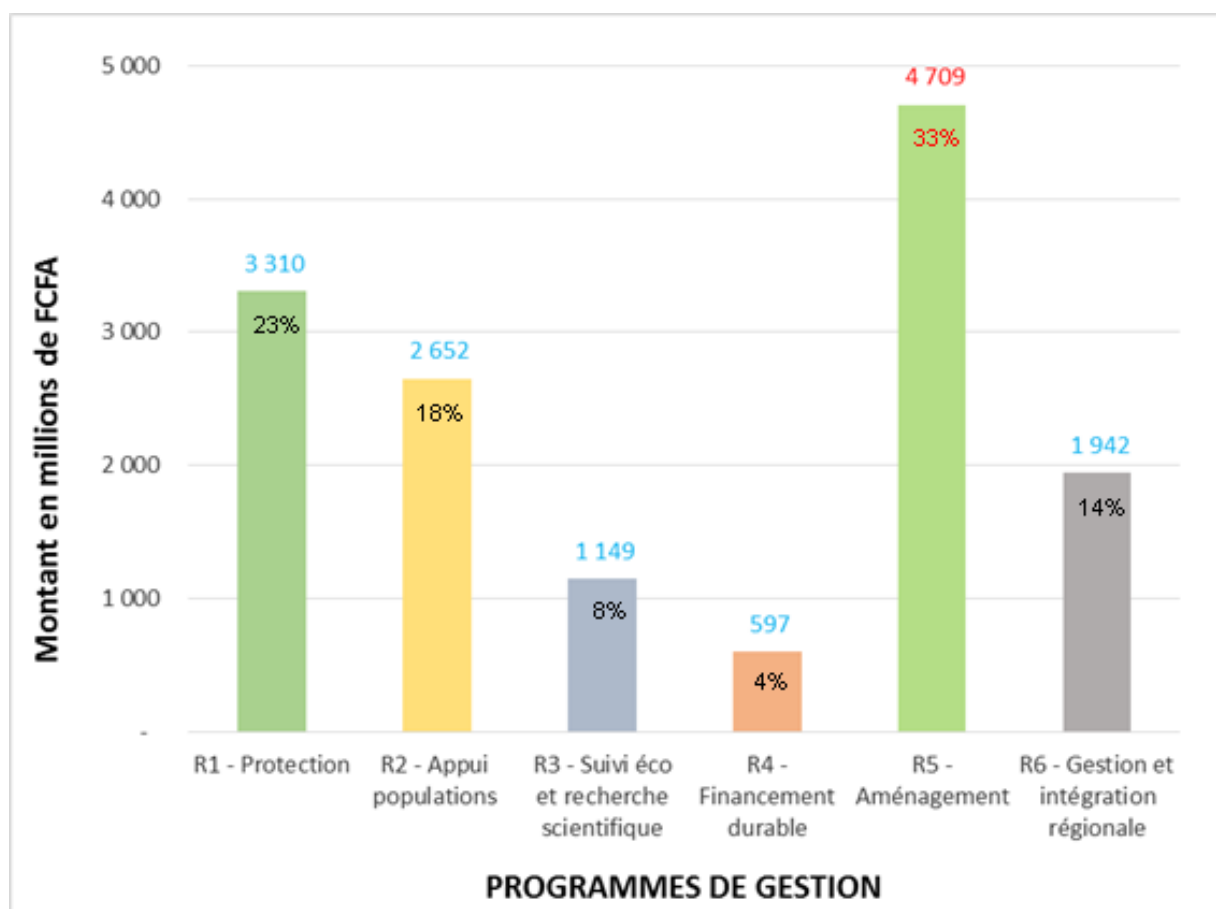


Figure 22. Répartition du budget global des programmes de gestion du PNC

La priorité des gestionnaires du PNC pour les dix prochaines années est accordée aux programmes d'aménagement et de surveillance qui détiennent respectivement 33 % et 23 % du budget global des programmes de gestion. Une part non négligeable du budget est attribuée à l'appui aux populations de la périphérie (18 %), montrant ainsi l'intérêt que porte le gestionnaire à l'implication de celles-ci dans la conservation du PNC et des ressources naturelles dans sa périphérie.

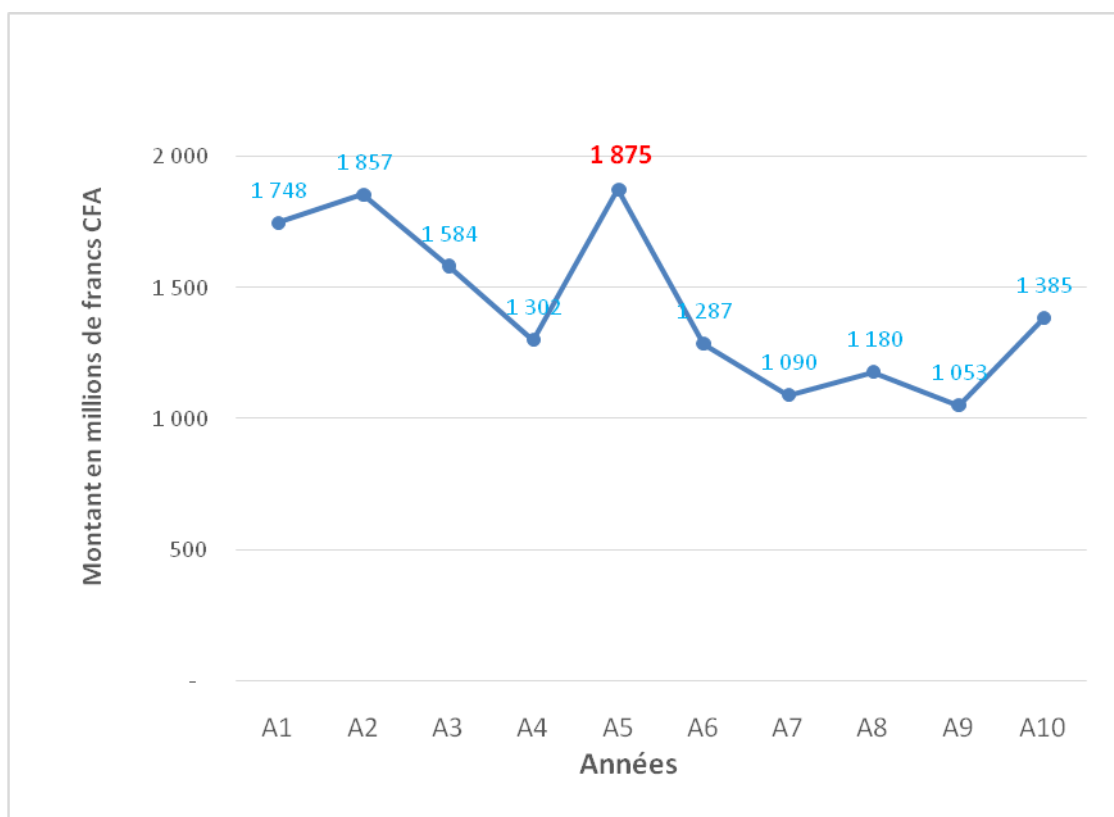


Figure 23. Evolution du budget prévisionnel des programmes de gestion du PNC

Le pic enregistré en année 5 s'explique, d'une part par les prévisions en dépenses d'investissement pour les activités touristiques dans le PNC et, d'autre part, par le renouvellement du matériel roulant de l'ensemble des services (voir Tableau IV, la Figure 23 ci-dessus et les tableaux XXX à XXII dans les annexes 28 et 29).

Chapitre XI. Suivi - évaluation

11.1. Dispositif institutionnel

Le suivi-évaluation du Plan d'aménagement et de gestion comportera deux volets. Le premier volet, interne, sera réalisé par l'OIPR et le second, externe, sera assuré par les directions centrales du ministère de tutelle, en charge d'une part de la protection de la nature et, d'autre part, de la planification et de l'évaluation. La mise en œuvre du suivi-évaluation implique donc les actions coordonnées de plusieurs acteurs institutionnels et opérationnels présentés ci-dessous en précisant leurs rôles.

Le Ministère de tutelle technique : Le Ministère en charge des parcs nationaux et réserves exerçant la tutelle technique sur l'OIPR approuve le PAG après avis du Conseil scientifique, ainsi que les mises à jour (article 30 de la loi n° 2002-102 du 11 février 2002).

L'OIPR est la structure qui endosse le Plan d'aménagement et de gestion. Sa Direction générale assure la supervision de la mise en œuvre de ce plan et facilite les échanges entre les partenaires techniques et financiers afin d'assurer une synergie des actions et maintenir une cohérence dans les approches. La DZNE assure la mise en œuvre du PAG à travers (i) la gestion administrative et technique; (ii) la planification annuelle et la coordination de la mise en œuvre des activités ; (iii) l'ordonnancement des dépenses conformément aux dispositions du manuel de gestion de l'OIPR.

Le suivi-évaluation interne est réalisé par les chargés de ce service (Cellule de Contrôle et de la Planification, logée au sein de la Direction Générale) et le spécialiste en la matière au niveau de la DZNE.

Les services d'appui : cette troisième catégorie d'acteurs regroupe, en dehors des services de terrain de l'OIPR, tous les acteurs impliqués dans la collecte des données liées aux indicateurs. Ce sont les partenaires techniques exerçant dans le domaine du suivi écologique, les associations spécialisées en appui aux communautés et les structures publiques ou semi-publiques auxquelles pourront être confiées certaines tâches spécifiques.

Les donateurs : les partenaires financiers, y compris la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire, assureront, à l'instar du ministère de tutelle, le suivi-évaluation externe à travers les missions de supervision qui seront diligentées dans le cadre des projets mis en œuvre.

11.2. Objectifs du suivi - évaluation

Les objectifs assignés au suivi-évaluation dans l'exécution du plan se définissent notamment comme suit :

- évaluer et documenter, de façon périodique, les progrès vers l'atteinte des résultats tels que définis dans le plan de travail annuel et la réalisation des effets attendus ;
- identifier les facteurs pouvant avoir des conséquences dans la mise en œuvre et, éventuellement, proposer des mesures correctives proactives ;
- assurer la collecte des données nécessaires à la reformulation et au contrôle des indicateurs.

11.3. Mise en œuvre du système de suivi - évaluation

11.3.1. Indicateurs clés

Les indicateurs clés définis dans le but de mesurer les progrès réalisés se présentent comme suit à chaque niveau d'intervention :

Objectif spécifique : Le système de gestion du PNC inverse la tendance de dégradation des ressources naturelles

- *Le taux de rencontre d'une sélection d'espèces indicatrices (Bubale, Buffle, Cobe de Buffon, Eléphant, Hippotrague) s'accroît de 5 % à compter de l'année 3 - 2017 (année de référence 2015)*

Résultat 1 : Les ressources du PNC sont protégées et gérées rationnellement

- *Les indices d'agressions diminuent d'au moins 25 % par an à compter de l'année 2 (2016)*
- *La distance de fuite d'un échantillon d'espèces indicatrices est réduite d'au moins 50 % en année 3 (2017) - année de référence : 2015*
- *Le taux de rencontre d'animaux domestiques baisse d'au moins 50 % chaque année*

Résultat 2 : La gestion du PNC est soutenue par les populations et les autres acteurs locaux

- *75 % de réduction des conflits enregistrés entre l'OIPR et acteurs de la périphérie à compter de l'année 3 (2017) - année de référence : 2015*
- *50 % de régression des infractions et autres actes de destruction des ressources naturelles du fait des ressortissants de la zone périphérique à compter de la 3^e année (2017) - année de référence : 2015*
- *20 % des plans d'action annuels des collectivités intègrent les questions de gestion rationnelle des ressources naturelles soumises par la DZNE chaque année*

Résultat 3 : Le suivi écologique et la recherche orientent les décisions de gestion du PNC

- *75 % de recommandations des rapports annuels sur l'état du milieu naturel et l'évolution de l'environnement socio-économique sont prises en compte dans la gestion du parc*

Résultat 4 : La pérennité de financement du PNC est assurée

- *50 % des besoins pour la gestion du PNC sont assurés par la FPRCI et des ressources additionnelles à compter de l'Année 5 (2019)*

Résultat 5 : Le PNC dispose d'infrastructures rénovées et d'aménagements additionnels

- *Au moins 50 % des pistes et bâtiments prévus pour être remis en état ou construits le sont à la mise à jour du plan de gestion (Année 5 - 2019)*
- *Un nouveau texte redéfinissant les limites du PNC est pris par le Gouvernement à l'échéance 2016 (Année 2)*

Résultat 6 : Le PNC est géré de façon efficiente et mieux intégré dans le contexte régional

- *Le taux d'exécution du PAG est d'au moins 40 % à la mise à jour en fin d'Année 5 (fin 2019)*
- *Au moins un corridor est établi entre le PNC et d'autres sites protégés de la région*
- *Le PNC est retiré de la liste des sites du Patrimoine mondial en péril*

11.3.2. Outils de suivi-évaluation

A. - Outils de cadrage

Fondée sur le cadre logique (ou schéma de planification) et dans l'optique d'avoir une vue globale de la mise en œuvre des actions pour le suivi des résultats, la matrice de suivi des indicateurs clés, indiqués au niveau de chaque résultat, sera l'outil principal de cadrage utilisé pour le suivi-évaluation.

Dès l'adoption du plan, des fiches de définition de chaque indicateur seront élaborées, de façon participative, afin d'assurer une compréhension commune des indicateurs ainsi qu'un manuel de suivi-évaluation retraçant le cadre institutionnel, les procédures et la collecte, le traitement et le rapportage.

Les valeurs de référence des différents indicateurs seront également définies (cf. matrice de suivi des résultats – Tableau V).

B. - Outils de collecte

Les chargés de suivi-évaluation de l'OIPR sont responsables de la conception des fiches de collecte de données qui seront remplies régulièrement par les acteurs en charge de la mise en œuvre des activités.

Les principales méthodes retenues pour la collecte des données sont :

- les missions de terrain ;
- les entretiens ciblés ;
- les enquêtes spécifiques ;
- les évaluations périodiques (ateliers de suivi trimestriel, missions de supervision, etc.);
- l'exploitation des rapports d'activités, des registres, des procès-verbaux, des comptes rendus, etc., produits par les administrations publiques et privées ;
- l'interprétation d'images satellitaires.

Des missions de supervision, ateliers de suivi trimestriel ou missions de suivi-évaluation seront régulièrement organisés à l'effet de suivre et de mesurer l'état d'avancement des plans d'actions annuels.

C.- Outils de traitement et d'analyse des données

Pour le traitement et l'analyse des données, les chargés de suivi-évaluation auront recours aux logiciels spécialisés (tableur, logiciels spécialisés sur les sondages, logiciels SIG). L'assistance de spécialistes dans certains domaines sera envisagée en cas de besoin.

Les chargés de suivi-évaluation de l'OIPR sont ainsi responsables de la constitution et de la gestion de la base des données de suivi-évaluation du PAG. Au niveau de la zone, le Chargé d'étude assurera le suivi de la collecte des données et leur compilation. Le Chargé du suivi-évaluation à Abidjan assurera la coordination du dispositif de traitement et d'analyse des données.

D.- Outils de communication

De façon générale, les chargés de suivi-évaluation assurent donc la compilation des données et rédigent les rapports de leurs missions en détaillant les activités, en particulier ce qui a été acquis ou non et les progrès réalisés par rapport aux indicateurs de résultats. Par ailleurs, ils veillent à la diffusion des informations entre les partenaires.

Les types de rapports et autres documents d'information à élaborer, par niveau d'acteurs ainsi que leur périodicité, sont les suivants :

- les rapports trimestriels mettant un accent sur la mise en œuvre des activités et éventuellement les indicateurs leur étant liés ;
- le rapport annuel de mise en œuvre des activités qui décrivent les résultats concrets, quantitatifs et qualitatifs, obtenus par rapport aux prévisions de l'année ainsi que les résultats atteints et les effets induits par la mise en œuvre du PAG ;
- les rapports d'évaluation périodiques ou externes.

Tableau V. Matrice de suivi des résultats

Indicateurs	Etat de référence	Cible	Fréquence du suivi	Sources de vérification	Responsabilité
Indicateur d'objectif spécifique					
Le taux de rencontre d'une sélection d'espèces indicatrices (Bubale, Buffle, Cobe de Buffon, Eléphant, Hippotrague) à compter de l'année 3 (année de référence 2015)	0 (Population à préciser en année 1)	5 %	Annuelle	Rapports annuels du suivi écologique	Chargé du suivi écologique
Indicateurs de résultats					
Résultat 1. Les ressources du PNC sont protégées et gérées rationnellement					
Taux annuel de réduction des indices d'agressions, à compter de l'année 2 (2016)	Taux (A préciser en année 2)	25 %	Annuelle	Rapports annuels du suivi écologique, de la brigade mobile et des secteurs	Chargé du suivi écologique
Taux de réduction de la distance de fuite d'un échantillon d'espèces indicatrices en année 3 (2017) - Année de référence : 2015	Distance (A préciser en année 1)	50 %	Annuelle		Chargé du suivi écologique
X % de réduction annuelle du taux de rencontre d'animaux domestiques	0 (Nombre d'indices à préciser en année 1)	50 %	Annuelle		Chargé du suivi écologique

Résultat 2. La gestion du PNC est soutenue par les populations et les autres acteurs locaux					
Indicateurs	Etat de référence	Cible	Fréquence du suivi	Sources de vérification	Responsabilité
X % de réduction des conflits enregistrés entre l'OIPR et acteurs de la périphérie à compter de la 3 ^e année (2017) - Année de référence : 2015	0	75 %	Annuelle	PV des réunions avec les acteurs Rapports d'activité de la DZNE Archives des collectivités Plans d'action annuels	DZ
X % de régression des infractions et autres actes de destruction des RN du fait des ressortissants de la zone périphérique à compter de la 3 ^e année (2017) - Année de référence : 2015	0	50 %	Annuelle		Chargé de suivi écologique
Proportion des plans d'action annuels des collectivités qui intègrent les questions de gestion rationnelle des ressources naturelles, soumises par la DZNE chaque année	X (A préciser)	20 %	Annuelle		Chargé d'études
Résultat 3. Le suivi écologique et la recherche scientifique orientent les décisions de gestion du PNC					
Proportion de recommandations des rapports annuels sur l'état du milieu naturel et l'évolution de l'environnement socio-économique prises en compte dans la gestion du PNC	0	75 %	Annuelle	Rapports annuels du suivi écologique Rapports annuels de la DZNE Rapports du Chargé des relations avec la recherche	DZ
Résultat 4 La pérennité de financement du PNC est assurée					
X % des besoins pour la gestion du PNC sont assurés par la FPRCI et des ressources additionnelles à compter de 2019 (Année 5)	0	50 %	Annuelle	Rapport annuel de la FPRCI Rapports d'activité de la DZNE Registre des entrées	DZ

Résultat 5 Le PNC dispose d'infrastructures rénovées et d'aménagements additionnels					
Indicateurs	Etat de référence	Cible	Fréquence du suivi	Sources de vérification	Responsabilité
Proportion des pistes et bâtiments prévus pour être remis en état ou construits le sont à la mise à jour du plan de gestion (Année 5 – 2019)	X % (x à préciser)	50 %	Annuelle	Rapport des visites de terrain et des évaluations externes Rapport d'activité de la DZNE Journal Officiel	DZ
Prise d'un nouveau texte redéfinissant les limites du PNC par le Gouvernement à l'échéance 2016	0	1	2016		Cabinet du Ministre
Résultat 6 : Le PNC est géré de façon efficiente et mieux intégré dans le contexte régional					
Taux d'exécution du PAG à la mise à jour	0	Au moins 40 % à la mise à jour	Annuelle	Rapports d'audit externe Rapports du suivi-évaluation de la DZNE et de la DG Décision du Comité du Patrimoine mondial	Chargé du suivi-évaluation
Nombre de corridors établis entre le PNC et d'autres sites protégés de la région sur la durée du PAG	0	1	2024		DZ
Label international du PNC à compter de la 3 ^e année	SP	RSP	Annuelle		DZ

SP : Site du Patrimoine mondial en péril

RSP : Retiré de la Liste des sites du Patrimoine mondial en péril

TITRE V

**FINANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN
D'AMENAGEMENT ET DE GESTION**

Chapitre XII. Ressources internes

12.1. Subventions de l'Etat

L'Etat assurera sa contribution à la mise en œuvre du PAG sous la forme de subventions annuelles qui serviront :

- aux paiements des salaires et primes des agents fonctionnaires ;
- aux frais de fonctionnement courant des services du PNC ;
- à la réalisation de certains investissements à travers les projets d'investissements publics.

Les subventions annuelles moyennes de l'Etat à la gestion du PNC suivant les trois rubriques susmentionnées sont évaluées, de 2010 à 2013, respectivement à environ 450 millions, 100 millions et 75 millions de FCFA.

Des plaidoyers auprès des décideurs, en particulier les responsables des ministères en charge du plan, du budget et des finances devront être réalisés pour assurer le maintien, l'augmentation et la mobilisation de ces subventions en temps opportun.

12.2. Ressources propres

12.2.1. Recettes touristiques

La vocation touristique du PNC, à l'image de la plupart des parcs de savane, constitue un atout majeur de création de ressources internes. Pour assurer une valorisation touristique et générer des ressources importantes, l'OIPR devra relever deux défis majeurs : créer les conditions de reconstitution du potentiel de faune spectaculaire visible dans les années 1970 - 1980 et remettre en état et/ou construire les infrastructures et équipements touristiques en adéquation avec les prévisions de fréquentation. Les recettes touristiques resteront faibles dans les premières années mais devraient s'accroître et constituer 75 % des ressources propres du PNC à partir de la 6^{ième} année. L'exploitation d'un tel potentiel touristique (du parc et de sa zone périphérique) contribuera à générer des recettes budgétaires dont la perception sera organisée en deux systèmes :

- la régie : les recettes en régie sont collectées directement par l'OIPR. Il s'agit des taxes d'entrée, des taxes sur les produits touristiques, de survols, etc.
- la concession d'activités à des partenaires privés (locaux et spécialisés). Les recettes attendues proviendront des loyers de bâtiments publics et des infrastructures, des redevances d'exploitation des circuits touristiques, des campings, de la restauration et de la vente des produits labellisés "Parc national de la Comoé".

12.2.2. Recettes diverses

A. - Recettes liées aux activités de recherche et connexes

La richesse et la spécificité de la faune et de la flore du PNC sont des gisements potentiels de découvertes importantes. L'intérêt écologique et biologique de ce patrimoine lui a valu la réalisation de nombreux travaux de recherche et l'installation d'une station écologique de recherche scientifique située au sud-ouest du parc.

La rénovation de la station écologique de recherche scientifique en 2012-2013, la reconstitution progressive du potentiel faunique, la préservation de l'intégrité du PNC en terme de couverture végétale et la reprise des activités de gestion (surveillance, suivi écologique, etc.) après la sortie de crise offrent à nouveau de nombreuses possibilités pour le développement d'activités pouvant générer des ressources propres. Ces activités portent sur la recherche scientifique (autorisations d'accès

délivrées aux chercheurs), la production de films sur des thématiques en lien avec le parc, la vente de certaines publications, etc.

B. - Recettes accidentelles

Les recettes propres du PNC proviennent également des ressources dites accidentelles. Elles sont constituées des :

- dommages et intérêts prononcés par les tribunaux à l'encontre des contrevenants aux dispositions réglementaires du parc ;
- transactions résultant du règlement à l'amiable de certaines infractions commises, conformément aux dispositions légales en vigueur.

C. - Paiement pour services environnementaux

Des réflexions seront menées pour évaluer la faisabilité d'un système de paiement pour services environnementaux par d'éventuelles structures industrielles pouvant se développer à la périphérie du PNC.

Chapitre XIII. Ressources externes

13.1. Partenaires

La Coopération financière allemande (KfW) mettra à la disposition du PNC un montant total de 6,5 milliards de F CFA sur une durée de quatre ans (2015-2018) pour le financement du Projet de conservation de la diversité biologique du PNC. Un montant supplémentaire de 3,3 milliards de F CFA est envisagé pendant cette première phase pour la prise en charge de certains investissements.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat de conversion de dettes entre les gouvernements allemand et ivoirien, un fonds d'amortissement et de dotation de 6,656 milliard de F CFA est mis à la disposition de la Fondation pour les Parcs et Réserves en Côte d'Ivoire (FPRCI) pour le financement des frais récurrents du PNC. Un montant d'un milliard et demi de F CFA servira à financer les charges récurrentes du PNC de 2014 à 2018 tandis que, comme déjà mentionné, cinq milliards de F CFA permettront de doter le capital du fonds de dotation dont les intérêts prendront le relais du financement de ces charges récurrentes à compter de 2019.

La Coopération Technique allemande (GIZ) développera, quant à elle, un module de renforcement des capacités du PNC, complémentaire au module de la KfW, à hauteur de six millions d'euros, à compter de 2015.

L'AFD, au titre du Projet de conservation des ressources naturelles (CORENA), dans le cadre du premier Contrat de désendettement et de développement (C2D) entre les gouvernements français et ivoirien, contribuera à la mise en œuvre des activités à la périphérie du PNC à hauteur de 500 millions de FCFA.

Des perspectives de financement sont aussi envisagées auprès de l'Union européenne (UE) qui apporte une contribution au Programme d'appui aux parcs de l'Entente (PAPE). Ce programme se limite actuellement aux parcs contigus au Bénin, Burkina Faso et Niger (W, Arly et Pendjari) mais l'UE envisage d'y associer le PNC au titre du prochain Programme indicatif régional (PIR - 11ème FED), qui débutera en 2015. Ce programme pourrait se concentrer sur les questions d'aménagement du territoire dans la région Nord-Est ou de l'Espace Comoé qui pourrait servir de région pilote.

Le Gouvernement du Japon, à travers le Programme de préservation des forêts, Composante "Parcs nationaux et réserves naturelles", a permis d'acquérir en 2012 des équipements techniques et des moyens logistiques importants pour l'ensemble du réseau, y compris pour le PNC. Le montant de ce don japonais s'est élevé à 3,5 milliards de FCFA pour l'ensemble du réseau.

Enfin, la BAD et l'UEMOA pourraient soutenir des projets qui s'inscrivent dans le cadre de l'intégration sous-régionale.

13.2. Apports de la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire

L'appui de la Coopération allemande dans le cadre de la conversion de dettes sus-indiquée transitera par la FPRCI qui assurera le financement des frais récurrents du PNC à hauteur de 300 millions de Francs CFA/an de 2014 à 2018. Les produits générés par le placement du fonds de dotation géré par la FPRCI permettront de maintenir ce financement à compter de 2019.

A cet effet et comme noté ci-dessus, un contrat de remise de dette d'un montant global de 6 569 570 000 FCFA (10 millions d'Euros), au bénéfice du PNC, a été conclu le 25 juillet 2013 entre, d'une part, la République de Côte d'Ivoire, la FPRCI et la FPRCI-UK et, d'autre part, la KfW. Pour mémoire, cet accord permettra, entre autres, de constituer un fonds de dotation d'un montant de cinq milliards de Francs CFA exclusivement dédié à la conservation du Parc national de la Comoé.

13.3. Contributions du secteur privé

Une contribution active du secteur privé est attendue dans le domaine du tourisme, de l'aménagement et de l'appui aux populations de la périphérie. Toutefois, ce secteur, assez bien représenté dans d'autres régions, reste faiblement développé à la périphérie du PNC.

13.4. Contribution des collectivités territoriales

La politique de décentralisation mise en place suivant les dispositions de l'ordonnance n° 2011-262 du 28 septembre 2011 portant orientation de l'organisation générale de l'administration territoriale de l'Etat, précise que les collectivités territoriales, notamment les régions et les communes, ont pour mission d'assurer, entre autres, (i) la promotion et la réalisation du développement local, (ii) l'amélioration du cadre de vie et (iii) la gestion des terroirs et de l'environnement.

En conformité avec la loi d'orientation de la gestion des parcs nationaux et réserves naturelles, des conventions seront mises en œuvre avec les collectivités territoriales de la périphérie du PNC pour une synergie d'actions au bénéfice de la conservation. Dans ce cadre, une première convention de partenariat vient d'être établie en août 2014 avec le Conseil régional du Bounkani.

13.5. Dons et legs

Des dons et legs pourraient être captés auprès de contributeurs passionnés de la nature, de personnalités physiques ou morales tels que des mécènes, des fondations étrangères, des associations de charité, etc. pour assurer la conservation du PNC.

CONCLUSION

Ce Plan d'aménagement et de gestion du Parc national de la Comoé pour la période 2015-2024 est le premier à être approuvé selon les dispositions prévues par la loi de février 2002. Par rapport à la précédente version, dont la plus grande partie prenait plutôt la forme d'une monographie, des modifications notables ont été apportées afin de produire, en se basant sur un exercice largement participatif de planification, un document plus consacré aux aspects opérationnels. Cet accent mis sur la planification a principalement porté sur une analyse approfondie des problèmes auxquels se trouve confrontée l'équipe de gestion et sur l'élaboration d'une stratégie d'intervention tournée vers l'atteinte de résultats pragmatiques.

Les six programmes décrits dans le Chapitre 8 devraient permettre de satisfaire à l'objectif retenu : *Le système de gestion du PNC inverse la tendance de dégradation des ressources naturelles*. Ces six programmes portent sur :

- la protection et la gestion rationnelle des ressources du PNC ;
- l'appui aux populations et autres acteurs locaux de la périphérie du PNC ;
- la recherche et le suivi écologique ;
- la pérennisation du financement ;
- l'aménagement ;
- la gestion du PNC et l'intégration régionale.

Les financements nécessaires à la mise en œuvre de ce plan s'élèvent à 14 milliards de Francs CFA sur une période de dix ans. A compter de 2019, un apport important au fonctionnement des services devrait pouvoir être fourni par le canal de la FPRCI à la suite d'un don de la KfW ayant permis de créer un fonds de dotation d'un montant de cinq milliards de Francs CFA exclusivement dédié au Parc national de la Comoé. En plus de l'importante subvention de l'Etat ivoirien, de l'ordre de 600 millions de Francs CFA par an, il conviendra toutefois de rechercher des ressources additionnelles, en particulier pour la première phase de cinq ans. C'est dans ce but que des négociations sont en cours avec l'AFD au titre du C2D et avec la Coopération allemande, celles-ci laissant raisonnablement espérer la possibilité de reprendre en mains, dans les meilleures conditions possibles, la gestion du PNC après quasiment une décennie d'abandon forcé.

Dans ce nouveau contexte, redonner à cet espace protégé toute la place qu'il occupait au début des années 1980 sera un enjeu pour les prochaines années. *Le PNC est de retour !* Tel pourrait être le slogan résumant la démarche entreprise par son équipe de gestion. Premier indicateur d'une amélioration de la situation, son retrait de la Liste des sites du Patrimoine mondial en péril constitue, en ce sens, une priorité pour la DZNE.

Face au bouleversement des paysages végétaux en Afrique de l'Ouest et à la dégradation concomitante des écosystèmes naturels, mais aussi dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, le Parc national de la Comoé prend une dimension régionale. Une nouvelle dimension que les ambitions inscrites dans le présent plan devraient lui permettre d'assumer au cours des prochaines années.

DOCUMENTS CONSULTÉS

- AVENARD, J. et al., 1971 – *Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire*. (Mémoires ORSTOM n° 50) ORSTOM, Paris ; 391 pp.
- BELIGNE, V. et OUALOU, K., 1995 – *Manuel de techniques agroforestières pour la région des forêts classées de la Béki et de la Bossématié (Département d'Abengourou)*. SODEFOR-GTZ, Abengourou ; 46 pp.
- CAPNC, 1998 – *Rapport d'activités de la CAPNC / Bouna au titre de l'année 1998*. Cellule d'Aménagement du Parc national de la Comoé, Bouna ; 29 pp.
- CECCHI, P. (Ed.). 2007 - *L'eau en partage, les petits barrages de Côte d'Ivoire*. Paris, Editions IRD.
- COUTERON, P., KOUAMI, K., 1995 – *Contribution à la connaissance de la végétation du Parc national de la Comoé*. Direction Générale des Eaux et Forêts, Institut d'Ecologie Tropicale, Abidjan ; Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, Montpellier ; 54 pp.
- DCGTx, 1991 – *Plan national de l'énergie*. Direction et Contrôle des Grands Travaux, Abidjan.
- ENGREF, 1995 – *Contribution à la connaissance de l'état des ressources et des modes d'exploitation du Parc national de la Comoé (Côte d'Ivoire)*. Abidjan, Direction Générale des Eaux et Forêts, Institut d'Ecologie Tropicale ; Montpellier, Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts ; 62 pp.
- ECOSYN, 1999 – *ECOSYN Working Document for Conservation priority setting workshop for West Africa's Upper Guinea forest ecosystem. (Elmina, Ghana)*. ECOSYN, Wageningen.
- FGU Kronberg, 1979 – *Etat actuel des Parcs nationaux de la Comoé et Taï ainsi que de la réserve d'Azagny et propositions visant à leur conservation et à leur développement aux fins de promotion du tourisme*. GTZ, Eschborn.
- FISCHER, F., et LINSENMAIER, K. E., 1999 – *Influences of poaching on an ungulate community. Examples from the Comoé National Park, Ivory Coast*. Projet Biodiversité, Bouaké ; 20 pp.
- FISCHER, F., 1999 – *Updated list of the larger mammals of the Comoé National Park, Ivory Coast*. Projet Biodiversité, Bouaké ; 23 pp.
- GEPRENAF, 1999 – *Aide mémoire sur l'intervention du GEPRENAF aux Monts Tingui*. GEPRENAF, Dabakala ; 93 pp.
- GEPRENAF, 1999 – *Document de présentation générale (revue à mi-parcours)*. GEPRENAF, Dabakala ; 38 pp.
- GEPRENAF, 1999 – *Inventaire pédestre de la faune de mai 1999 – Rapport de synthèse*. GEPRENAF, SOCREGE, Warigué ; 32 pp.
- GEPRENAF, 1999 – *Plan d'aménagement et de gestion participative de la zone des biodiversité des Monts Tingui (version provisoire)*. GEPRENAF, AFVP, CFRAR, Dabakala ; 39 pp.
- GEPRENAF, 1999 – *Stratégie de surveillance de la zone de biodiversité (version provisoire)*. GEPRENAF, AFVP, CFRAR, Dabakala ; 15 pp.
- HECKER, N., et I.W.R.B. 1995 – *Contribution à la connaissance de l'avifaune du Parc national de la Comoé (Côte d'Ivoire)*. Direction Générale des Eaux et Forêts, Institut d'Ecologie Tropicale, Abidjan ; Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, Montpellier ; 13 pp.
- IUCN, 1996 – *1996 IUCN Red List of Threatened Animals*. International Union for Conservation of Nature and Natural Resources, Gland, Switzerland ; 368 pp. + annexes.
- KORB, J. et al., à paraître – *A new approach to estimate population densities of mammals in heterogenous environments: The decline of large mammals in the largest West-African National Park*. Würzburg, Allemagne ; 27 pp.
- LAUGINIE, F., 1975 - *Inventaire de la faune et autres formations physiques remarquables du Parc national de la Comoé*. SEP/BDPA, Abidjan/Paris, 1975, 30 pp.
- LAUGINIE, F., 1977 - *Composantes du milieu naturel et environnement socio-économique du Parc national de la Comoé. Propositions de schéma d'aménagement*. SEP/BDPA, Abidjan/Paris, 1975, 97 pp.
- LAUGINIE, F., 2007 – *Conservation de la nature et aires protégées en Côte d'Ivoire*. NEI/Hachette, Abidjan et Paris, 688 pp.

- LAUGINIE, F. BUTTERWECK, M., N'DRI, K. et POILECOT, P., 1995 - *Programme de recherches biologiques sur la faune de Côte d'Ivoire. Evolution des effectifs de grands mammifères du Parc national de la Comoé et propositions de mesures*. DDC/MINAGRA/WWF, Abidjan, 1995, 75 pp + annexes.
- MIRHA, 2013 - *Rapport d'activités*. Direction départementale de Bouna,
- MIRHA, 2013 - *Rapport d'activités*. Direction départementale de Kong,
- MÜLHENBERG, M., STEINHAEUER, B., *sd* – *Parc National de la Comoé. Guide Touristique*. Abidjan ; 45 p.
- NDABALISHYE, I., 1995 – *Agriculture vivrière ouest-africaine à travers le cas de la Côte d'Ivoire*. IDESSA, Bouaké ; 1995.
- N'GUESSAN, K. et al, 1998 – *Inventaire de la diversité floristique de la zone d'intervention du projet GEPRENAF : site de Warigué (Ferkessédougou) et des Monts Tingui (Dabakala)*. SOS Forêts, Abidjan ; 130 pp.
- POILECOT, P., et al., 1991 – *Un écosystème de savane soudanienne : Le Parc national de la Comoé (Côte d'Ivoire)*. Projet UNESCO/PNUD n°IVC/87/007. UNESCO, Paris ; 346 pp.
- TRA Bi, F., 1997 – *Utilisation des plantes, par l'homme, dans les forêts classées du Haut-Sassandra et de Scio, en Côte d'Ivoire*. Université de Cocody-Abidjan ; pp. 28-76.
- WCF, 2008 – *Rapport de l'inventaire faunique par survol du mois de mars 2008*. OIPR, Abidjan.
- WCF, 2010 - *Rapport de l'inventaire faunique par survol du mois de mars 2010*. OIPR, Abidjan.
- WCF, 2014 - *Rapport de l'inventaire faunique par survol du mois d'avril 2014*. OIPR, Abidjan.
- World Wide Fund for nature, 1999 – *Parc National de la Comoé ; Devis Programme ; Contrat n° DP/IVC/98/07 – Première année*. DPN, Abidjan ; 10 pp. + annexes.
- World Wide Fund for nature, 1999 – *Etude pour le renforcement de la protection et l'aménagement du Parc national de la Comoé. Aspects socio-économiques*. DPN, WWF, Abidjan ; 134 pp.
- YAMEOGO, D., et ZONGO, J., 1997 – *Diagnostic conjoint initial de la zone d'intervention du projet GEPRENAF*. GEPRENAF, SOCREGE, Ferkessédougou ; 103 pp. + annexes.

Tableau VI. Stratégie d'intervention (Schéma de planification)

Logique d'intervention Résultats / Activités	Sous-activités	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses importantes
<p>Objectif global <i>Les parcs nationaux et réserves (PNR) disposent d'un système de protection et de valorisation efficace et durable, et leur réseau est élargi.</i></p>				
<p>Objectif spécifique <i>Le système de gestion du PNC inverse la tendance de dégradation des ressources naturelles.</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> Le taux de rencontre d'une sélection d'espèces indicatrices (Bubale, Buffle, Cobe de Buffon, Eléphant, Hippotrague) s'accroît de 5 % à compter de l'année 3 (année de référence 2015) 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports annuels du suivi écologique 	<ul style="list-style-type: none"> La mobilisation de tous les financements alloués au PNC permet la réalisation des programmes dans les délais
<p>Résultat 1 LES RESSOURCES DU PNC SONT PROTEGEES ET GERES RATIONNELLEMENT</p>		<ul style="list-style-type: none"> Les indices d'agressions diminuent d'au moins 25% par an à compter de l'année 2 (2016) La distance de fuite d'un échantillon d'espèces indicatrices est réduite d'au moins 50 % en A 3 (2017) – année de référence : 2015 Le taux de rencontre d'animaux domestiques baisse d'au moins 50 % chaque année 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports annuels du suivi écologique, de la brigade mobile et des secteurs 	<ul style="list-style-type: none"> La coordination des services ministériels concernés par la protection et la gestion des ressources naturelles dans l'Espace Comoé est mieux assurée au niveau national
<p>1.1. Mettre en œuvre la stratégie de surveillance</p>	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités des agents sur les textes juridiques et la conduite des procédures judiciaires Renforcer les opérations de surveillance Assurer une surveillance aérienne 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 75 % du planning de la stratégie de surveillance est exécuté chaque année 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'activité de la DZNE Rapports annuels du suivi - évaluation de la DG 	<ul style="list-style-type: none"> Des alternatives pour les produits de la pharmacopée traditionnelle sont trouvées en

	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les autorités judiciaires sur les textes de lois relatifs à la conservation de la nature • Renforcer la protection des agents des Eaux et Forêts dans l'exercice de leur fonction • Renforcer l'éthique dans l'action de police judiciaire • Susciter la collaboration des services miniers • Evaluer la stratégie de surveillance 	<ul style="list-style-type: none"> • 85 % des zones de forte agression sont patrouillées à raison d'au moins 4 kilomètres / quadrats de 10 x10 km chaque année 		<p>périphérie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le conseil juridique de l'OIPR est réactivé • Des agents en nombre suffisant sont affectés à la DZNE
<p>1.2. Contribuer à la stabilisation des systèmes agro-sylvo-pastoraux et de gestion des ressources en eau dans la périphérie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des alternatives pour la gestion des ressources en eau dans la région de Téhini / Bouna pendant les saisons sèches • Proposer des alternatives pour la gestion des systèmes agro-sylvo-pastoraux dans la périphérie 	<ul style="list-style-type: none"> • La question de la stabilisation des systèmes agro-sylvo-pastoraux et de gestion des ressources en eau dans la périphérie est intégrée dans le plan d'action des collectivités 	<ul style="list-style-type: none"> • PV des réunions des collectivités locales • Plans annuels d'action élaborés par les collectivités locales • Rapports d'études 	
<p>1.3. Mettre en œuvre une stratégie de gestion des feux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer une stratégie de gestion des feux de brousse • Mettre en œuvre le plan de gestion des feux 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 75 % du plan de gestion de feux de brousse est exécuté chaque année • 80 % de formations ouvertes en voie d'embuissonnement retrouvent leur état initial dans les dix prochaines années 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités de la DZNE • Rapports du suivi écologique 	

Logique d'intervention Résultats / Activités	Sous-activités	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses importantes
<p>Résultat 2</p> <p>LA GESTION DU PNC EST SOUTENUE PAR LES POPULATIONS ET LES AUTRES ACTEURS LOCAUX</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 75 % des conflits enregistrés entre l'OIPR et acteurs de la périphérie à compter de l'Année 3 (2017) - Année de référence : 2015 • Régression de 50 % des infractions et autres actes de destruction des RN du fait des ressortissants de la zone périphérique à compter de la 3^{ème} année (2017) - Année de référence : 2015 • 20 % des plans d'action annuels des collectivités intègrent les questions de gestion rationnelle des RN soumises par la DZNE chaque année 	<ul style="list-style-type: none"> •PV des réunions avec les acteurs •Rapports d'activité de la DZNE •Archives des collectivités •Plans d'action annuels 	
<p>2.1 Renforcer l'adhésion des acteurs aux activités de conservation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'une stratégie en périphérie • Mettre en œuvre un programme d'IEC/CC • Associer la population à l'exécution d'une partie des fonctions de gestion du PNC • Assurer le fonctionnement du CGL • Renforcer la collaboration avec les autorités villageoises, administratives, politiques, judiciaires • Réaliser une enquête d'opinion relative à l'adhésion des populations à la conservation du PNC • Renforcer les capacités d'intervention de la Cellule 	<ul style="list-style-type: none"> • % des acteurs qui adhèrent aux principes de conservation du PNC • % d'associations villageoises et autres acteurs participant aux activités de gestion du parc 	<ul style="list-style-type: none"> • PV de réunion • Rapports d'activité de la DZ • Rapport d'au moins deux enquêtes d'opinion 	

	<p>chargée des mesures riveraines</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le partenariat avec les ONG locales de conservation et les radios de proximité • Evaluer la mise en œuvre de la stratégie en périphérie 			
<p>2.2 Renforcer l'intégration du PNC au processus de développement local</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser les diagnostics globaux participatifs dans les principaux villages-centre autour du PNC • Appuyer les projets communautaires allant dans le sens de la conservation • Susciter l'organisation des communautés en AVCD et UAVCD • Former les AVCD sur les thématiques environnementales et de développement • Former le personnel d'animation de l'OIPR sur le suivi des microprojets • Renforcer la participation de l'OIPR aux prises de décision dans l'aménagement du territoire au niveau de la zone périphérique • Etablir des partenariats pour un développement harmonieux de la zone périphérique • Relancer les actions dans les zones GEPRENAF 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'associations locales bénéficiaires de contrat de travaux • % de la population de la ZP du PNC capable de faire un rapprochement entre la conservation de la biodiversité et les microprojets 	<ul style="list-style-type: none"> • Textes de constitution • Plans d'opération de la DZNE • Rapports d'au moins deux enquêtes d'opinion 	
<p>2.3 Valoriser les connaissances sur les usages et les potentialités de la zone périphérique du PNC</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser le profil de la zone périphérique • Réaliser une étude sur les possibilités de gestion de l'élevage nomade autour du PNC • Faire l'état des lieux du potentiel biologique des zones GEPRENAF 	<ul style="list-style-type: none"> • Les données nécessaires à l'orientation des actions de la DZNE sont disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des études • Plan d'opération de la DZNE • Rapports d'activité de la DZNE 	

Logique d'intervention Résultats / Activités	Sous-activités	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses importantes
Résultat 3 LE SUIVI ECOLOGIQUE ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ORIENTENT LES DECISIONS DE GESTION DU PNC		<ul style="list-style-type: none"> • 75 % des recommandations des rapports annuels sur l'état du milieu naturel et l'évolution de l'environnement socio-économique sont prises en compte dans la gestion du PNC 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports annuels du suivi écologique • Rapports annuels de la DZNE • Rapports du Chargé des relations avec la recherche 	Le Conseil scientifique de l'OIPR est opérationnel
3.1. Appliquer une stratégie de suivi écologique	<ul style="list-style-type: none"> • Finaliser la stratégie de suivi écologique. • Mettre en œuvre la stratégie de suivi écologique • Donner les capacités, à la DZNE, d'assurer de façon autonome les opérations de suivi écologique • Evaluer la stratégie de suivi écologique 	<ul style="list-style-type: none"> • Les données actualisées sur l'état de conservation des ressources naturelles sont disponibles selon la programmation établie 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports annuels de la DZNE 	
3.2. Orienter la recherche vers les besoins de gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le cadre de collaboration entre l'OIPR et les institutions de recherche et les universités • Développer un programme de recherche appliquée • Mener des investigations sur la valeur universelle exceptionnelle du parc • Evaluer la mise en œuvre des cadres de collaboration avec les structures de recherche 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 20 % en Année 3 et 50 % en Année 6 des résultats des travaux de recherche sollicités par la DZNE sont disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'études effectuées par les structures de recherche • Rapports d'activité de la DZNE • Plans d'opération de la DZNE 	
3.3. Mettre en place un système d'information géographique	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'une base de données SIG • Fournir des données thématiques sur l'état de conservation du PNC 	<ul style="list-style-type: none"> • Des données thématiques sur l'état de conservation du PNC et sa ZP sont disponibles chaque année 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports du suivi écologique 	

Logique d'intervention Résultats / Activités	Sous-activités	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses importantes
Résultat 4 LA PERENNITE DE FINANCEMENT DU PNC EST ASSUREE		<ul style="list-style-type: none"> 50 % des besoins pour la gestion du PNC sont assurés par la FPRCI et des ressources additionnelles à compter de l'Année 5 (2019) 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport annuel de la FPRCI Rapports d'activité de la DZNE Registre des entrées 	L'Etat maintient au minimum son engagement financier au niveau actuel en francs courants
4.1. Valoriser la PNC par le tourisme	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer la stratégie de valorisation touristique Intégrer le PNC dans des circuits touristiques sur le plan national Envisager la réintroduction éventuelle d'espèces de grande faune Développer des conventions de collaboration avec des opérateurs privés Doter le PNC d'infrastructures appropriées de base Promouvoir les activités touristiques Accompagner l'organisation des acteurs touristiques Mettre en œuvre les activités complémentaires qui auront été définies par la stratégie de valorisation touristique Evaluer la mise en œuvre de la stratégie de valorisation touristique 	<ul style="list-style-type: none"> Le PNC est visité par au moins 500 personnes en année 3 et 1 500 en année 6 Au moins 75 % des ressources propres du PNC proviennent des recettes touristiques à partir de l'A5 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'activité de la DZNE Registres des entrées 	
4.2. Générer des ressources autres que touristiques pour la gestion durable du PNC	<ul style="list-style-type: none"> Communiquer auprès des partenaires techniques et financiers pour la mobilisation de fonds en faveur de la conservation du PNC Engager une recherche de fonds ciblée sur le PNC au niveau de la FPRCI Etudier les possibilités de mise en place de mécanismes de paiement pour services environnementaux Accroître la subvention de l'Etat au PNC 	<ul style="list-style-type: none"> En A5, la FPRCI dispose d'un guichet d'au moins 3 milliards de FCFA pour le PNC Au moins deux sources de financement complémentaire de la dotation étatique sont mobilisées en faveur du PNC 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'activité de la FPRCI Rapports financiers du gestionnaire du portefeuille de la FPRCI Textes des conventions 	

Logique d'intervention Résultats / Activités	Sous-activités	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses importantes
Résultat 5 LE PNC DISPOSE D'INFRASTRUCTURES RENOVEES ET D'AMENAGEMENTS ADDITIONNELS		<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 50 % des pistes et bâtiments prévus pour être remis en état ou construits le sont à la mise à jour du plan de gestion (Année 5 – 2019) • Un nouveau texte redéfinissant les limites du PNC est pris par le Gouvernement à l'échéance 2016 (Ann. 2) 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport des visites de terrain et des évaluations externes • Rapport d'activité de la DZNE • Journal Officiel 	
5.1. Remettre en état / construire les infrastructures du PNC	<ul style="list-style-type: none"> • Remettre en état les pistes du PNC • Remettre en état et équiper les bureaux, bases-vie et bâtiments techniques • Construire le siège de la DZNE, des logements pour le personnel et autres bâtiments techniques appropriés • Entretien des infrastructures du PNC 	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les infrastructures du PNC sont remises en état et utilisées de façon régulière (x % Ann. 2, x % Ann. 3) • Un nouveau siège approprié à l'exercice de sa mission abrite la DZNE à Bouna au plus tard en A5 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des visites de terrain • Rapports d'activité de la DZNE • Rapports de suivi – évaluation de la DG • Journal Officiel 	
5.2. Doter le PNC d'aménagements spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser les aménagements spécifiques (points d'eau, salines, etc.) • Mettre en place la signalétique • Entretien des mares naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Les infrastructures spécifiques prioritaires sont réalisées à partir de A4 		
5.3. Renforcer la délimitation du PNC	<ul style="list-style-type: none"> • Régler les questions foncières des limites à Mapina et Gorowi • Ouvrir la limite du PNC allant de Mapina à Korowita • Matérialiser les limites du PNC • Entretien des limites • Immatriculer le PNC 	<ul style="list-style-type: none"> • Au bout de de deux ans, un PV d'accord sur les limites du PNC au niveau de Gorowi est disponible 		

Logique d'intervention Résultats / Activités	Sous-activités	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses importantes
Résultat 6 LE PNC EST GERE DE FAÇON EFFICIENTE ET MIEUX INTEGRE DANS LE CONTEXTE REGIONAL		<ul style="list-style-type: none"> Le taux d'exécution du PAG est d'au moins 40 % à la mise à jour en fin d'Année 5 (2019) Au moins un corridor est établi entre le PNC et d'autres sites protégés de la région Le PNC est retiré de la liste des sites du Patrimoine mondial en péril 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'audit externe Rapports du suivi-évaluation de la DZNE et de la DG Décision du Comité du Patrimoine mondial 	
6.1. Adapter la gestion spatiale à la valeur internationale du PNC	<ul style="list-style-type: none"> Doter les zones GEPRENAF d'un statut de protection Mettre en œuvre le cadre de collaboration « zones GEPRENAF - PNC » Soumettre à l'UNESCO-MAB l'étendue et le zonage de la Réserve de biosphère Comoé 	<ul style="list-style-type: none"> Une proposition de zonage du PNC conforme à sa valeur internationale est disponible à partir de l'A2 Le statut des zones GEPRENAF est défini par voie réglementaire en A3 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'activité de la DZNE Service Courrier de la DG et archives UNESCO-MAB Textes portant statut des zones GEPRENAF 	
6.2. Développer la communication sur le PNC	<ul style="list-style-type: none"> Créer un centre de documentation Elaborer une stratégie de communication Mettre en œuvre la stratégie de communication Encourager la gouvernance environnementale de la zone périphérique Créer des cadres de concertation avec les services partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> % des acteurs au fait des activités de conservation du PNC Augmentation constante du nombre d'articles de presse et d'émissions sur le PNC 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'au moins deux enquêtes d'opinion ciblée sur les acteurs Rapports d'activité de la DZNE Archives de la DZNE et du Service Communication de la DG 	

6.3. Renforcer les capacités d'intervention de la DZNE	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la formation du personnel • Renforcer les effectifs des agents techniques • Acquérir l'armement nécessaire • Acquérir les équipements nécessaires • Entretien des équipements • Assurer les frais de gestion généraux de la DZNE 	<ul style="list-style-type: none"> • Le taux d'exécution technique des plans d'action (en adéquation avec le budget engagé) est supérieur à 75 % chaque année 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activité de la DZNE • Rapports du suivi – évaluation de la DG 	
6.4. Assurer la gestion transparente des ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser les audits externes • Diffuser les rapports périodiques financiers et techniques • Mener le suivi - évaluation des activités 	<ul style="list-style-type: none"> • Les conclusions des audits et évaluations externes sont satisfaisantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'audit et d'évaluation externe • Rapports du suivi-évaluation de la DG 	
6.5. Susciter la création de l'Espace Comoé	<ul style="list-style-type: none"> • Faire un état des lieux des sites de l'Espace Comoé • Mener une étude sur les possibilités de création de corridors biologiques entre le PNC et les autres sites protégés • Engager des concertations avec les partenaires frontaliers • Accompagner la mise en œuvre d'un programme de gestion de l'Espace Comoé 	<ul style="list-style-type: none"> • Un document d'orientation sur la gestion des ressources naturelles dans l'espace Comoé est disponible à partir de l'A6 	<ul style="list-style-type: none"> • Archives de la DZNE et de la DG 	

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Parcs nationaux et réserves naturelles de Côte d'Ivoire	15
Figure 2. Position géographique du Parc national de la Comoé	16
Figure 3. Espace Comoé	16
Figure 4. Circonscriptions administratives de la périphérie du PNC	17
Figure 5. Sous-préfectures de la zone périphérique du PNC	17
Figure 6. Grandes dates de l'histoire du Parc national de la Comoé	18
Figure 7. Réseau des pistes du Parc national de la Comoé	21
Figure 8. Relief et réseau hydrographique du PNC	26
Figure 9. Végétation du Parc national de la Comoé	30
Figure 10. Répartition de la faune sur la base des résultats d'un survol effectué en juin 2008	35
Figure 11. Répartition de la faune sur la base des résultats d'un survol effectué en mars 2010	36
Figure 12. Répartition de la faune sur la base des résultats d'un survol effectué en avril 2014	36
Figure 13. Taille et répartition de la population à la périphérie du Parc national de la Comoé	40
Figure 14. Distribution spatiale des activités agricoles observées lors du survol aérien de mars 2010	42
Figure 15. Distribution spatiale des activités agricoles observées lors du survol aérien d'avril 2014	42
Figure 16. Indices d'activités illégales dans le PNC observés lors du survol aérien de juin 2008	43
Figure 17. Distribution spatiale des indicateurs d'activités illégales - survol aérien de mars 2010	44
Figure 18. Distribution spatiale des indicateurs d'activités illégales - survol d'avril 2014	44
Figure 19. Organigramme de la Direction de Zone Nord-Est	55
Figure 20. Zonage du Parc national de la Comoé et de sa périphérie	66
Figure 21. Attraits touristiques du Parc national de la Comoé	67
Figure 22. Répartition du budget global des programmes de gestion du PNC	86
Figure 23. Evolution du budget prévisionnel des programmes de gestion du PNC	87

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I-a. Situation du matériel roulant de la DZNE au 30 juin 2014	22
Tableau I-b. Situation du matériel de bureau et du matériel informatique au 30 juin 2014	23
Tableau I-c. Situation du mobilier de bureau de la Direction de Zone au 30 juin 2014	23
Tableau I-d. Situation du matériel de patrouilles de surveillance au 30 juin 2014	24
Tableau I-e. Situation du matériel technique pour le suivi écologique au 30 juin 2014	24
Tableau II. Identification des activités principales	64
Tableau III. Matrice de description de la stratégie des mesures riveraines	72
Tableau IV. Tableau synthétique du budget (<i>en millions de Francs CFA</i>)	85
Tableau V. Matrice de suivi des résultats	91
Tableau VI. Stratégie d'intervention	101

Table des matières

AVANT-PROPOS	4
SOMMAIRE	6
ABREVIATIONS ET ACRONYMES	8
RESUME	9
INTRODUCTION	12
TITRE I – PRESENTATION DU PARC NATIONAL DE LA COMOÉ	
Chapitre I : Désignation et situation	14
1.1. Situation géographique et administrative	14
1.2. Historique	14
1.3. Principales actions menées depuis la création du parc	18
1.3.1. Projets et aménagements antérieurs	18
1.3.2. Infrastructures et équipements	20
Chapitre II : Milieu naturel	25
2.1. Géomorphologie	25
2.2. Climat	25
2.3. Réseau hydrographique	27
2.4. Pédologie	27
2.5. Végétation et flore	27
2.5.1. Typologie des formations végétales	27
2.5.2. Diversité floristique, endémismes et rareté	29
2.5.3. Etat et dynamique de la végétation	30
2.6. Faune	31
2.6.1. Diversité faunique	31
2.6.2. Endémisme et rareté	32
2.6.3. Dynamique des populations animales	34
2.7. Risques naturels majeurs	37
2.7.1. Le feu	37
2.7.2. L'érosion et la latéritisation	37
Chapitre III : Environnement socio-économique et culturel	38
3.1. Populations de la périphérie	38
3.1.1. Peuplement	38
3.1.2. Positions par rapport au classement	38
3.1.3. Sites sacrés dans le PNC	39
3.1.4. Démographie	39
3.1.5. Activités illégales	39
3.2. Patrimoine culturel et historique	45

3.3. Régime foncier	45
3.4. Economie locale	45
3.4.1. Agriculture	45
3.4.2. Elevage et pisciculture	46
3.4.3. Commerce et agro-industrie	46
3.4.4. Transports	46
3.4.5. Gestion des ressources naturelles	47
3.4.6. Pêche	48
3.4.7. Mines	48
3.5. Infrastructures et équipements	49
3.5.1. Infrastructures de transport	49
3.5.2. Infrastructures de communication	49
3.5.3. Equipements collectifs sociaux	49
TITRE II - CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL	50
Chapitre IV : Cadre juridique	51
4.1. Au niveau national	51
4.1.1. Textes de portée nationale	51
4.1.2. Textes relatifs à la création du PNC	52
4.2. Au niveau international	52
Chapitre V : Cadre institutionnel	53
5.1. Structure de gestion	53
5.1.1. Organisation	53
5.1.2. Personnel	54
5.2. Institutions partenaires	55
TITRE III – MESURES DE GESTION	57
Chapitre VI : Diagnostic de l'état de conservation du PNC et orientations de gestion	58
6.1. Atouts, enjeux et valeurs du PNC	
6.1.1. Atouts	58
6.1.2. Enjeux de gestion	59
6.1.3. Valeurs du PNC	59
6.2. Analyse des problèmes	60
6.2.1. Développement accru des activités illégales dans le PNC	61
6.2.2. Complexification des relations entre gestionnaires et autres acteurs dans la conservation du PNC	61
6.2.3. Faible contribution de la recherche et du suivi écologique aux prises de décision	61
6.2.4. Absence de mécanisme de financement pérenne du PNC	61
6.2.5. Rupture dans le processus d'aménagement du PNC	62
6.2.6. Possibilité réduite d'assumer pleinement les fonctions de gestion du PNC	62
6.3. Orientations stratégiques	62
6.3.1. Vision	62

6.3.2. Période de planification des actions	62
6.3.3. Objectifs global et spécifique	63
6.3.4. Logique d'intervention (résultats attendus et activités principales)	63
Chapitre VII : Zonage et unités de gestion	65
7.1. Zonage	65
7.2. Définition des unités de gestion	65
7.2.1. Unité de protection intégrale	65
7.2.2. Unité touristique	66
7.2.3. Unité de suivi écologique et de recherche scientifique	67
7.2.4. Unité de gestion de la périphérie	68
Chapitre VIII : Programmes de gestion	69
8.1. Protection et gestion rationnelle des ressources du PNC	69
8.1.1. Mise en œuvre de la stratégie de surveillance	70
8.1.2. Contribution à la stabilisation des systèmes agro-sylvo-pastoraux et de gestion des ressources en eau dans la périphérie	70
8.1.3. Mise en œuvre d'une stratégie de gestion des feux	71
8.2. Appui aux populations et autres acteurs locaux de la périphérie du PNC	71
8.2.1. Renforcement de l'adhésion des acteurs aux activités de conservation	72
8.2.2. Renforcement de l'intégration du PNC au processus de développement local	73
8.2.3. Amélioration du niveau des connaissances sur les usages et les potentialités de la zone périphérique du PNC	74
8.3. Suivi écologique et Recherche scientifique	74
8.3.1. Mise en œuvre d'une stratégie de suivi écologique	75
8.3.2. Adaptation de la recherche aux besoins de gestion	76
8.3.3. Gestion d'un système d'information géographique	76
8.4. Financement durable	76
8.4.1. Valorisation du PNC par le tourisme	77
8.4.2. Diversification des ressources financières	77
8.4.3. Renforcement de la subvention de l'Etat au PNC	77
8.5. Aménagement	78
8.5.1. Remise en état et construction des infrastructures du PNC	78
8.5.2. Mise en place d'aménagements spécifiques au PNC	78
8.5.3. Sécurisation foncière du PNC	79
8.6. Gestion et intégration régionale	79
8.6.1. Adaptation de la gestion spatiale à la valeur internationale du PNC	80
8.6.2. Développement de la communication sur le PNC	80
8.6.3. Renforcement des capacités d'intervention de la DZNE	80
8.6.4. Poursuite de la gestion transparente des ressources	81
8.6.5. Promotion de l'Espace Comoé	81
TITRE IV – PROGRAMMATION ET COUT DES ACTIVITES	82

Chapitre IX. Programmation des activités	83
9.1. Schéma de planification pluriannuel	83
9.2. Identification des hypothèses importantes	83
Chapitre X : Coût des activités	84
Chapitre XI : Suivi évaluation	88
11.1. Dispositif institutionnel	88
11.2. Objectifs du suivi évaluation	88
11.3. Mise en œuvre du système de suivi-évaluation	88
11.3.1. Indicateurs clés	88
11.3.2. Outils de suivi évaluation	89
TITRE V – FINANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN	94
Chapitre XII : Ressources internes	95
12.1. Subventions de l'Etat	95
12.2. Ressources propres	95
12.2.1. Recettes touristiques	95
12.2.2. Recettes diverses	95
Chapitre XIII : Ressources externes	96
13.1. Partenaires	96
13.2. Apports de la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire	97
13.3. Contributions du secteur privé	97
13.4. Contribution des collectivités territoriales	97
13.5. Dons et legs	97
CONCLUSION	98
DOCUMENTS CONSULTES	99
STRATEGIE D'INTERVENTION (Schéma de planification)	101
LISTE DES FIGURES	110
LISTE DES TABLEAUX	110
TABLE DES MATIERES	111